

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°4

AVRIL 2011



www.cnrs.fr

Sommaire

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.01. DR01

07.01.02. DR02

07.01.03. DR03

07.01.06. DR06

07.01.07. DR07

07.01.12. DR13

07.01.15. DR16

07.01.17. DR18

07.01.21. Instituts

07.02. Délégations de signature

07.02.02. DR02

07.02.03. DR03

07.02.04. DR04

07.02.05. DR05

07.02.06. DR06

07.02.07. DR07

07.02.08. DR08

07.02.09. DR10

07.02.10. DR11

07.02.11. DR12

07.02.12. DR13

07.02.13. DR14

07.02.15. DR16

07.02.16. DR17

07.02.17. DR18

07.02.18. DR19

07.02.19. DR20

07.02.21. Instituts

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.06. DR06

07.03.08. DR08

07.03.12. DR13

07.03.13. DR14

07.03.14. DR15

07.04. Décisions tarifaires

07.04.12. DR13

07.04.17. DR18

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR01

07.06.03. DR03

07.06.04. DR04

07.06.09. DR10

07.06.11. DR12

07.06.12. DR13

07.06.16. DR17

07.06.17. DR18

07.06.20. Administration centrale

07.06.21. Instituts

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.01. DR01

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC105293INSHS du 16 décembre 2010 nommant Monsieur Esteban BUCH directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8566,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 27 novembre 2007,
- Considérant** que **Madame Jamila MELIANI** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, du 26 au 28 mai, puis du 23 au 25 juin 2008.

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110012DR01

Agent n° 5638

Le directeur de l'unité UMR 8566

DECIDE

ARTICLE 1 : **Madame Jamila MELIANI**, TCN, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 8566, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Madame Jamila MELIANI** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 11 mars 2011

Esteban BUCH, directeur par intérim de l'UMR
8566

Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de François WEIL, président de l'EHESS

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC105285INSHS du 2 février 2011 nommant Monsieur Sébastien VELUT directeur de l'unité mixte de recherche n°7227
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 juin 2009,
- Considérant** que **Monsieur Henri WILLIAM** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février 2005 et du 08 au 10 mars 2005,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110004DR01

Agent n° 4429

Le directeur de l'unité UMR 7227

DECIDE

ARTICLE 1 : **Monsieur Henri WILLIAM**, ATP1, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 7227, à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Monsieur Henri WILLIAM** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 10 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 15 février 2011

Sébastien VELUT, directeur de l'UMR
7227

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Marie-Christine LEMARDELEY, présidente de
l'Université Sorbonne Nouvelle

DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Mathias FINK directeur de l'unité mixte de recherche n°7587,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 3 juillet 2004,
- Considérant** que **Monsieur Christian DORME** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 2 au 6 juin, puis du 22 au 24 juin 2004,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110005DR01

Agent n° 34351

Le directeur de l'unité UMR 7587

DECIDE

ARTICLE 1 : **Monsieur Christian DORME**, IR, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 7587, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Monsieur Christian DORME** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : L'indemnisation décrite à l'article précédent intervient dans la limite des plafonds d'indemnisation afférents à la prime de participation à la recherche scientifique.

ARTICLE 6 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 15 février 2011

Mathias FINK, directeur de l'UMR 7587
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI de Paris

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur José-Eduardo WESFREID directeur de l'unité mixte de recherche n°7636,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 14 juin 2007,
- Considérant** que **Madame Olivia DU ROURE DE BEAUJEU** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par les délégations Paris A et Paris Michel-Ange, du 11 au 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110006DR01

Agent n° 35562

Le directeur de l'unité UMR 7636

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Olivia DU ROURE DE BEAUJEU, CR1, est reconduite dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 7636, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 : L'intéressée exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Madame Olivia DU ROURE DE BEAUJEU** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressée percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 15 février 2011

José-Eduardo WESFREID, directeur de l'UMR
7636

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI de Paris

**DECISION PORTANT NOMINATION D'UN AGENT CHARGE DE LA MISE EN
ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°2002-69 du 15 janvier 2002 fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains EPST et l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Elie RAPHAEL directeur de l'unité mixte de recherche n°7083,
- Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 14 juin 2007,
- Considérant** que **Monsieur Hervé WILLAIME** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris B, du 20 au 22 janvier, puis du 10 au 12 février 2004,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110007DR01

Agent n° 35767

Le directeur de l'unité UMR 7083

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Hervé WILLAIME, CR1, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte du CNRS n° 7083, à compter du 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 : L'intéressé exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret et des instructions susvisés.

ARTICLE 3 : Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Monsieur Hervé WILLAIME** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

ARTICLE 4 : L'intéressé percevra, au titre de cette mission, une indemnisation équivalente à 20 points d'indice.

Cette indemnisation sera interrompue à compter de la cessation des fonctions d'ACMO.

Cette indemnisation suivra l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

ARTICLE 5 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry, le 15 février 2011

Elie RAPHAEL, directeur de l'UMR 7083

(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI de Paris

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.02. DR02

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC110269DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19/12/08 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7102 dont le directeur de l'unité est monsieur Jean Mariani

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 18/06/2010 ;

Considérant que M Frédéric Naudet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la

délégation Ile-de-France Sud du 05/10/2010 au 07/10/2010 et du 15/11/2010 au 17/11/2010

Article 1

M Frédéric Naudet, assistant ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 7102 , à compter du 18/11/2010.

M Frédéric Naudet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M Frédéric Naudet est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris le 25 janvier 2011

Le directeur de l'unité

Jean Mariani

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Jean-Charles POMEROL
Président de l'Université Paris VI

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC110186DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°100002INSB du 09/03/2010 portant création de la formation de recherche en évolution n°3354 et de nomination de monsieur Stéphane Lemaire ;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Considérant que Mme Laetitia Cavellini a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 13/10/2009 au 03/12/2009 (36 heures)

Article 1

Mme Laetitia Cavellini, assistant ingénieur

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3354, à compter du 01/10/2010.

Mme Laetitia Cavellini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laetitia Cavellini est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/01/2011

Le directeur de l'unité

Stéphane Lemaire

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Jean-Charles Pomerol

Président de l'Université Paris VI

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.03. DR03

Décision n° DEC110544DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC07A002DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 168, intitulée « Unité Physico-chimie Curie », dont le directeur est M. Jean-François JOANNY ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 octobre 2010 ;

Considérant que Melle Fahima FAQIR a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS, du 13 avril 2010 au 15 avril 2010, et du 04 mai 2010 au 06 mai 2010.

Article 1

Melle Fahima FAQIR, AI au CNRS, est nommée agent chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 168, à compter du 22 octobre 2010.

Melle Fahima FAQIR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Fahima FAQIR est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2011

Le directeur de l'unité
M. Jean-François JOANNY

Visa du délégué régional du CNRS
M. Brice KERBER

Visa du Directeur de l'Institut Curie,
Pr. Daniel LOUVARD

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.06. DR06

DEC110740DR06

Nomination

d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Julien DIDIER**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) en date du 1^{er} janvier 2008, Monsieur Julien DIDIER est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°6249 à dater du 22 septembre 2006.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 22 septembre 2006, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Besançon le 25 février 2011

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Hervé RICHARD
Directeur de l'Unité *mixte de*
recherche n°6249 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Claude CONDE
Président du l'université de
Franche-Comté

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.07. DR07



Centre de Génétique et de Physiologie Moléculaire et Cellulaire - UMR 5534
Bâtiment Gregor Mendel - 16 rue Dubois - 69622 Villeurbanne Cedex
Tel : (33) 472 448 372 - Mel : guy.mouchiroud@univ-lyon1.fr - Web : <http://cgphimc.univ-lyon1.fr/>

Centre de Génétique et de Physiologie Moléculaire et Cellulaire - UMR 5534 Université Claude Bernard Lyon 1 Bâtiment Mendel - 16, rue Raphaël Dubois F-69622 Villeurbanne	Autorisation ASN n° T690249 Titulaire: Mr Guy Mouchiroud
---	---

Décision nomination CNRS : DEC110744DR07

DESIGNATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Vu les Articles R4456.1 à 4456.7 du Code du Travail, relatifs à l'organisation de la radioprotection et à la nomination d'une Personne Compétente en Radioprotection,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la Personne Compétente en Radioprotection, et l'arrêté du 21 mai 2010 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2010,

Vu l'attestation de Formation de la Personne Compétente en Radioactivité, secteur Industrie et Recherche, option "détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle", délivrée par Mr Jean-Pierre Manin, Formateur certifié CEFRI,

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire de l'UMR 5534 émis en séance du 22 février 2011,

Mr Patrick Lomonte est nommé Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR 5534 à compter du 23 février 2011. Il exercera les missions prévues par la réglementation en vigueur pour une durée maximale de 5 ans à partir du 8 octobre 2010, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette désignation sera communiquée à l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique du personnel et à l'ASN.

Guy Mouchiroud
Directeur de l'UMR 5534

Le Président de
l'Université Lyon 1



Claudine SCHWARTZ-LAINE
Déléguée Rhône-Auvergne
Centre National de la Recherche Scientifique
Rhône-Auvergne

Le Directeur de
l'Etablissement partenaire

Nomination DEC110744DR07 d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur **Patrick LOMONTE** a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option « **Détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle** » délivrée par le CNRS Formation Entreprises (IN2P3) le 08/10/2010.

Après avis favorable du conseil de laboratoire en date du 22/02/2011, Monsieur **Patrick LOMONTE** est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 5534 : **Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire** à dater du 23/02/2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 08/10/2010, date de validation de sa formation (la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

(Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions et moyens mis à disposition de la PCR est à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées l'étendue de leurs missions respectives est à préciser).

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Fait à, le

Le Directeur de l'unité

Signature :

Le Président de l'Université de l'Université Lyon 1 – ou son délégataire

Signature :

Visa du La Déléguée régionale du CNRS Rhône-Auvergne

Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

Décision DEC110209DR07 portant confirmation de nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec **L'Université Lumière Lyon 2** le **01/01/1995**, portant création de l'unité mixte de recherche n°5611 dont l'intitulé est **Littérature, idéologies, représentations aux XVIIIe et XIXe siècles** ;

Vu la décision n° **DEC11A004DSI** du **01/01/2011** nommant **M. REGNIER Philippe** directeur de l'unité de recherche n°5611 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

Considérant que **Mme TREFF Isabelle** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par **le CNRS Rhône-Auvergne les 26 et 27 Janvier 2009 et du 23 au 25 Février 2009.**

Article 1

Mme TREFF Isabelle, ingénieur d'étude, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5611, à compter du **01/01/2011**.

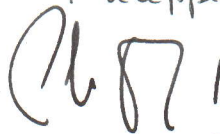
Mme TREFF Isabelle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **Mme TREFF Isabelle** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 11 février 2011,
Le directeur de l'unité
Signature : Philippe REGNIER



Visa du délégué régional du CNRS
Signature :



Claudine SCHMIDT *Présidente*
Adjointe à la Déléguée Régionale
Adjointe à la Déléguée Régionale

Visa du chef d'établissement partenaire
Signature :

A. TIRAN
Le Président,



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC110185DR07
portant confirmation de nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lumière Lyon 2 le 01/01/2003, portant création de l'unité mixte de recherche n°5133 dont l'intitulé est ARCHEORIENT - Environnements et sociétés de l'Orient ancien;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant Mme VILA Emmanuelle directrice de l'unité de recherche n°5133 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30.01.2011

Considérant que M BARBOT François a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 du 04 Novembre 1998 au 12 Février 1999.

Article 1

M BARBOT François, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5133, à compter du 01/01/2011.

M BARBOT François exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M BARBOT François est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 31/01/2011

Le directeur de l'unité

Signature :

Pour la Déléguée Régionale empêchée

A. LHERITIER-CHADRAN

Adjointe à la Déléguée Régionale

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne

Visa du Délégué Régional du CNRS

Signature :



Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :

Le Président,

A. TIRAN



Délégation
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC110189DR07
portant confirmation de nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lumière Lyon 2 le 01/01/2003, portant création de l'unité mixte de recherche n°5191 dont l'intitulé est Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant Mme TESTON-BONNARD Sandra directrice de l'unité de recherche n°5191 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du *14/03/2007*

Considérant que M VALERO Daniel a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne du 22 au 24 Mai 2007 et du 20 au 22 Juin 2007.

Article 1

M VALERO Daniel, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5191, à compter du 01/01/2011.

M VALERO Daniel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M VALERO Daniel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à *lyon*, le *31/02/2011*

Le directeur de l'unité

Signature :

SI

ICAR-CNRS-UNIV. LYON 2
UMR 5191
Ecole Normale Supérieure (LSH)
15 parvis René Descartes
F. - 69432 LYON - BP 7000 Cedex

Visa du délégué régional du CNRS
Signature



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS Rhône-Auvergne
A. LHI THER-CHIR BRAN
Adjointe à la Déléguée régionale

Visa du chef d'établissement partenaire
Signature

Le Président,
A. TIRAN



Délégation
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC110195DR07
portant confirmation de nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n°5534 dont l'intitulé est Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant M. MOUCHIROUD Guy directeur de l'unité de recherche n°5534 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ...22.02.2011

Considérant que Mme WEISS Michèle a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne du 19 au 21 Mai 2003 et du 2 au 4 Juin 2003.

Article 1

Mme WEISS Michèle, ingénieur d'étude, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5534, à compter du 01/01/2011.

Mme WEISS Michèle exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme WEISS Michèle est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 Février 2011
Le directeur de l'unité
Signature :

Visa du délégué régional du CNRS
Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire
Signature : Le Président,

A. BONMARTIN



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC110197DR07
portant confirmation de nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n°5534 dont l'intitulé est Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant M. MOUCHIROUD Guy directeur de l'unité de recherche n°5534 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22.02.2011

Considérant que Mlle THOINET Karine a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne les 22 et 23 Mars 2010 et du 26 au 28 Avril 2010.

Article 1

Mlle THOINET Karine, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5534, à compter du 01/01/2011.

Mlle THOINET Karine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle THOINET Karine est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23 février 2011

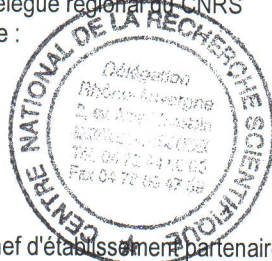
Le directeur de l'unité

Signature :



Visa du délégué régional du CNRS

Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire

Signature :

Le Président,



A. BONMARTIN



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

Décision DEC110206DR07 portant confirmation de nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 le 01/01/1995, portant création de l'unité mixte de recherche n°5557 dont l'intitulé est Ecologie microbienne ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant M MOËNNE-LOCCOZ Yvan directeur de l'unité de recherche n°5557 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 27.01.2011

Considérant que M BELLVERT Floriant a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS Rhône-Auvergne les 14 et 15 Mai 2009 et du 24 au 26 Juin 2009.

Article 1

M BELLVERT Floriant, ingénieur d'étude, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5557, à compter du 01/01/2011.

M BELLVERT Floriant exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M BELLVERT Floriant est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 27 janvier 2011
Le directeur de l'unité
Signature :

Prof. Yvan MOËNNE-LOCCOZ
Directeur
UMR CNRS 5557 Ecologie Microbienne
Université de Lyon
USC INRA 1193 - VetAgro Sup

Visa du délégué régional du CNRS
Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône-Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire
Signature :



Délégation
Rhône-Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

**Décision DEC110207DR07
portant confirmation de nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'**Université Claude Bernard Lyon 1** le **01/01/1995**, portant création de l'unité mixte de recherche n°5586 dont l'intitulé est **laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures**;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 01/01/2011 nommant **M. SAN MIGUEL Alfonso** directeur de l'unité de recherche n°5586 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du ;

Considérant que **M MICOUIN Guillaume** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le **CNRS Rhône-Auvergne** du **22 au 24 Mai 2007** et du **20 au 22 Juin 2007**.

Article 1

M MICOUIN Guillaume, ingénieur d'étude, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5586, à compter du **01/01/2011**.

M MICOUIN Guillaume exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **M MICOUIN Guillaume** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à *Villeurbanne*, le *02/02/2011*

Le directeur de l'unité

Signature :

A. SAN MIGUEL
Directeur du LPMCN

Visa du délégué régional du CNRS
Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire
Signature :



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Décision DEC110014DR07 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'**Université Claude Bernard Lyon 1** le....., portant création de l'unité mixte de recherche dont l'intitulé est **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement (UMR n°5276)** ;

Vu la décision n° du **01/01/2011** nommant **M. ALBAREDE Francis** directeur de l'unité de recherche **UMR n°5276** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

Considérant que M. **CARDON Hervé** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par **Le CNRS Rhône Auvergne** du **04 Octobre 2010** au **05 Octobre 2010** et du **15 Novembre 2010** au **17 Novembre 2010**

Article 1

M. **CARDON Hervé, Ingénieur de recherche**, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS **UMR n°5276**, à compter du *01/01/2011*

M. **CARDON Hervé** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. **CARDON Hervé** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à ...Lyon..., le 31/01/2011.

Le directeur de l'unité
(Signature)



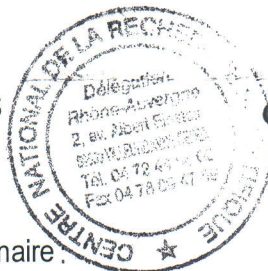
Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

Visa du délégué régional du CNRS




Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Visa du chef d'établissement partenaire :

Université Claude Bernard Lyon 1

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Gilles GAY

Visa du chef d'établissement partenaire :
École Normale Supérieure de Lyon


Le Directeur Général

Olivier FARON

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.12. DR13

**Nomination
de Mlle Agathe MOREL
aux fonctions de responsable du Service Prévention et
Sécurité de la Délégation Languedoc-Roussillon.**

Dec110709DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n°100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du 26 janvier 2011 de la Direction des Ressources Humaines ;

Décide

Article 1^{er}

Mlle Agathe MOREL, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, est nommée, à compter du 1^{er} mars 2011, responsable du Service Prévention et Sécurité de la Délégation Languedoc-Roussillon en remplacement de M. Yves FENECH appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 8 mars 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale,


Ghislaine Gibello

Décision 110446dr13
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS.

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

Vu la décision n°DEC06A010DSI du 31/10/2006 nommant M. FAJULA directeur de l'unité de recherche n°5253.

Considérant que Mme GUIFFREY PASCALE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par inter-établissement du 01/02/2010 au 10/03/2010.

Article 1

Mme. GUIFFREY PASCALE AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°5253, à compter du 01/04/2010.


Mme GUIFFREY PASCALE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme GUIFFREY PASCALE est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

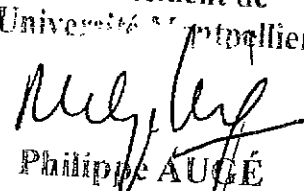
Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 04/02/2010
Le directeur de l'unité
M. FAJULA



Visa de la Déléguée Régionale du CNRS Visa de la Présidente de l'UM2 Visa du Président de l'UM1



Le Président de
l'Université de Montpellier I

Philippe AUGÉ

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.15. DR16

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC 110652DR16

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Considérant que M. Laurent HADJ RABAH a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) et a déjà exercé les fonctions d'ACMO du 1^{er} juin 2002 au 15 décembre 2006 ;

Article 1

M. Laurent HADJ RABAH est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS MOY 1600 (Délégation Paris Michel-Ange) à compter du 1^{er} mars 2011.

M. Laurent HADJ RABAH exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent HADJ RABAH est placé directement sous l'autorité Délégué Régional de Paris Michel-Ange.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.17. DR18

Décision DEC110656DR18
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 100261DAJ du 11 octobre 2010 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale de la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie ;

Vu l'annonce faite à la délégation régionale en date du 01/09/2010 ;

Considérant que M. Alain VILTARD a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la DR 18 du 07 au 08/03/2011 du 21 au 22/03/2010 et du 14 au 15/04/2011.

Article 1

M. Alain VILTARD est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la circonscription Nord Pas de Calais et Picardie n° MOY1800, à compter du 01/09/2010.

M. Alain VILTARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Alain VILTARD est placé directement sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à, Lille le 14/03/2010

Visa de la déléguée régionale du CNRS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire



DEC110602DR18

Décision portant nomination de Monsieur Edouard BRIDOUX en qualité de chargé de mission scientifique.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°090016 du 1^{er} mars 2009 fixant les missions des chargés de mission scientifique auprès des délégués régionaux ;

Vu la proposition de la déléguée régionale ;

Vu l'avis du directeur scientifique référent ;

DECIDE

Art. 1^{er} - Monsieur Edouard BRIDOUX est nommé chargé de mission scientifique auprès de la déléguée régionale de la circonscription Nord - Pas de Calais et Picardie, du 2 mai 2011 au 31 décembre 2012.

Pour l'exécution de cette mission, Monsieur Edouard BRIDOUX est affecté à la délégation Nord - Pas de Calais et Picardie.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.20. Administration centrale

DEC110857SGCN

Décision modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – L'article 2 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit : est nommé membre du bureau de la section 11 – « Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie », Monsieur Christophe CHASSENIEUX, Professeur des universités, en remplacement de Monsieur Philippe RICHETTI, démissionnaire.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 mars 2011

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC110746SGCN

Décision modifiant la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique

Le Président,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, la décision n° 050007SGCN du 28 juin 2005 modifiée relative à la nomination des membres du bureau des sections et des commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – L'article 2 de la décision du 28 juin 2005 susvisée est modifié comme suit : est nommée membre du bureau de la section 39 – « Espaces, territoires et sociétés », Madame Françoise GOURMELON, Directrice de recherche, en remplacement de Madame Sylvette DENEFFLE, démissionnaire.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 MARS 2011

Alain FUCHS

Pour le Président et par délégation,

la Secrétaire générale du Comité national



DEC105334MPR

Décision portant nomination de Madame Weil-Miko Christine en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100176DAJ portant organisation de la direction de la direction de l'information scientifique et technique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Weil-Miko Christine, IR1, affectée à l'INIST (UPS76) est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet les négociations et les acquisitions de ressources numériques nationales.
Pour l'exercice de cette mission, Madame Weil-Miko Christine demeure affectée à l'INIST à Vandœuvre lès Nancy (54).

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, Madame Weil-Miko Christine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 7 février 2011

Pour le président
et par délégation,

Xavier Inglebert



DEC100007BPC

Décision portant nomination de Monsieur Michel Mortier en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Michel Mortier, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS, **du 15 mai 2010 au 31 décembre 2011**.
Sa mission a pour objet le suivi des projets de SATT.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Michel Mortier demeure affecté à l'UMR7574 - *Chimie de la Matière Condensée de Paris*.

Art. 2 – **Du 15 mai 2010 au 31 décembre 2011**, Monsieur Michel Mortier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mai 2010

Alain FUCHS

DEC110603DAJ

Décision portant nomination de M. Alain DEDENIS aux fonctions de directeur adjoint

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Alain DEDENIS, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de la direction des comptes et de l'information financière, à compter du 1^{er} décembre 2010, en remplacement de Mme Laurence LOMME appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 MARS 2011

Le Président

Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.21. Instituts



DEC110596INSB

Décision portant nomination de Monsieur LIBRI Domenico en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur LIBRI Domenico, DR du CNRS est nommé charge de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, **du** 1^{er} février 2011 **au** 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet de suivre les dossiers de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur LIBRI Domenico demeure affecté à l'UPR 3404 Centre de Génétique Moléculaire situé à Gif-sur-Yvette .

Art. 2 – Du 01 février 2011 **au** 31/12/2011, Monsieur LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris IDF Sud (DR4).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mars 2011

Alain Fuchs



DEC1105321INSB

Décision portant nomination de Madame CAVARD Catherine en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100001 DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leurs activités

DÉCIDE

Art. 1^{er} – MME CAVARD Catherine, CR1 Du CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l' Institut des sciences biologiques, **du** 1^{er} février 2011 **au** 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet d'assister la coordination à l'ITMO, de suivre les relations avec les Canceropoles et de suivre également les actions spécifiques dans le domaine de la Cancerologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme CAVARD Catherine demeure affectée à l'UMR8104 à l'Institut Cochin situé à Paris. .

Art. 2 – **Du** 01 février 2011 **au** 31/12/2011, Mme CAVARD Catherine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A (DR1).

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 mars 2011

Alain Fuchs

Dec110794INC

Décision portant nomination de M GRANDE Daniel en qualité de chargé de mission.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

Décide

Article 1^{er}

M. GRANDE Daniel, *chargé de recherche 1re classe au CNRS*, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique, le suivi des unités relevant de la thématique « Polymères - Matière Molle »

Pour l'exercice de cette mission, M. GRANDE Daniel demeure affecté à l'UMR7182 "CNRS Université Paris-Est-2, rue Henri Dunant 94320 THIAIS Cedex".

Article 2

Du 1^{er} avril 2011 au 31 décembre 2012, M. GRANDE Daniel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

La dépense sera imputée sur le compte 64641000- subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile de France Est.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 mars 2011

Alain FUCHS



DEC110458INC

Décision portant nomination de Madame AGBOSSOU Francine en qualité de chargée mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame AGBOSSOU Francine, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour le l'institut de chimie, **du 1^{er} mars 2011 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique, le suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame AGBOSSOU Francine demeure affectée à l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) – UMR8181, UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE -LILLE 1, Bâtiment C3, 59655 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX

Art. 2 – **Du 1^{er} mars 2011 au 31 décembre 2012**, Madame AGBOSSOU Francine percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC110592INEE

Portant nomination de M. Pierre MORET aux fonctions de directeur par intérim et de M. Nicolas VALDEYRON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5608 intitulée « Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés (TRACES) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Pierre MORET, directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012, en remplacement de M. Michel BARBAZA, démissionnaire.

Article 2

M. Nicolas VALDEYRON, maître de conférence à l'Université Toulouse-Le Mirail, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} mars 2011 au 28 février 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC110597INSHS

Décision portant nomination de Monsieur Jean DAVALLON et Madame Suzanne de CHEVEIGNE aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche (UMR) n°8562 intitulée Centre Nobert Elias - CNE

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, et notamment son article 2 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire en date du 1^{er} avril 2010 ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean DAVALLON, Professeur à l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

Mme Suzanne de CHEVEIGNE, Directrice de Recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

Décision de nomination aux fonctions de directeur par intérim d'une unité mixte de recherche (UMR)

DEC110455INSIS

Portant nomination de M. Jean-Marc THIRIET aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5216 intitulée « Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5216 intitulée « Grenoble Image, Parole, Signal, Automatique (GIPSA) » et nommant M. Jean-Michel DION directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Marc THIRIET, professeur à l'Université Joseph Fourier, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011, en remplacement de M. Jean-Michel DION, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président



DEC110406INSIS

Décision portant nomination de Monsieur ABRY Patrice en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur ABRY Patrice, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes **du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi des activités scientifiques relatives à la théorie du signal.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur ABRY Patrice demeure affecté au laboratoire de Physique de l'ENS de Lyon - UMR5672 - Lyon.

Art. 2 – **Du** 1^{er} janvier 2011 **au** 31 décembre 2011, Monsieur ABRY Patrice percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC110408INSIS

Décision portant nomination de Madame MALBERT Nathalie en qualité de chargée de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame MALBERT Nathalie, Professeur des Universités à Bordeaux I est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'Electronique, les Micro et nanoTechnologies, la Photonique et l'Electromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Madame MALBERT Nathalie demeure affectée au laboratoire de l'intégration, du matériau au système - IMS - UMR 5218 - Bordeaux

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Madame MALBERT Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110409INSIS

Décision portant nomination de Madame ROLLAND Nathalie en qualité de chargée de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame ROLLAND Nathalie, Professeur des Universités à Lille 1 est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine « circuits et antennes »

Pour l'exercice de cette mission, Madame ROLLAND Nathalie demeure affectée à l'Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie - IEMN - UMR 8520.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Madame ROLLAND Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas de Calais et Picardie.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110342INSIS

Décision portant nomination de Monsieur DOLLET Alain en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DOLLET Alain, Directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 10 en charge des activités scientifiques au génie des procédés, aux plasmas froids et à l'énergie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DOLLET Alain demeure affecté au Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire - PROMES - UPR8521 - Font Romeu Odeillo Via.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur DOLLET Alain percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Languedoc-Roussillon.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110345INSIS

Décision portant nomination de M. BERGAUD Christian en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BERGAUD Christian – Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS – est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques relatives aux technologies d'intégration pluridisciplinaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BERGAUD Christian demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) – UPR8001- Toulouse.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur BERGAUD Christian percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110346INSIS

Décision portant nomination de Monsieur BLONDY Jean-Marc en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BLONDY Jean-Marc – Ingénieur de Recherche 1^{ère} classe au CNRS – est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BLONDY Jean-Marc demeure affecté au Laboratoire X-LIM – UMR6172 – Limoges.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur BLONDY Jean-Marc percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110347INSIS

Décision portant nomination M. CONSTANTINESCU Andrei en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010, portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur CONSTANTINESCU Andrei - Directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS - est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en mécanique théorique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur CONSTANTINESCU Andrei demeure affecté au Laboratoire de mécanique des solides (UMR 7649) à Palaiseau.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur CONSTANTINESCU Andrei percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC110348INSIS

Décision portant nomination de M. COULOUVRAT François en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – M. COULOUVRAT François – Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS – est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique et des ondes non-linéaires ainsi que celui des ondes de choc et du bang sonique. Il est expert auprès de l'organisation de l'aviation civile internationale et a coordonné un programme européen (SOBER) sur le bang sonique.

En tant que chargé de mission à l'INSIS, il sera positionné à l'interface des sections 09 et 10 pour apporter son expertise dans l'évaluation et le suivi des laboratoires des portefeuilles 8C et 8D qui relèvent des thématiques d'interface.

Pour l'exercice de cette mission, M. COULOUVRAT François demeure affecté à l'Institut Jean le Rond d'Alembert – UMR7190 - Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. COULOUVRAT François percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110349INSIS

Nomination de Monsieur DARRASSE Luc aux fonctions de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DARRASSE Luc – Directeur de recherche 2^{ème} classe – est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 - Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie – du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DARRASSE Luc demeure affecté à l'unité Imagerie par Résonance Magnétique Médicale et Multi-Modalités (IR4M) - UMR8081 - Orsay

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur DARRASSE Luc percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110350INSIS

Décision portant nomination de Monsieur DUHAMEL Pierre en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DUHAMEL Pierre - Directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS - est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 7 en charge des activités scientifiques relatives aux télécommunications.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DUHAMEL Pierre demeure affecté au Laboratoire des signaux et systèmes (L2S) – UMR8506 - Gif sur Yvette.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur DUHAMEL Pierre percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110351INSIS

Décision portant nomination de Monsieur FUJITA Hiroyuki en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Monsieur FUJITA Hiroyuki Directeur du « Center for International Research on MicroMechatronics » est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet la mise en place et le suivi de projets avec le Japon.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur FUJITA Hiroyuki demeure affecté à l'Institut of Industrial Science-The University of Tokyo et rattaché à l'INSIS.

Art. 2 - Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur FUJITA Hiroyuki percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 - La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris Michel-Ange.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110352INSIS

Décision portant nomination de Madame HENNEQUIN Pascale en qualité de chargée de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts

DÉCIDE

Art. 1^{er} - Madame HENNEQUIN Pascale, Directeur de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet le suivi des activités de recherche relatives au programme ITER.

Pour l'exercice de cette mission, Madame HENNEQUIN Pascale demeure affectée au laboratoire de physique et technologie des plasmas - UMR7648 - Palaiseau.

Art. 2 - Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Madame HENNEQUIN Pascale percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 - La dépense sera imputée sur le compte 6464 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC110353INSIS

Décision portant nomination de Madame QUEINNEC Isabelle en qualité de chargée de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame QUEINNEC Isabelle - Directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS - est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 7 en charge des activités scientifiques relatives à l'automatique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame QUEINNEC Isabelle demeure affectée au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) - UPR8001 - Toulouse.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Madame QUEINNEC Isabelle percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC110166INSIS

Décision portant nomination de M. de MATHELIN de PAPIGNY Michel en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – M. de MATHELIN de PAPIGNY Michel – Professeur des Universités à Strasbourg – est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011.

Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 7 en charge des activités scientifiques relatives à la robotique.

Pour l'exercice de cette mission, M. de MATHELIN de PAPIGNY Michel demeure affecté au Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection - LSIT - UMR7005 - Illkirch.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, M. de MATHELIN de PAPIGNY Michel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Alsace.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC110792INSMI

Portant nomination de Mme Sylvie Benzoni aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5208 intitulée Institut Camille Jordan

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5208 intitulée Institut Camille Jordan ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Benzoni, Professeur des universités, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 mars 2011

Le Président

DEC11080INSMI

Décision portant nomination de M. Luis PARIS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 090002DPA en date du 27 mars 2009 portant prorogation de l'unité mixte de recherche n°5584 intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne et prorogeant le mandat de directrice de cette unité de Mme Lucy Moser Jauslin ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Luis PARIS, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, en remplacement de Mme Lucy MOSER-JAUSLIN, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC110252INP

Portant nomination de M. Jean-Paul VISTICOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 07A002DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°12 intitulée « Laboratoire Léon Brillouin » et nommant Mme Christiane ALBA-SIMONIESCO directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Paul VISTICOT, chercheur au CEA, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février au 31

décembre 2011, en remplacement de Mme Susana GOTA-GOLDMANN, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Alain FUCHS

DEC110407IN2P3

Portant nomination de M. Marc ROUSSEAU aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7178 intitulée « Institut pluridisciplinaire Hubert Curien ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7178 intitulée « Institut pluridisciplinaire Hubert Curien » ;

Vu la décision n° 105228IN2P3 en date du 22 décembre 2010, portant nomination de Mme Christelle Roy en qualité de directrice de l'unité mixte de recherche n°7178 intitulée « Institut pluridisciplinaire Hubert Curien » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire,

Vu l'accord du partenaire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Marc Rousseau, Maître de conférences des universités de classe normale, est nommé directeur - adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Le Président

DEC110591INSU

Portant nomination de M. André Ferrari aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6525 intitulée « Laboratoire Hippolyte Fizeau »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 101401INSU en date du 22 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean Arnaud directeur de l'unité mixte de recherche n° 6525 intitulée « laboratoire Hippolyte Fizeau » ;

Vu l'accord des tutelles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. André Ferrari, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 11 octobre 2010 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Jean Arnaud, décédé.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC110493INSU

Portant nomination de M. Jacques Pironon aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7566 intitulée Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques (G2R)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7566 intitulée « Laboratoire de géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques » et nommant M. Michel Cathelineau directeur de cette unité ;

Vu l'accord de l'université de Nancy ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques Pironon, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 en remplacement de M. Michel Cathelineau, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Alain FUCHS

DEC110485INSU

Portant nomination de M. Claude Jaupart aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris et nommant M. Vincent Courtillot directeur de cette unité ;

Vu le décret présidentiel en date du 12 janvier 2011 portant nomination de M. Claude Jaupart aux fonctions de directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Claude Jaupart, professeur des universités est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 12 janvier 2011 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Vincent Courtillot.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS



DEC105320INSU

Décision portant nomination de Monsieur Christian ABONNEL en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Christian ABONNEL, Ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie de Météo-France, est nommé(e) chargé(e) de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer le suivi de l'instrumentation dans le domaine de l'Océan et de l'Atmosphère, de l'audit du Lidar, ainsi que de la représentation de l'INSU lors des réunions techniques expérimentales avec Météo-France.

Pour l'exercice de cette mission, M. Christian ABONNEL demeure affecté au Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement (SAFIRE – UMS 2859), Avenue du Général BARES, à Cugnaux.

Art. 2 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Midi-Pyrénées.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105324INSU

Décision portant nomination de Monsieur Michel ARMENGAUD en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Michel ARMENGAUD, ingénieur de recherche du CNRS, est nommé(e) chargé(e) de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, en charge de l'accompagnement des restructurations des unités de l'INSU

Pour l'exercice de cette mission, M. ARMENGAUD demeure affecté à l'Observatoire Midi Pyrénées (UMS 831), 14 avenue Edouard Belin, à Toulouse.

Art. 2 – Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. ARMENGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Midi-Pyrénées.

Art. 4- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105325INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Luc BEUZIT en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Jean-Luc BEUZIT, directeur de recherche du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'aider au suivi des TGE, et plus particulièrement du CFHT et de l'ESO, ainsi que de l'instrumentation associée (MUSE, SPHERE, Gravity, Matisse) et des opérations de R&D dans le domaine optique, notamment en préparation des ELT.

Pour l'exercice de cette mission, M Jean-Luc BEUZIT demeure affecté au sein du laboratoire d'Astrophysique de Grenoble (LAOG - UMR 5571), BP 53, à Grenoble.

Art. 2 – Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. Jean-Luc BEUZIT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Alpes.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105326INSU

Décision portant nomination de Monsieur Alain CHEILLETZ en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Alain CHEILLETZ, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de l'école nationale supérieure de géologie de Nancy, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer le suivi des relations partenariales nationales et internationales de la section Sciences de la Terre dans les domaines des ressources énergétiques. Il assure en outre le suivi et l'animation du comité thématique « ressources géologiques et développement durable ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Alain CHEILLETZ demeure affecté au sein du Laboratoire Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques (CRPG – UPR 2300), 15 rue Notre Dame des Pauvres, à Vandoeuvre-lès-Nancy.

Art. 2 – Du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur Alain CHEILLETZ percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Centre Est.

Art. 4- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le
Alain Fuchs



DEC105328INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme DYMENT en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1er – Monsieur Jérôme DYMENT, directeur de recherche du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer le suivi des activités de recherche en géosciences marines, des relations avec les partenaires du domaine « Sciences de la mer », ainsi que du comité thématique « couplage terre interne et externe ».

Pour l'exercice de cette mission, M. DYMENT demeure affecté au sein de l'Institut physique du globe de Paris (IPGP – UMR 7154), Tour 14-24, 2ème étage 4 place Jussieu, Case 89, à Paris.

Art. 2 – du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. DYMENT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrête du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Est.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105329INSU

Décision portant nomination de Monsieur Gérard ELDIN en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Gérard ELDIN, chargé de recherche de l'IRD, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer le suivi de la recherche en océanographie physique, des programmes nationaux, des projets inter-organismes et des comités relevant de cette thématique de recherche, ainsi que du parc national d'équipement océanographique.

Pour l'exercice de cette mission, M. ELDIN demeure affecté au sein Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales (LEGOS – UMR 5566), Observatoire Midi Pyrénées 14 Avenue Edouard Belin, à Toulouse

Art. 2 – Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. ELDIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Midi-Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105330INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jérôme GAILLARDET en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Jérôme GAILLARDET, professeur de l'IPG de Paris, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, en charge de la mise en place du réseau français des bassins versants.

Pour l'exercice de cette mission, M. GAILLARDET demeure affecté à l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP – UMR 7154), Tour 14-24, 2^{ème} étage, 4 place Jussieu, Case 89, à Paris.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. GAILLARDET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Est

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105331INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre LASOTA en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Jean-Pierre LASOTA, directeur de recherche du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer le suivi des recherches en physique des objets compacts et des disques d'accrétions, de physique théorique en cosmologie, d'astrophysique des hautes énergies et de l'interface avec l'INSMI, l'InP et l'IN2P3

Pour l'exercice de cette mission, M. LASOTA demeure affecté à l'Institut d'Astrophysique de Paris (IAP – UMR 7095) 98 boulevard Arago, à Paris.

Art. 2 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Paris A

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105332INSU

Décision portant nomination de Madame Catherine MEVEL en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Catherine MEVEL, directrice de recherche du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer la direction de ECORD Managing Agency dans le cadre du TGE-IODP-ECORD

Pour l'exercice de cette mission, Madame Catherine MEVEL demeure affectée à l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP-UMR 7154) Tour 14-24, 2^{ème} étage, 4 place Jussieu – Case 89, à Paris.

Art. 2 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Est..

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105333INSU

Décision portant nomination de Monsieur François PAJOT en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur François PAJOT, directeur de recherche du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer le suivi des programmes Physique Chimie du Milieu Interstellaire (PCMI) et Physique Stellaire (PNPS), les actions spécifiques « observatoire virtuel » et « Alma », ainsi que du groupe de travail « Concordia ».

Pour l'exercice de cette mission, M. PAJOT demeure affecté au sein de l'Institut d'Astrophysique Spatiale (IAS – UMR 8617), bât. 121, 91405 Orsay

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. PAJOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105335INSU

Décision portant nomination de Madame Mireille PERRIN en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame Mireille PERRIN, directrice de recherche du CNRS, est nommée chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer la construction et le suivi des actions avec l'InSHS, l'InEE et l'InC sur les questions d'archéométrie, de datation, d'archéologie et la gestion du LMC14, ainsi que la représentation de l'INSU dans l'ECORD member group.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Mireille PERRIN demeure affectée au sein du Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géoscience de l'Environnement Européen Méditerranéen de l'Arbois (CEREGE – UMR 6635) BP 80, à Aix-en-Provence.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Madame Mireille PERRIN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Provence et Corse.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105336INSU

Décision portant nomination de Monsieur Eric QUEMERAIS en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Eric QUEMERAIS, directeur de recherche du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} Janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer le suivi des programmes PNP et PNST, ainsi que d'Astronet.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Eric QUEMERAIS demeure affecté au sein du Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observatoires, Spatiales (LATMOS – UMR 8190) Université Versailles Saint Quentin en Yvelines - Quartier des Garennes - 11 boulevard d'Alembert, à Guyancourt.

Art. 2 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Ouest et Nord

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105337INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre ROZELOT en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Jean-Pierre ROZELOT, personnel CNAP de l'OCA, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission est d'assurer la formation permanente des agents de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Pierre ROZELOT demeure affecté au Laboratoire Hippolyte FIZEAU (FIZEAU – UMR 6525) Bâtiment H. Fizeau, 28 Avenue Valrose, à Nice.

Art. 2 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Côte d'Azur.

Art. 3- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105338INSU

Décision portant nomination de Monsieur François VIAL en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur François VIAL, directeur de recherche du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Il est chargé du suivi des activités européennes (en particulier GMES), des relations avec le CNES (satellites, ballons), de CHARMEX, ainsi que du PNTS.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François VIAL, demeure affecté au Laboratoire de météorologie dynamique (LMD - UMR 8539), Ecole Polytechnique, route de Saclay, à Palaiseau.

Art. 2 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Ile-de-France Ouest et Nord.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



DEC105339INSU

Décision portant nomination de Monsieur Eric VILLENAVE en qualité de chargé(e) de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Eric VILLENAVE, professeur de l'université Bordeaux 1, est nommé chargé de mission auprès du Président du CNRS pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Il est chargé du suivi des activités en chimie atmosphérique, notamment le suivi du développement des projets du domaine Océan Atmosphère, essentiellement le programme national LEFE, les réseaux d'observations et les équipements nationaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Eric VILLENAVE, demeure affecté à l'Institut des Sciences Moléculaires (ISM - UMR 5255) Université Sciences et Technologie Bordeaux 1 - Bât. A 12 - 351 Cours de la Libération, à Talence.

Art. 2 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Languedoc Roussillon.

Art. 3 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC105198INSU *Portant nomination de M. Bruno Scaillet aux fonctions de directeur et de M. Ary Bruand aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6113 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans*

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 07A007DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6113 intitulée Institut des Sciences de la Terre ;

Vu la décision n° 101455INSU en date du 12 mai 2010 portant nomination de M. Bruno Scaillet aux fonctions de directeur par intérim et de M. Ary Bruand aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Bruno Scaillet, directeur de recherche au CNRS, et M. Ary Bruand professeur des universités sont nommés respectivement directeur et directeur adjoint de plein droit de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité le 31 décembre 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.02. DR02

DEC110509DR02

***Délégation de signature consentie à Monsieur Francis-André Wollman
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 nommant Liliane Flabbée déléguée régionale pour la circonscription Paris B compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7141, intitulée "Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste", dont le directeur est Monsieur Francis-André Wollman ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francis-André Wollman, Directeur de l'unité UMR 7141 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis-André Wollman, délégation de signature est donnée à Madame Danielle Bascle, AI, Madame Dominique Drapier IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100223DR02 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Liliane Flabbée

Déléguée Régionale

DEC110512DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7141, intitulée Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste, le directeur est Monsieur Francis-André Wollman ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Danielle Bascle AI, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle Bascle, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Dominique Drapier, IE, ingénieur en techniques biologiques.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Le directeur d'unité

Francis-André Wollman

DEC110672DR02

***Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane Verger
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 nommant Liliane Flabbée déléguée régionale pour la circonscription Paris B compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8546, intitulée "Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes", dont le directeur est Monsieur Stéphane Verger ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Verger, Directeur de l'unité UMR 8546 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Verger, délégation de signature est donnée à Madame Katherine Gruel, DR, Monsieur Antoine Charlot IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Liliane Flabbée

Déléguée Régionale

DEC110674DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8546, intitulée "Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes", le directeur est Monsieur Stéphane Verger ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Katherine Gruel DR, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Katherine Gruel, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Antoine Charlot, IE, administrateur.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Le directeur d'unité

Stéphane Verger

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.03. DR03

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110777DR03

*Délégation de signature consentie à Mme Joëlle SMADJA
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 299, intitulée « Centre d'études himalayennes », dont la directrice est Mme Joëlle SMADJA ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Joëlle SMADJA, directrice de l'unité UPR 299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle SMADJA, délégation de signature est donnée à Mme Olivia AUBRIOT, CR au CNRS, et à Mme Pascale DOLLFUS, CR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100181DR03 du 23 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 18 mars 2011

Le Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110781DR03 [UMR 8568]

***Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la
personne responsable des marchés***

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS¹ ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8568, intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) », dont le directeur est M. Jean-Charles HOURCADE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Naceur CHAABANE, IR au CNRS, Secrétaire général du CIRED, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Naceur CHAABANE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Dominique FINON, DR au CNRS, chercheur.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Naceur CHAABANE et de M. Dominique FINON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Daniel THERY, CR au CNRS, chercheur.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nogent sur Marne, le 03 janvier 2011

Le directeur d'unité

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110756DR03

*Délégation de signature consentie à M. Christophe AMBROISE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité FR 3409, intitulée « Fédération de recherche de mathématiques d'Evry Val d'Essonne », dont le directeur est M. Christophe AMBROISE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe AMBROISE, directeur de l'unité FR 3409, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe AMBROISE, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Gilles LEMARIE-RIEUSSET, PR à l'université d'Evry Val d'Essonne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110712DR03

*Délégation de signature consentie à Mme Isabelle LEDOUX-RAK
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8537, intitulée « Laboratoire de photonique quantique et moléculaire », dont la directrice est Mme Isabelle LEDOUX-RAK ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Isabelle LEDOUX-RAK, directrice de l'unité UMR 8537, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LEDOUX-RAK, délégation de signature est donnée à M Jean-Sébastien LAURET, Maître de conférence à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature provisoire est accordée du 07 mars 2011 au 15 mars 2011 inclus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement à l'échéance prévue.

Article 4

La décision n° DEC100183DR03 du 26 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire reste en vigueur par ailleurs. Elle prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 07 mars 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110708DR03

Délégation de signature consentie à M. Claude JAUPART par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7154, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » ;

Vu la décision n° DEC110485INSU du 1^{er} mars 2011 portant nomination de M. Claude JAUPART aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7154 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude JAUPART, directeur de l'unité UMR 7154, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude JAUPART, délégation de signature est donnée à M Edouard KAMINSKI, Professeur à l'IPGP, M Marc BENEDETTI, Professeur à l'université Paris Diderot, M Nikolai SHAPIRO, Directeur de recherche au CNRS, et Mme Lydia ZERBIB, Ingénieure de recherche au CNRS, Directrice générale des services à l'IPGP, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100132DR03 du 22 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 12 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110159DR03 [UPR 76]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS¹ ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 76, intitulée « Centre Jean Pépin », dont le directeur est M. Pierre CAYE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine LAUNEY, AI au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LAUNEY, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Martine VIDONI, IE au CNRS.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 01 janvier 2011

Le directeur d'unité

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110779DR03

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Charles HOURCADE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8568, intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) », dont le directeur est M. Jean-Charles HOURCADE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles HOURCADE, directeur de l'unité UMR 8568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles HOURCADE, délégation de signature est donnée à M. Naceur CHAABANE, IR au CNRS, M. Dominique FINON, DR au CNRS, M. Daniel THERY, CR au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC090197DR01 du 05 janvier 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 03 janvier 2011

Le Délégué Régional

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.04. DR04

DEC110495DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel DRON, directeur de l'UMR8618 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8618, intitulée "Institut de biologie des plantes", dont le directeur est Monsieur Michel DRON ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Michel DRON, directeur de l'unité UMR8618, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Michel DRON**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadine GARRIDO, assistante ingénieure, Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche**, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A069DR04 du 01/04/2010.

Article 4 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2011

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Michel DRON

Madame Nadine GARRIDO

Monsieur Michael HODGES

DEC110496DR04

UMR8618

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8618, intitulée "Institut de biologie des plantes", dont le directeur est Monsieur Michel DRON ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Nadine GARRIDO, assistante ingénieure, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine GARRIDO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, chercheur.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 10A070DR04 du 01/04/2010.

Article 4 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2011

Monsieur Michel DRON
Directeur de l'unité n° **UMR8618**

Madame Nadine GARRIDO

Monsieur Michael HODGES

DEC110500DR04

Délégation de signature consentie à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'UPS2573 par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 11A011DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UPS2573, intitulée "Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE)", dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas PAUWELS, directeur de l'unité UPS2573, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Nicolas PAUWELS**, délégation de signature est donnée à **Madame Emilie BONNARDEL**, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace la décision n° 09A058DR04 du 01/09/2009.

Article 4 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2011

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Nicolas PAUWELS

Madame Emilie BONNARDEL

DEC110501DR04

UPS2573

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A011DSI approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2011, de l'UPS2573, intitulée "Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE)", dont le directeur est Monsieur Nicolas PAUWELS ;

Décide

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Emilie BONNARDEL, assistante ingénieure, assistante de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2 :

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2011

Monsieur Nicolas PAUWELS
Directeur de l'unité n° **UPS2573**

Madame Emilie BONNARDEL

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.05. DR05

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110706dr05

Délégation de signature consentie à M. Daniel HESTROFFER, M. Valéry LAINEY, Mme Isabelle NICOLAS, et M. Nicolas RAMBAUX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides »,

Vu la décision n° 110255INSU du 28 février 2011 portant nomination de M. Daniel HESTROFFER aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 8028 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel HESTROFFER, directeur par intérim de l'unité UMR 8028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HESTROFFER, délégation de signature est donnée à M. Valéry LAINEY, astronome adjoint, Mme Isabelle NICOLAS, AI, et Nicolas RAMBAUX, MC de l'UPMC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100094DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 mars 2011

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Gilles TRAIMOND

Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110705DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8028, intitulée « Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides »,

Vu la décision n° 110255INSU du 28 février 2011 portant nomination de M. Daniel HESTROFFER aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 8028 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle NICOLAS, AI, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2011

Le directeur d'unité

Daniel HESTROFFER

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110668DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Claude ZEIPPEN, à Madame Marie-Hélène VOUETTE, et à Madame Christine BALSAMO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Monsieur Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n°DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2201, intitulée « Observatoire de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude ZEIPPEN;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude ZEIPPEN, directeur de l'unité UMS 2201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ZEIPPEN, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène VOUETTE, Directrice adjointe de l'unité, et à Madame Christine BALSAMO, Administratrice de l'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100087DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} mars 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Fait à Meudon, le 10 mars 2011

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110670DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Marc LAMY DE LA CHAPELLE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n°DEC11A014DSI du 25 février 2011 approuvant la création du GDR 3430, intitulée « Plasmonique Moléculaire et Spectroscopies Exaltées», dont le directeur est Monsieur Marc LAMY DE LA CHAPELLE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc LAMY DE LA CHAPELLE, directeur du GDR 3430, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 mars 2011

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110511DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Damien BESANCENOT, Monsieur Bruno JETIN et Madame Chantale DARIN, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 7234, intitulée « Centre d'Economie de Paris Nord – CEPN », dont le directeur est Monsieur Damien BESANCENOT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Damien BESANCENOT, directeur de l'unité n° UMR 7234, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damien BESANCENOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno JETIN, Directeur adjoint, MCF Université

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Paris 13 et à Madame Chantale DARIN, AI, Secrétaire - Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 7 mars 2011

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110513DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité n° UMR 7234, intitulée « Centre d'Economie de Paris Nord – CEPN », dont le directeur est Monsieur Damien BESANCENOT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno JETIN, Directeur adjoint, MCF Université Paris 13 et à Madame Chantale DARIN, AI, Secrétaire - Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 23 février 2011

Le directeur d'unité

Damien BESANCENOT

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110669DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2201, intitulée « Observatoire de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude ZEIPPEN;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Hélène VOUETTE, Directrice adjointe de l'unité, et à Madame Christine BALSAMO, Administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} mars 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100086DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2011

Le directeur d'unité

Claude ZEIPPEN

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.06. DR06

DEC110481DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Luis PARIS, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC11080INSMI du 05 février 2011 portant nomination de Monsieur Luis PARIS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luis PARIS, directeur de l'unité mixte de recherche n° 5584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luis PARIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian KLEIN, Professeur et Jean-Baptiste CAILLAU, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2011

Philippe PIÉRI

Luis PARIS

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 5584

Christian KLEIN

Jean-Baptiste CAILLAU

Le délégataire

Le délégataire

DEC110482DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n°5584.

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11080INSMI du 05 février 2011 portant nomination de Monsieur Luis PARIS aux fonctions de directeur de l'UMR n° 5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian KLEIN, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence de Monsieur Christian KLEIN, délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste CAILLAU, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2011

Luis PARIS

Directeur de l'UMR 5584

DEC110630DR06

Délégation de signature consentie à Monsieur Serge WOLIKOW, Directeur de l'unité mixte de service n° 2739 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC070046SCHS du 18 octobre 2007 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, de l'unité mixte de service n° 2739, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon », dont le directeur est Monsieur Serge WOLIKOW ;

Vu la décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge WOLIKOW, directeur de l'unité mixte de service n° 2739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge WOLIKOW, délégation de signature est donnée à Madame Nélia ROULOT, Ingénieur de Recherche à l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} octobre 2010

Philippe PIÉRI

Serge WOLIKOW

Délégué Régional

Directeur de l'UMS 2739

Nélia ROULOT

La délégataire

DEC110631DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMS n°2739.

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC070046SCHS du 18 octobre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n° 2739, intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Dijon », dont le directeur est Monsieur Serge Wolikow ;

Vu la décision n° 090002DPA du 27 mars 2009 portant prorogation des unités mixtes de recherche, de l'unité mixte de service et de la fédération de recherche associant le CNRS à l'Université de Dijon ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nélia ROULOT, Ingénieur de Recherche à l'Université de Bourgogne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} octobre 2010

Serge WOLIKOW

Directeur de l'UMS 2739

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.07. DR07

DEC110807DR07

*Délégation de signature consentie à Monsieur Ludovic ODONI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5268, intitulée Laboratoire Polymères et Matériaux Avancés, dont le directeur est Monsieur Ludovic ODONI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ludovic ODONI, directeur de l'unité UMR 5268, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludovic ODONI, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LONG, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n°DEC100006DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC110808DR07

***Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BROYER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité FR 3127, intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, dont le directeur est Monsieur Michel BROYER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel BROYER, directeur de l'unité FR 3127, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BROYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain PUMIR, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n°DEC100001DR07 du 8 mars 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC110810DR07

*Délégation de signature consentie à Monsieur Philippe SAUTET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité FR 3023, intitulée Institut de Chimie de Lyon, dont le directeur est Monsieur Philippe SAUTET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SAUTET, directeur de l'unité FR 3023, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n°DEC105102DR07 du 15 novembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC110780DR07

***Délégation de signature consentie à Madame Marie-Chantal ANDRAUD
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité UMR 5182, intitulée Laboratoire de Chimie, dont la directrice est Madame Marie-Chantal ANDRAUD ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Chantal ANDRAUD, directrice de l'unité UMR 5182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Chantal ANDRAUD, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laure BOCQUET, Chargée de recherche, et à Monsieur Jean-Pierre DUTASTA, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n°DEC100068DR07 du 18 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet à compter du 10 janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 17 mars 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

DEC110545DR07

***Délégation de signature consentie à Mademoiselle Françoise ARGOUL
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC105379INSB du 10/02/2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité USR 3010, intitulée Laboratoire Joliot-Curie, dont la directrice par interim est Mademoiselle Françoise ARGOUL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mademoiselle Françoise ARGOUL, directrice par interim de l'unité USR 3010, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Françoise ARGOUL, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien MONGELARD, directeur adjoint par interim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100063DR107 du 11 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 février 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.08. DR08

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110732dr08

*Délégation de signature consentie à M. Yann HERAULT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC070026SCVI du 21 décembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UPS n° 44, intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité UPS n°44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, délégation de signature est donnée à *Mme Cécile FREMOND*, Ingénieure de recherche, et à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, de Mme Cécile FREMOND et de M. Jean-Luc THOMAS, délégation de signature est donnée, jusqu'au 31 décembre 2011 à *Mme Patricia LOPES-PEREIRA*, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, de Mme Cécile FREMOND et de M. Jean-Luc THOMAS, délégation de signature est donnée, à *Mme Agnès MAURIO*, Assistante ingénieure, et à *Mme Stéphanie LERONDEL*, Ingénieure de recherche pour les demandes de facturation transmises à la délégation régionale.

Article 5

La décision n° DEC100134DR08 du 24 septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 mars 2011

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110767dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC070026SCVI du 21 décembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UPS n° 44, intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, secrétaire général.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND et de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er et jusqu'au 31 décembre 2011, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, ingénieur de recherche.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, de M. Jean-Luc THOMAS et de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, délégation est donnée, pour les demandes de facturation transmises à la délégation régionale, à Mme Agnès MAURIO, Assistante ingénieure.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA et de Mme Agnès MAURIO, délégation est donnée, pour les demandes de facturation transmises à la délégation régionale, à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision abroge la décision n° DEC100135DR08 du 24 septembre 2010 donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 mars 2011

Yann HERAULT
Directeur de l'UPS n°44

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.09. DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110734DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090022SDV du 07 septembre 2009 portant création de l'unité UMS n° 3286, intitulée « Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg », dont le directeur est M. Pascal VILLA.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie DOUESSIN [TCS-CNRS] [gestionnaire] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie DOUESSIN [TCS-CNRS] [gestionnaire], délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mme Claire GUTH [TCS-CNRS] [gestionnaire].

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2011

Signatures :

Pascal VILLA

Sylvie DOUESSIN

Claire GUTH

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110731DR10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FR2229, intitulée « Fédération de recherche de l'ECPM », dont le directeur est M. Daniel GUILLON.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Bernadette GEIN, [TCN-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 11 mars 2011

Daniel GUILLON
Directeur FR2229

Sub-déléguataire : Bernadette GEIN

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110728DR10

*Délégation de signature consentie à M. Daniel GUILLON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

Vu la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FR2229, intitulée « Fédération de recherche de l'ECPM », dont le directeur est M. Daniel GUILLON.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel GUILLON, directeur de la FR2229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GUILLON, délégation de signature est donnée à Mme Bernadette GEIN [TCN-CNRS].

Article 3

La décision n° 105017DR10 du 25 novembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Fait à Strasbourg, le 11 mars 2011

Bertrand MINAULT

Délégué Régional

Signatures des sub-délégués :

Daniel GUILLON :

Bernadette GEIN :

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110554dr10

*Délégation de signature consentie à M. Robert MOSE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

Vu la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FRE n° 3240, intitulée « Institut de mécanique des fluides et des solides » dont le directeur est M. Robert MOSE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Robert MOSE, directeur de l'unité FRE n° 3240, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert MOSE, délégation de signature est donnée à M. Yves REMOND [*Directeur adjoint*], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° 100039DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2011

Bertrand MINAULT

Délégué Régional

Signatures des sub-délégués :

Robert MOSE :

Yves REMOND :

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110663DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7006, intitulée « Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires » dont le directeur est M. Thomas EBBESEN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paolo SAMORI [*Directeur adjoint – UMR7006*] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo SAMORI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à :

- Mme Yvette AGNUS [*Professeur Uds – Directrice exécutive de ISIS*]

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2011

Signatures :

Thomas EBBESEN

Paolo SAMORI

Yvette AGNUS

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110663DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7006, intitulée « Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires » dont le directeur est M. Thomas EBBESEN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paolo SAMORI [*Directeur adjoint – UMR7006*] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paolo SAMORI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à :

- Mme Yvette AGNUS [*Professeur Uds – Directrice exécutive de ISIS*]

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2011

Signatures :

Thomas EBBESEN

Paolo SAMORI

Yvette AGNUS

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110555DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FRE n° 3240, intitulée « Institut de mécanique des fluides et des solides » dont le directeur est M. Robert MOSE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves REMOND [*Directeur adjoint*] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 18 février 2011

Signatures :

Robert MOSE

Yves REMOND

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110551DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7236, intitulée « Cultures et sociétés en Europe » dont le directeur est M. Pascal HINTERMEYER;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathy REIBEL [AI-CNRS] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2011

Signatures : Pascal HINTERMEYER

Cathy REIBEL

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110550dr10

*Délégation de signature consentie à M. Pascal HINTERMEYER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7236, intitulée « Cultures et sociétés en Europe » dont le directeur est M. Pascal HINTERMEYER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur de l'UMR n° 7236, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HINTERMEYER, délégation de signature est donnée à Mme Cathy REIBEL [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100023DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 16 février 2011

Bertrand MINAULT

Délégué Régional

Signature :

Pascal HINTERMEYER

Cathy REIBEL

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110536DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7242, intitulée « Biotechnologie et signalisation cellulaire : intégrité du génome, biologie tumorale, récepteurs, outils thérapeutiques », dont le directeur est Monsieur Jean-Luc GALZI.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno CHATTON [DR adjoint] [PR-UdS] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHATTON, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à :

- M. Serge MYKITA [IR-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Sylvie DOUESSIN [TCS-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Claire GUTH [TCS-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Brigitte DAUL [TCN-CNRS] [gestionnaire]

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 février 2011

Signatures : Jean-Luc GALZI Bruno CHATTON Serge MYKITA

Sylvie DOUESSIN Claire GUTH Brigitte DAUL

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110533DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7237, intitulée « Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives » dont le directeur est M. Christian KELCHE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Paul ARMSPACH [*IR-UdS*] à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Paul ARMSPACH, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à :

- Jean-Christophe CASSEL [*Professeur-UdS*]
- Saïd GHANDOUR [*CR-CNRS*]
- André DUFOUR [*Professeur -UdS*]

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 février 2011

Signatures : Christian KELCHE

Jean-Paul ARMSPACH

Jean-Christophe CASSEL

Saïd GHANDOUR

André DUFOUR

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110537dr10

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Luc GALZI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7242, intitulée « Biotechnologie et signalisation cellulaire : intégrité du génome, biologie tumorale, récepteurs, outils thérapeutiques », dont le directeur est Monsieur Jean-Luc GALZI.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GALZI, directeur de l'UMR n° 7242, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à :

- M. Bruno CHATTON [DR-adjoint] [PR-UdS]
- M. Serge MYKITA [IR-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Sylvie DOUESSIN [TCS-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Claire GUTH [TCS-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Brigitte DAUL [TCN-CNRS] [gestionnaire]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° 100016DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 février 2011

Bertrand MINAULT

Délégué Régional

Signature des sub-délégués :

Jean-Luc GALZI

Bruno CHATTON

Serge MYKITA

Sylvie DOUESSIN

Claire GUTH

Brigitte DAUL

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110463dr10

*Délégation de signature consentie à M. Christian KELCHE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090094DAJ du 30 juillet 2009 nommant Monsieur Bertrand MINAULT délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} octobre 2009 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7237, intitulée « Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives » dont le directeur est M. Christian KELCHE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian KELCHE, directeur de l'UMR n° 7237, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian KELCHE, délégation de signature est donnée à :

- Jean-Paul ARMSPACH [*IR-UdS*]
- Jean-Christophe CASSEL [*Professeur-UdS*]
- Saïd GHANDOUR [*CR-CNRS*]
- André DUFOUR [*Professeur -UdS*]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° 100026DR10 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 14 février 2011

Bertrand MINAULT

Délégué Régional

Signature des sub-délégataires :

Christian KELCHE

Jean-Paul ARMSPACH

Jean-Christophe CASSEL

Saïd GHANDOUR

André DUFOUR

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110534DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A002DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n° 3208, intitulée « Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes », dont le directeur est Monsieur Denis SPITZER.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre GIBOT [CR - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence de M. Pierre GIBOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Marc COMET [CR - ISL],

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} février 2011

Signatures : Denis SPITZER

Sub-délégués : Pierre GIBOT Marc COMET

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec110326DR n° 10

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7178, intitulée « Institut Pluridisciplinaire Hubert-Curien » dont la directrice est Madame Christelle ROY;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- M. Marc ROUSSEAU [Directeur adjoint]
- M. Jean SCHIHIN [Directeur administratif – CNRS]
- M. Alain VAN DORSSELAER [Directeur département DSA]
- M. Stéphane BLANC [Directeur département DEPE]
- Mme Laurence SABATIER [Adjointe au Directeur du DSA]
- M. Jean-Patrice ROBIN [Adjoint au Directeur du DEPE]

à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} février 2011

Christelle ROY
Directrice de l'UMR n°7178

Signature des sub-délégués :

Marc ROUSSEAU [*Directeur adjoint*]

Jean SCHIHIN [*Directeur administratif – CNRS*]

Alain VAN DORSSELAER [*Directeur département DSA*]

Stéphane BLANC [*Directeur département DEPE*]

Laurence SABATIER [*Adjointe au Directeur du DSA*]

Jean-Patrice ROBIN [*Adjoint au Directeur du DEPE*]

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.10. DR11

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110769DR11

Délégation de signature consentie à M. VOUTIER, directeur du GDR 3034, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2011, du GDR N°3034 intitulée « Physique du Nucléon », dont le directeur est M. Eric VOUTIER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric VOUTIER, directeur du GDR N° 3034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric VOUTIER, délégation de signature est donnée à Mme Colette DESLORIEUX, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n°DEC100146DR11 du 1er septembre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1^{er} janvier 2011

Jérôme VITRE

Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110783DR11

Délégation de signature consentie à Mme LAFANECHERE, directrice du GDR 3056, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 nommant Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

Vu la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2011, du GDR N°3056 intitulé « Criblage biologique de petites molécules », dont le directrice est Mme Laurence LAFANECHERE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence LAFANECHERE, directrice du GDR N° 3056, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié*, à la date de la signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LAFANECHERE, délégation de signature est donnée à M. Christian BRAMBILLA, Professeur - PuPH et Directeur de l'Institut Albert Bonniot, M. Marc BILLAUD, Directeur de recherches et Responsable d'équipe et à Mme Charlotte BONNET, Technicienne de la recherche, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Grenoble, le 1^{er} janvier 2011

Jérôme VITRE

Délégué régional

* Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.11. DR12

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110570DR12

*Délégation de signature consentie à M. Paul BISCAMBIGLIA
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6134**, intitulée « **Sciences pour l'environnement** », dont le directeur est **M. Paul BISCAMBIGLIA** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Paul BISCAMBIGLIA**, directeur de l'unité **UMR 6134**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul BISCAMBIGLIA, délégation de signature est donnée à M. *Félix TOMI, Professeur 1, directeur adjoint* aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **081538DR12 du 16-01-2008** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 février 2011

Le Délégué Régional
Younis HERMES

Le Directeur

Le délégué

Nom :	Nom :
Signature	Signature

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110356DR12

*Délégation de signature consentie à Mme Geneviève ROUGON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/2009 nommant Monsieur Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 1/09/2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6216 intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille Luminy », dont la directrice est Mme Geneviève ROUGON ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Geneviève ROUGON, directrice de l'unité UMR 6216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ROUGON, délégation de signature est donnée à M. Patrick GARIGLIO, IE, à Sandrine LOUCHER, AI, à Mme Patricia GEORGEON, T, et à Mme Fleur ENRIQUEZ SARANO, AI aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n° 101826dr12 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 janvier 2011

Le Délégué Régional

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110357DR12

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 1/09/2008 approuvant le renouvellement de UMR 6216, intitulée « Institut de Biologie du Développement de Marseille Luminy dont la directrice est Mme Geneviève ROUGON ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandrine LOUCHER, AI , Adjointe de la Responsable du Service Administratif et Financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LOUCHER, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Patrick GARIGLIO, IE, responsable du Service Logistique et Maintenance ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LOUCHER et de M. Patrick GARIGLIO délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Patricia GEORGEON, T, Gestionnaire ;

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine LOUCHER et de M. Patrick GARIGLIO et de Mme Patricia GEORGEON délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Fleur ENRIQUEZ SARANO, AI, Responsable du Service Administratif er Financier ;

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 31 janvier 2011

La directrice d'unité

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110010DR12

*Délégation de signature consentie à M. Ivan Dekeyser
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010

Vu la décision n°DEC071887SUNI du 4 juin 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2196 intitulée « Centre d'Océanologie de Marseille » dont le directeur est Ivan Dekeyser ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ivan Dekeyser, directeur de l'unité UMS 2196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan Dekeyser, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie Estor, IGE RF 1ere classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n°DEC081604DR12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 janvier 2011

Younis HERMES



Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Dec101910dr12 [UMR 6059]

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6059**, intitulée « **Centre d'Epistémologie et Ergologie comparatives** », dont la directrice est **Mme Gabriella CROCCO** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. François CLEMENTZ**, Professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.¹

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. François CLEMENTZ**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **M. Renato DI RUZZA**, professeur.

¹ Article 2.1 de la décision n° 070099DAJ : en cours de modification

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Renato DI RUZZA**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Martine FIZE**, AI, secrétaire – gestionnaire.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. François CLEMENTZ**, **M. Renato DI RUZZA** et de **Mme Martine FIZE**, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à **Mme Anais MAURICEAU**, AI, chargée de documentation.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

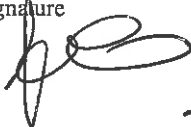

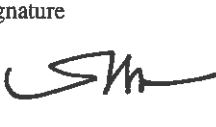
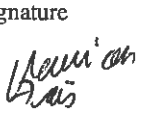
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010

La directrice d'unité



Les délégués

Nom : CROCES GABRIELLA	Nom : CLEMENTZ François	Nom : DI RUZZA Renato	Nom : MAURICEAU Anais
Signature 	Signature 	Signature 	Signature 



Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101929dr12 [UMR 6149]

*Délégation de signature consentie à M. Christian XERRI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6149**, intitulée « **Neurosciences Intégratives et Adaptatives.** », dont le directeur est **M. Christian XERRI** ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christian XERRI**, directeur de l'unité **UMR 6143** à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° 081592dr12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 janvier 2010

Younis HERMES

Le Directeur

Nom :	XERRI Christian
Signature :	



Délégation

de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec101909dr12 [UMR 6059]

*Délégation de signature consentie à Mme Gabriella CROCCO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR 6059**, intitulée « **Centre d'Epistémologie et Ergologie comparatives** », dont la directrice est **Mme Gabriella CROCCO** ;

¹ Modifiée par la décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Gabriella CROCCO**, directrice de l'unité **UMR 6059**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Gabriella CROCCO**, délégation de signature est donnée à **M. François CLEMENTZ**, Professeur, à **M. Renato DI RUZZA**, professeur, à **Mme Martine FIZE**, AI, et à **Mme Anais MAURICEAU**, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 081590dr12 du 16 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.





Fait à Marseille, le 21 janvier 2010



Younis HERMES

La Directrice

Les délégataires

Nom : CROCCO Gabrielle	Nom : M. François CLEMENTZ	Nom : P. RUZZA Renato	Nom : MAURICEAU Anais	Nom :
Signature 	Signature 	Signature 	Signature Anais 	Signature

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.12. DR13

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110796DR13

*Délégation de signature consentie à M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'UMR 5119 ,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5119, intitulée Ecologie des systèmes marins côtiers dont le Directeur est M. Marc TROUSSELLIER.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'unité UMR 5119, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'unité UMR 5119, délégation de signature est donnée à Mme MATIGNON-BOUJOT Monique, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110718DR13

Délégation de signature consentie à M. Moulay-Said EL YOUSOUFI, directeur de l'UMR 5508 , par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5508, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil dont le Directeur est M. Moulay-Said EL YOUSOUFI.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Moulay-Said EL YOUSOUFI, directeur de l'unité UMR 5508, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Moulay-Said EL YOUSOUFI, directeur de l'unité UMR 5508, délégation de signature est donnée à M. Stéphane PAGANO, DR2 et à Mme Corinne BEZANCON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110719DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5508, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil dont le directeur est M. Moulay-Said EL YOUSSEFI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane PAGANO, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PAGANO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Corinne BEZANCON, AI, Administratrice.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Moulay-Said EL YOUSOUFI

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110691DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMS 3426, intitulée BioCampus Montpellier dont le directeur est M. Laurent JOURNOT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BLANCHARD, DR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses

attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BLANCHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Mickaël AUTUORI, Responsable du service financier.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Laurent JOURNOT

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110692DR13

*Délégation de signature consentie à M. Giacomo CAVALLI, directeur de l'UPR 1142 ,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 1142, intitulée Institut de génétique humaine dont le Directeur est M. Giacomo CAVALLI.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giacomo CAVALLI, directeur de l'unité UPR 1142, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giacomo CAVALLI, directeur de l'unité UPR 1142, délégation de signature est donnée à M. Philippe PASERO, DR2, à Mme Brigitte MANGONI, IE2, et à Mme RAKOTONDRAMASY Sahondra, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110693DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 1142, intitulée Institut de génétique humaine dont le directeur est M. Giacomo CAVALLI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe PASERO, DR2, Directeur Adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PASERO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Brigitte MANGONI, Administratrice.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Giacomo CAVALLI

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110695DR13

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Frédéric TERRAL, directeur de l'UMR 5059 ,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5059, intitulée Centre de bio-archéologie et d'écologie dont le Directeur est M. Jean-Frédéric TERRAL.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Frédéric TERRAL, directeur de l'unité UMR 5059, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Frédéric TERRAL, directeur de l'unité UMR 5059, délégation de signature est donnée à M. Laurent BREMOND, ML EPHE et à Mme Chantal GAINÉ, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110696DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5059, intitulée Centre de bio-archéologie et d'écologie dont le directeur est M. Jean-Frédéric TERRAL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent BREMOND, ML EPHE, Adjoint de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BREMOND, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Chantal GAINE, TCE.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Jean-Frédéric TERRAL

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110636DR13

*Délégation de signature consentie à Mme Anne DEBANT, directrice de l'UMR 5237,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire dont la Directrice est Mme Anne DEBANT.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne DEBANT, directrice de l'unité UMR 5237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEBANT, directrice de l'unité UMR 5237, délégation de signature est donnée à M. Serge ROCHE, DR2, à Mme Karine FLEUROT, IE, à Mme Martine MICHAUD, AI et à M. Mickael MOREAU, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110637DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5237, intitulée Centre de recherche de biochimie macromoléculaire dont la directrice est Mme Anne DEBANT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge ROCHE, DR2, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge ROCHE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Karine FLEUROT, Secrétaire Générale.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Anne DEBANT

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110638DR13

*Délégation de signature consentie à M. Didier FONTENILLE, directeur de l'UMR 5290,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5290, intitulée Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle dont le Directeur est M. Didier FONTENILLE.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier FONTENILLE, directeur de l'unité UMR 5290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier FONTENILLE, directeur de l'unité UMR 5290, délégation de signature est donnée à M. François RENAUD, DRCE, à Mme Nadine MAURY, AI, et à Mme Audrey RAVAT, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110639DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5290, intitulée Maladies Infectieuses et Vecteurs : Ecologie, Génétique, Evolution et Contrôle dont le directeur est M. Didier FONTENILLE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François RENAUD, DRCE, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RENAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Nadine MAURY, Assistante en Gestion Administrative et Financière.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Didier FONTENILLE

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110604DR13

*Délégation de signature consentie à M. PIECHACZYK Marc, directeur de l'UMR 5535,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5535, intitulée Institut de Génétique moléculaire de Montpellier dont le directeur est M. Marc PIECHACZYK ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR 5535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PIECHACZYK, directeur de l'unité UMR 5535, délégation de signature est donnée à M. Alexandre PHILIPS, CR1, à Mme Anne BANCEL IR2 et à Mme Géraldine METTE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110607DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5535, intitulée Institut de génétique moléculaire de Montpellier dont le directeur est M. Marc PIECHACZYK ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre PHILIPS, CR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre PHILIPS, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Anne BANCEL, Administrateur.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Marc PIECHACZYK

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110611DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5221, intitulée Laboratoire Charles de Coulomb de Montpellier dont le directeur est M. Jean-Louis SAUVAJOL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian LIGOURE, PU1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian LIGOURE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Vladimir LORMAN, Directeur-Adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vladimir LORMAN, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Olivier BRIOT, Directeur-Adjoint.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BRIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Delphine AUGER, Gestionnaire Principale.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Jean-Louis SAUVAJOL

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110619DR13

*Délégation de signature consentie à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'UPR 8521 ,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC05A002DSI du 16 décembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 8521, intitulée Institut de Science et de Génie des Matériaux et Procédés dont le Directeur est M. Gilles FLAMANT.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UPR 8521, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FLAMANT, directeur de l'unité UPR 8521, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BATAILLE, PU1, à Mme Naoual AUTONES, IE2, et à M. Daniel GAUTHIER, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110623DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC05A002DSI du 16 décembre 2005 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 8521, intitulée Institut de Science et de Génie des Matériaux et Procédés dont le directeur est M. Gilles FLAMANT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Naoual AUTONES, IE, Administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Naoual AUTONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Daniel GAUTHIER, Responsable du service STAR.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

Gilles FLAMANT

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110628DR13

*Délégation de signature consentie à M. David LEFEVRE, directeur de l'UMR 5140,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5140, intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes dont le Directeur est M. David LEFEVRE.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David LEFEVRE, directeur de l'unité UMR 5140, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David LEFEVRE, directeur de l'unité UMR 5140, délégation de signature est donnée à M. Eric GAILLEDRAT, CR1, et à Mme Christine LUCAND, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110623DR13

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5140, intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes dont le directeur est M. David LEFEVRE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric GAILLED RAT, CR1, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GAILLED RAT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Christine LUCAND, Chargée d'administration.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2011

David LEFEVRE

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC100610DR13

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de l'UMR 5221,
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UMR 5221, intitulée Laboratoire Charles de Coulomb de Montpellier dont le Directeur est M. Jean-Louis SAUVAJOL.

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de l'unité UMR 5221, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis SAUVAJOL, directeur de l'unité UMR 5221, délégation de signature est donnée à M. Christian LIGOURE, PU1, à M. Vladimir LORMAN, PRCE, à M. Olivier BRIOT, DR2 et à Mme Delphine AUGER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° DEC100028DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2011

Ghislaine GIBELLO

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.13. DR14

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110770DR14

*Délégation de signature consentie à M. Francis MAURY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5085, intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, dont le directeur est M. Francis MAURY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis MAURY, directeur de l'UMR 5085, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MAURY, délégation de signature est donnée à M. Philippes TAILHADES, DR1, et à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mars 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110771DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5085, intitulée Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux, dont le directeur est M. Francis MAURY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe TAILHADES, DR1, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe TAILHADES délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, Gestionnaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 16 mars 2011

Le directeur d'unité,

M. Francis MAURY

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110675DR14

*Délégation de signature consentie à M. Nic LINDLEY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5504, intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés, dont le directeur est M. Nic LINDLEY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nic LINDLEY, directeur de l'UMR 5504, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nic LINDLEY, délégation de signature est donnée à M. Pascal GUIRAUD, Pr, à M. Pierre MONSAN, Pr, à M. Philippe BLANC, IR, et à M. Nicolas COMBEBIAC, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110676DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5504, intitulée Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés, dont le directeur est M. Nic LINDLEY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal GUIRAUD, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GUIRAUD délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Pierre MONSAN, PR, Directeur adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MONSAN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Philippe BLANC, IR, Responsable administratif.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLANC délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Nicolas COMBEBIAC, IE, Responsable gestion.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

M. Nic LINDLEY

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110679DR14

*Délégation de signature consentie à M. Jacques VIGUE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5589, intitulée Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité, dont le directeur est M. Jacques VIGUE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques VIGUE, directeur de l'UMR 5589, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques VIGUE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR, à Mme Marie-France ROLLAND, IE, et à Mme Sylvie BOUKHARI, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110680DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5589, intitulée Laboratoire Collisions, Agrégats, Réactivité, dont le directeur est M. Jacques VIGUE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc L'HERMITE, CR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc L'HERMITE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie-France ROLLAND, IE, Administratrice gestionnaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France ROLLAND délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Sylvie BOUKHARI, TCE, gestionnaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 mars 2011

M. Jacques VIGUE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110657DR14

*Délégation de signature consentie à M. Agamemnon CARPOUSIS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5100, intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaire, dont le directeur est M. Agamemnon CARPOUSIS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Agamemnon CARPOUSIS, directeur de l'UMR 5100, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Agamemnon CARPOUSIS, délégation de signature est donnée à M. Patrice POLARD, DR2, à Mme Michèle BOSCHET, TCE, et à Mme Lilia DROUA, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110659DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5100, intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires, dont le directeur est M. Agamemnon CARPOUSIS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice POLARD, DR2, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice POLARD, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Michèle BOSCHET, TCE, Assistante de direction.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle BOSCHET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Lilia DROUA, TCN, Gestionnaire financière.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2011

M. Agamemnon CARPOUSIS

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110660DR14

*Délégation de signature consentie à M. Michel BALTAS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5068, intitulée Synthèse et Physico-chimie de Molécules d'Intérêts Biologique, dont le directeur est M. Michel BALTAS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BALTAS, directeur de l'UMR 5068, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BALTAS, délégation de signature est donnée à Mme Ghislaine LEHOUX, TCN, et à M. Claude PICARD, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110661DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5068, intitulée Synthèse et Physico-chimie de Molécules d'Intérêts Biologique, dont le directeur est M. Michel BALTAS ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ghislaine LEHOUX, TCN, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ghislaine LEHOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Claude PICARD, DR2, Chercheur.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} mars 2011

Le directeur d'unité,

M. Michel BALTAS

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110605DR14

*Délégation de signature consentie à M. Fernand SPIEGELMAN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5626, intitulée Laboratoire de Chimie et de Physique Quantique, dont le directeur est M. Fernand SPIEGELMAN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fernand SPIEGELMAN, directeur de l'UMR 5626, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand SPIEGELMAN, délégation de signature est donnée à M. Thierry LEININGER, Pr, et à Mme Gisèle DEDIEU, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110606DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5626, intitulée Laboratoire de Chimie et Physique Quantique, dont le directeur est M. Fernand SPIEGELMAN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry LEININGER, Pr, Enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LEININGER délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Gisèle DEDIEU, TCE, Gestionnaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Le directeur d'unité,

M. Fernand SPIEGELMAN

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110608DR14

*Délégation de signature consentie à M. José Antoine BACEIREDO
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 2599, intitulée Institut de Chimie de Toulouse, dont le directeur est M. José Antoine BACEIREDO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. José Antoine BACEIREDO, directeur de la FR 2599, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José Antoine BACEIREDO, délégation de signature est donnée à Mme Sylviane SABO-ETIENNE, DR1, à Marie-Josée LAFFORGUE-GONTRAND, AI et à M. Florent NAVARRE, SASU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110609DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 2599, intitulée Institut de Chimie de Toulouse, dont le directeur est M. José Antoine BACEIREDO ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane SABO-ETIENNE, DR1, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane SABO-ETIENNE délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Marie-Josée LAFFORGUE-GONTRAND, AI, Assistante de gestion.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Josée LAFFORGUE-GONTRAND délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Florent NAVARRE, SASU, Gestionnaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Le directeur d'unité,

M. José Antoine BACEIREDO

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110612DR14

*Délégation de signature consentie à Mme Marie-Christine JAILLET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires, dont la directrice est Mme Marie-Christine JAILLET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Christine JAILLET, directrice de l'UMR 5193, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Christine JAILLET, délégation de signature est donnée à M. François SICOT, Pr, à M. Jean-Pierre ALBERT, DET, et à M. Denis ECKERT, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110613DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires, dont le directeur est Mme Marie-Christine JAILLET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François SICOT, Pr, Enseignant-chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SICOT délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jean-Pierre ALBERT, DET, Directeur adjoint.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre ALBERT délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Denis ECKET, DR2, Directeur adjoint.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Le directeur d'unité,

Mme Marie-Christine JAILLET

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110615DR14

*Délégation de signature consentie à M. Yann KERR
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5126, intitulée Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère, dont le directeur est M. Yann KERR ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann KERR, directeur de l'UMR 5126, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann KERR, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY, Pr, à M. Patrick TABELING, IE, et à Mme Monique BRITZ, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110616DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5216, intitulée Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère, dont le directeur est M. Yann KERR ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Patrick TABELING, IE, Responsable informatique et moyens généraux.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick TABELING délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Monique BRITZ, AI, Responsable service financier.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Le directeur d'unité,

M. Yann KERR

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110622DR14

*Délégation de signature consentie à Mme Béatrice CHATEL
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 2568, intitulée Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes, dont la directrice est Mme Béatrice CHATEL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Béatrice CHATEL, directrice de la FR 2568, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice CHATEL, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia SCADALFERRO, IE, et à M. Jacques VIGUE, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110624DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de la FR 2568, intitulée Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes, dont la directrice est Mme Béatrice CHATEL ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvia SCALDAFERRO, IE2, Gestionnaire au LPT, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvia SCALDAFERRO délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Jacques VIGUE, DR, Directeur du LCAR.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

La directrice d'unité,

Mme Béatrice CHATEL

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110626DR14

*Délégation de signature consentie à M. Bruno CHAUDRET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets, dont le directeur est M. Bruno CHAUDRET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno CHAUDRET, directeur de l'UMR 5215, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno CHAUDRET, délégation de signature est donnée à M. Guillaume VIAU, Pr, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110627DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5212, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano-Objets, dont le directeur est M. Bruno CHAUDRET ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume VIAU, Pr, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 février 2011

Le directeur d'unité,

M. Bruno CHAUDRET

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110479DR14

*Délégation de signature consentie à M. François CHARRU
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5502, intitulée Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse, dont le directeur est M. François CHARRU ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François CHARRU, directeur de l'UMR 5502, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHARRU, délégation de signature est donnée à M. Eric CLIMENT, Pr, à Mme Sandrine CHUPIN, AI, et à M. Denis BOURREL, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110519DR14

*Délégation de signature consentie à M. Louis CASTEILLA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'UMR 5241, intitulée STROMALab, dont le directeur est M. Louis CASTEILLA ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Louis CASTEILLA, directeur de l'UMR 5241, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis CASTEILLA, délégation de signature est donnée à M. Luc SENSEBE, Directeur médical et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110520DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant la création de l'UMR 5273, intitulée STROMALab, dont le directeur est M. Louis CASTEILLA ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc SENSEBE, Directeur médical et scientifique, Responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et

décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 février 2011

Le directeur d'unité,
M. Louis CASTEILLA

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110524DR14

*Délégation de signature consentie à M. Didier TROUCHE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC050054DAJ du 8 septembre 2005 nommant Madame Armelle BARELLI déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} octobre 2005 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5088, intitulée Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération, dont le directeur est M. Didier TROUCHE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier TROUCHE, directeur de l'UMR 5088, à l'effet de signer, au nom la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier TROUCHE, délégation de signature est donnée à M. Sébastien KANDEL, IE1C, et à Mme Marie-Christine TRISTANI, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 février 2011

Armelle BARELLI

Déléguée Régionale

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110526DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5088, intitulée Laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire du Contrôle de la Prolifération, dont le directeur est M. Didier TROUCHE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien KANDEL, IE1C, Secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien KANDEL délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Marie-Christine TRISTANI, TCE, Secrétaire-Gestionnaire.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 février 2011

Le directeur d'unité,
M. Didier TROUCHE

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.15. DR16



Délégation Paris Michel-Ange

Dec110859dr16

Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre GUILLON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100012DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts, notamment l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS);

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS;

Vu la décision n°100049DAJ du 2 juillet 2010 nommant M. Pierre GUILLON directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des Systèmes (INSIS);

Vu la décision n°110650 DAJ du 1^{er} mars 2011 nommant Mme Claire WERLEN, directrice adjointe administrative de l'INSIS;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Pierre GUILLON**, directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes (INSIS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INSIS, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, délégation est donnée à **Mme Claire WERLEN**, directrice adjointe administrative de l'INSIS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

La décision n° 100087DR16 du 30 avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC110662DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Xavier INGLEBERT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS

Vu la décision n°100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de Monsieur Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Xavier INGLEBERT**, directeur général délégué aux ressources du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction générale déléguée aux ressources, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),

b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Xavier INGLEBERT**, délégation est donnée à **Madame Maryse MAZUY**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC110702DR16

**Délégation de signature consentie à Monsieur Jacques MARTINO
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment ses articles 12 et 13 ;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 –Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° 100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de Monsieur Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) ;

Vu la décision n° 110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3) ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Jacques MARTINO**, Directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3), à l'effet de signer, au nom

du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'IN2P3, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 euros hors taxes, soit 4 784 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO, délégation est donnée à **Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT**, directrice adjointe administrative de l'IN2P3, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO et de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, délégation est également donnée à :

- **M. Steve PANNETIER**, adjoint de la directrice adjointe administrative
 - **M. Christophe de LA TAILLE**, directeur adjoint technique
 - **Mme Eliane PERRET**, responsable du service Partenariat, Europe et Coopération Internationale
- aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 5

La décision n° 100106dr16 du 1^{er} avril 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 7

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange



Délégation Paris Michel-Ange

DEC110882DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Marcel BABIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

Vu la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°11A008DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte internationale n°3376 intitulée «TAKUVIK» et la nomination de son directeur, Marcel BABIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à **Monsieur Marcel BABIN**, directeur de l'unité mixte internationale n°3376 « TAKUVIK », à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),
- b) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maurice BABIN, délégation est donnée à **Monsieur Jean CARIGNAN**, ingénieur de recherche, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires, ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 janvier 2011

Gilles SENTISE
Délégué Régional Paris Michel-Ange

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.16. DR17

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110864DR17

*Délégation de signature consentie à M. Gérard HEGRON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, Délégué Régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de la FR 2488, intitulée « Institut de recherche sciences et techniques de la ville », dont le directeur est M. Gérard HEGRON ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gérard HEGRON, directeur de la FR 2488, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard HEGRON, délégation de signature est donnée à *Messieurs Hervé ANDRIEU, Directeur de recherche* et Patrice MESTAYER, Directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110865DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 *approuvant le renouvellement de la FR 2488*, intitulée « Institut de recherche sciences et techniques de la ville », dont le directeur est *M. Gérard HEGRON* ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Messieurs Hervé ANDRIEU, Directeur de recherche et Patrice MESTAYER, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 mars 2011

Le directeur d'unité

Gérard HEGRON

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.17. DR18



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

DEC110716DR18

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011 ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 –portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés CNRS ;

Vu la décision n° 060303DAJ du 3 octobre 2006 nommant Emmanuel DUCROCQ aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Emmanuel DUCROCQ, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer en date du 16 mars 2011 au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée ;

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Lille, le d avril yyyy

Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110101DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Gabriel CONTAMIN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité 8026, intitulée Centre d'études et de recherches Administratives, politiques et Sociales, dont le directeur est Jean-Gabriel CONTAMIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Gabriel CONTAMIN, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Gabriel CONTAMIN délégation de signature est donnée à Alexis SPIRE, directeur adjoint par intérim ; Younès HADDADI, Gestionnaire de laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC10D026DR18 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Jean-Gabriel CONTAMIN

Directeur de l'unité UMR8026

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Alexis SPIRE

Directeur adjoint par intérim

M. Younès HADDADI

Gestionnaire de laboratoire

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110444DR18

***Délégation de signature consentie à Monsieur Didier BARBRY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC10A001DSI portant création de l'unité USR3290, intitulée Miniaturisation pour l'Analyse, la Synthèse et la Protéomique, dont le directeur est Didier BARBRY;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Didier BARBRY, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Didier BARBRY

Directeur de l'unité USR3290

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110559DR18

***Délégation de signature consentie à Stéphan DE BIEVRE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC0910001DSI portant création de l'unité GDR3274, intitulée Dynamique Quantique, dont le directeur est Stéphan DE BIEVRE ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Stéphane DE BIEVRE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1 janvier 2011

M. Stéphane DE BIEVRE

Directeur de l'unité GDR3274

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.18. DR19

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110793DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Vincent MILLIOT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric

FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 renouvelant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008 l'unité UMR 6583 intitulée «Centre de recherche d'histoire quantitative» dont le directeur est Monsieur Vincent MILLIOT ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Vincent MILLIOT, directeur de l'unité UMR 6583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent MILLIOT, délégation de signature est donnée à Jean-Louis LENHOF, maître de conférences, Alain HUGON, Professeur et Monsieur Benoît MARPEAU, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC1000026DR19 du 27/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 21 mars 2011

Frédéric FAURE

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110687DR19

*Délégation de signature consentie à Monsieur Bernard MAZOYER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric

FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 créant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008 l'unité UMR 6232 intitulée «Centre d'imagerie - neurosciences et applications aux pathologies» dont le directeur est Monsieur Bernard MAZOYER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard MAZOYER, directeur de l'unité UMR 6232, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard MAZOYER, délégation de signature est donnée à Madame Myriam BERNAUDIN, Directrice de recherches, et à Madame Carole LOSLIER, AJT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

La décision n°DEC100024DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 03 mars 2011

Frédéric FAURE

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110688DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 créant pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2008 l'unité UMR 6232 intitulée «Centre d'imagerie - neurosciences et applications aux pathologies» dont le directeur est Monsieur Bernard MAZOYER ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam BERNAUDIN, Directrice de recherches, responsable de l'équipe CerVoxy, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam BERNAUDIN délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Carole LOSLIER, AJT, gestionnaire.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 03 mars 2011

Bernard MAZOYER

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110671DR19

*Délégation de signature consentie à Monsieur Pierre BAUDUIN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric

FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n°DEC100001ISHS du 16 février 2010 créant pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité UMR 6273 intitulée "Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales" dont le Directeur est Monsieur Pierre BAUDUIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BAUDUIN, directeur de l'unité UMR 6273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BAUDUIN, délégation de signature est donnée à Madame Claire HANUSSE, Maître de conférences, et à Madame Marcelle DENIS, AJT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Article 3

La décision n° 1000027DR19 du 19/02/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN le 02 mars 2011

Frédéric FAURE

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110678DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001ISHS du 16 février 2010 créant pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité UMR 6273 intitulée "Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales" dont le directeur est Monsieur Pierre BAUDUIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claire HANUSSE, Maître de conférences, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire HANUSSE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Marcelle DENIS, AJT, secrétaire gestionnaire.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 2 mars 2011

Pierre BAUDUIN

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.19. DR20

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC110552DR20

*Délégation de signature consentie à M. Jean-Yves DUBOZ
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070109DAJ du 27/08/2007 nommant Mme Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 01/09/2007 ;

Vu la décision n° DEC06A011DSI du 20/11/06 et la prorogation n° DEC090024INP du 06/11/09 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 10, intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA), dont le directeur est Jean-Yves DUBOZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Yves DUBOZ, directeur de l'unité UPR 10, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Yves DUBOZ, délégation de signature est donnée à Jean MASSIES, directeur de recherche, Michèle PEFFERKORN,

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

ingénieur d'étude, et Isabelle CERUTTI, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC080015DR20 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à SOPHIA ANTIPOLIS, le 27/01/2011

Déléguée Régionale
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.21. Instituts

DEC110701INSB

Décision donnant délégation de signature temporaire à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu le Federalwilde Assurance (FWA) for protection of Human Subjects for International (Non-U.S.) Institutions ;

DECIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à Monsieur Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le Federalwilde Assurance (FWA) for protection of Human Subjects for International (Non-U.S.) Institutions en date du 7 février 2011.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 MARS 2011

Alain FUCHS

DEC110241IN2P3

Délégation de signature de Mme Liliane Flabbée, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.

Le directeur d'Institut

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°00001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n° 050069DAJ du 26 septembre 2005 portant nomination de Mme Liliane Flabbée aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B.

Décide

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à *Mme Liliane Flabbée*, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du Centre national de la recherche scientifique :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *Mme Liliane Flabbée*, déléguée régionale, délégation est donnée à M. Emmanuel Roques, adjoint à la déléguée régionale ; à M. Denis Laplanche, chargé des affaires générales ; à Mme Dominique Le Fur, responsable du service des Ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le directeur de l'institut

Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.06. DR06

DEC110870DR06

Modifiant la décision portant composition du conseil de service de la délégation Centre-Est

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS, aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoires des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu les décisions n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 et n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 portant respectivement nomination de Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est et délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 080001DR06 du 14 janvier 2008 portant création du conseil de service de la délégation Centre-Est ;

Vu la décision n° 080005DR06 du 15 février 2008 portant composition du conseil de service de la délégation Centre-Est ;

Vu la décision n° 100158DR06 du 17 août 2010 portant modification de la composition du conseil de service de la délégation Centre-Est ;

Décide

Article 1er :

La décision n° 100158DR06 du 17 août 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

2 nouveaux suppléants de titulaires élus :

Titulaires :

FRANÇOIS Caroline

OHL Nathalie

Suppléants :

LAMOUREUX Virginie

PERROUD Karen

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 04 février 2011

Pour le président du CNRS
et par délégation

Le délégué régional
Philippe Piéri

Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.08. DR08

Décision

de renouvellement d'un conseil de laboratoire

Dec110768dr08

portant renouvellement d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire », dirigée par M. Jean-Claude BELOEIL.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche;

Vu la décision n° DEC080104DR08 du 04 mars 2008 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°4301 ;

Décide

Article 1

Au 1^{er} janvier 2011, le conseil de laboratoire est composé comme suit :

• Membres de Droit :

M. Jean-Claude BELOEIL, Directeur
M. Patrick MIDOUX, Directeur scientifique
M. Thierry ARTUSO, Directeur administratif

• Membres élus :

Ulysse ASSELINE
Stéphane BOURG
Fabienne BRULE
Bertrand CASTAING
Isabelle FRAPART
Norbert GARNIER
Nadège HERVOUET-COSTE
Gérald KNELLER
Véronique PILLER
Sandrine VILLETTE

• Membres nommés :

Vincent AUCAGNE
Marc BOUVILLAIN
Martine CADENE
Claudine KIEDA
Stéphane PETOUD
Lucie JAQUILLARD (suppléant M. Anthony DELALANDE)

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 mars 2011

Pour le Président et par délégation,

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.12. DR13

Décision de création de conseil de laboratoire

DEC110863DR13

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5474 intitulée Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée (LAMETA).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5474 Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée.

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5474 Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ; M. Jean-Michel Salles
- les directeurs adjoints ; Mme Tidball, M. Blayac
- 8 membres élus : M. Boudaoud, Mme Bouhsina, M. Figuières, Mme Ibanez, Mme Lefebvre, M. Marciano, M. Poudou, M. Sol.
- 4 membres nommés : M. Garnier, M. Grolleau, Mme Rosmestan, M. Sadefo-Kamdem

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 28 mars 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Décision de création de conseil de laboratoire

DEC110866DR13

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5048 intitulée Centre de Biochimie Structurale (CBS).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5048 Centre de Biochimie Structurale.

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5048 Centre de Biochimie Structurale.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ; Mme Catherine Royer
- le directeur adjoint ; M. Michel Kochoyan
- 6 membres élus : M. Labesse, Mme Le Maire, Mlle Delfosse, Mme Lai Kee Him, Mme Lepage, Mlle Olofsson
- 2 membres nommés : M. Bron, M. Nollmann

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 28 mars 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Décision de création de conseil de laboratoire

DEC110763DR13

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR 8521 intitulée Procédés, Matériaux et Energie Solaire (PROMES).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 8521 Procédés, Matériaux et Energie Solaire.

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR 8521 Procédés, Matériaux et Energie Solaire.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ; M. Gilles FLAMANT
- la directrice adjointe ; Mme Françoise BATAILLE
- 8 membres élus : M. Caliot, M. Garrabos, M. Hernandez, M. Lestrade, Mme Massines, M. Meffre, Mme Payré, M. Thil.
- 5 membres nommés : Mme Balat-Pichelin, M. Guillot, M. Gauthier, M. Olivès, M. Stitou.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 15 Mars 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Décision de création de conseil de laboratoire

DEC110741DR13

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5535 intitulée Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5535 Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier.

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5535 Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ; M. Marc PIECHACZYK
- 8 membres élus : Mme Begon-Pescia, Mme Boulisfane, Mme Hodimont, M Kirsh, M. Langlois, Mme Lassot, M. Mora, M Simonin .
- 5 membres nommés : M. Bordonne, Mme Courgnaud, Mme Ibanez, M. Lleres, Mme Zimmermann

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 14 mars 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Décision de création de conseil de laboratoire

DEC110742DR13

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5110 intitulée Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens (CEFREM).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5110 Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens.

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5110 Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ; M. Serge HEUSSNER
- 7 membres élus : M. Certain, Mme Gaullier, M. Kunesch, M. Lenfant, M. Simon, Mme Stabholz, Mme Tessier.
- 4 membres nommés : M. Berne, M. Durrieu de Madron, M. Ludwig, M. Verneau.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 14 mars 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.13. DR14

Décision

de création de conseil de laboratoire

DEC110828DR14

portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité « Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires » - UMR 5100

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100027DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 5100, intitulée Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires ;

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité mixte de recherche « Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM) », UMR N° 5100, à compter du 15 février 2011.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres et 4 invités permanents :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur adjoint
- 4 membres nommés : 3 responsables d'équipe et 1 chercheur
- 9 membres élus : 4 représentants des personnels chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires (et 2 suppléants), 1 représentant des doctorants (et 1 suppléant) et 4 représentants des personnels ITA-ITAOS (et 2 suppléants).
- 4 membre invités permanents : l'ACMO, 1 enseignant-chercheur du laboratoire, la PCR, 1 secrétaire.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 5 ans.

Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 mars 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale

Décision

de création de conseil de laboratoire

DEC110829DR14

portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100027DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de service au sein de la délégation Midi-Pyrénées du CNRS.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 12 membres :

- la déléguée régionale ;
- sept membres élus (2 suppléants) ;
- quatre membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 24 mars 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale

Armelle BARELLI

Décision

de création de conseil de laboratoire

DEC110527DR14

portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 5277 intitulé Institut de Recherche en Astrophysique

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 100027DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR 5277 intitulé Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie ;

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie – UMR 5277.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur technique ;
- le secrétaire général ;
- cinq membres élus dans le collège des chercheurs et enseignants chercheurs ;
- cinq membres élus dans le collège des ITAs, IATOS et ITARFs ;
- un membre élu parmi les personnels sur contrat à durée déterminée ;
- un membre élu parmi les doctorants ;
- cinq membres nommés parmi l'ensemble des personnels de l'IRAP dont au moins deux dans le collège des ITAs, IATOs et ITARFs, et au moins deux dans le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;

Les directeurs adjoints de l'IRAP sont invités permanents au conseil de laboratoire.

Les responsables des groupes thématiques sont invités au conseil de laboratoire en fonction de l'ordre du jour.

Chacun des candidats dans le collège des CDDs et des doctorants devra se présenter aux élections avec un suppléant nommé et identifié.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2011

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale

Armelle BARELLI

Volume 7 : Mesures particulières

07.03. Décisions - Création et renouvellement de structures

07.03.14. DR15

Décision de création du Conseil de Service de la Délégation Aquitaine-Limousin

Le Délégué Régional,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique et notamment son article 3,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,

Vu la décision du Directeur Général n°920368SOSI du 28 octobre 1992 relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des Conseils de Laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu la décision n°100159DAJ du 28 juin 2010 portant prolongation de M. Philippe LECONTE aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin,

Vu la décision n°100028DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Philippe LECONTE, Délégué Régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services,

Décide :

ARTICLE 1 – CONSTITUTION ET MISSION

Il est créé un Conseil de Service au sein de la Délégation Aquitaine-Limousin.

Le Conseil de Service, ci-après désigné par le Conseil, a pour mission de favoriser la participation de l'ensemble du personnel à l'organisation et au fonctionnement des services de la Délégation.

ARTICLE 2 – COMPÉTENCES

Le Conseil a un rôle consultatif.

Il est consulté par le Délégué Régional sur les domaines suivants :

- a) la préparation et l'exécution du budget de la Délégation,
- b) la gestion des ressources humaines de la Délégation
- c) le programme de formation en cours et pour l'année à venir
- d) toutes mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Délégation et susceptibles d'avoir une incidence sur la situation et les conditions de travail du personnel.

Le Délégué Régional peut, en outre, consulter le Conseil sur toute autre question concernant la Délégation.

ARTICLE 3 – COMPOSITION

Le Conseil comprend au maximum 10 membres :

- 2 membres de droit :
 - le Délégué Régional
 - l'adjoint au Délégué Régional
- 1 à 3 membres nommés par le Délégué Régional parmi les personnels des services de la Délégation représentant l'administration. Le nombre de membres nommés est déterminé par décision du Délégué Régional, après l'élection des membres représentants du personnel.
- 4 à 7 membres élus. Le nombre de membres élus titulaires et le nombre d'élus suppléants appelés à siéger en remplacement des membres titulaires absents ou empêchés varient en fonction du nombre de candidatures.

Lorsque le nombre de candidatures est égal ou supérieur à 7, le nombre des membres élus titulaires est de 5 et le nombre de suppléants est de 2,

Lorsque le nombre de candidatures est égal à 6, le nombre des membres élus titulaires est de 4 et le nombre de suppléants est de 2,

Lorsque le nombre de candidatures est égal à 5, le nombre des membres élus titulaires est de 4 et le nombre de suppléant est égal à 1,

Lorsque le nombre de candidatures est égal à 4, le nombre des membres élus titulaires est de 3 et le nombre de suppléant est égal à 1.

Tout membre du Conseil quittant définitivement les services de la Délégation cesse de faire partie de ce Conseil. Il doit être remplacé :

- par appel à suppléance dans l'ordre de la liste ou à défaut par élection, s'il s'agit d'un membre élu
- par voie de nomination, s'il s'agit d'un membre nommé.

La qualité de membre du Conseil se perd également par démission.

ARTICLE 4 – ELECTIONS

4-1 Electeurs et personnels éligibles

Sont électeurs :

- a) les personnels affectés sur un poste permanent attribué aux services de la Délégation,
- b) les personnels non permanents des services de la Délégation sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an sans interruption dans la Délégation à la date du scrutin.

L'ensemble des électeurs fait partie d'un seul collège électoral.

Tout électeur est éligible sauf les membres de droit.

La durée du mandat des membres du Conseil est fixée à quatre ans. Cette durée peut être exceptionnellement réduite ou prorogée par le Délégué Régional, à la demande de la majorité des membres du Conseil.

Les membres élus sont rééligibles.

4-2 Organisation des élections et dépôt des candidatures

La date des élections du Conseil est annoncée par le Délégué Régional par mél à tous les agents de la Délégation un mois au plus tard avant la date retenue.

A partir de cette annonce, toute personne éligible peut déposer sa candidature auprès du Délégué Régional au minimum 8 jours avant la tenue des élections.

8 jours avant la date des élections, le Délégué Régional diffuse par mél à l'ensemble des agents la liste des candidats validée par la Commission électorale (*voir 4-3*).

Si le nombre de candidats est inférieur à 4 (nombre total de membres élus titulaires et suppléants), les élections seront reportées.

4-3 Commission électorale

Pour chaque élection, une Commission électorale est constituée.

Pour la première élection, elle comprend le Délégué Régional ou son représentant, ainsi que 3 membres désignés par celui-ci après consultation de l'Assemblée Générale, et pour les élections suivantes, par le Conseil sortant.

Le rôle de la Commission électorale est le suivant :

- a) Régler tout litige ou difficulté liés à la qualité d'électeur, dresser et diffuser la liste des électeurs,
- b) Veiller à la validation des candidatures déposées en vue d'établir la liste des candidats qui sera remise au Délégué Régional pour diffusion,
- c) Organiser les modalités pratiques des élections (local, bulletins, heures d'ouverture du scrutin, bien-fondé du vote par procuration...) et veiller au bon déroulement des élections (émargement des électeurs...),
- d) Dépouiller les votes, valider les résultats et établir un procès-verbal des opérations électorales qui est signé et transmis au Délégué Régional. Celui-ci diffuse les résultats par mél à l'ensemble des agents.

4-4 Modalité des Elections – Désignation des membres élus titulaires et suppléants

Les élections ont lieu, à bulletin secret, au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours.

Les opérations électorales se déroulent publiquement dans les locaux de travail et pendant les heures de service.

1^{er} tour de scrutin

Chaque électeur désigne au plus 7 personnes parmi celles qui sont candidates.

Un classement des personnes est établi par ordre décroissant du nombre de voix obtenu par chacune d'elles.

Sont désignées membres élus les personnes candidates ayant obtenu au moins la moitié des suffrages exprimés.

En cas de personnes classées ex æquo, seront proclamées membres élus titulaires et membres élus suppléants les personnes ayant le plus d'ancienneté dans la Délégation.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal ou supérieur à 7 et où les candidats ayant obtenu au moins la moitié des voix sont au nombre de 7, les candidats classés en 6^{ème} et 7^{ème} position, en fonction du classement ci-dessus mentionné, sont désignées membres élus suppléants.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal 6 et où les candidats ayant obtenu au moins la moitié des voix sont au nombre de 6, les candidats classés en 5^{ème} et 6^{ème} position, en fonction du classement ci-dessus mentionné, sont désignées membres élus suppléants.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal à 5 et où les candidats ayant obtenu au moins la moitié des voix sont au nombre de 5, le candidat classé en dernière position est désigné membre élu suppléant.

Dans le cas où le nombre de candidats est égal à 4 et où les candidats ayant obtenu au moins la moitié des voix sont au nombre de 4, le candidat classé en dernière position est désigné membre élu suppléant.

2^{ème} tour de scrutin

S'il reste des sièges à pourvoir à l'issue du 1^{er} tour, et en présence d'un nombre de candidats au moins égal ou supérieur au nombre de sièges restant à pourvoir, un 2^{ème} tour est organisé. Chaque électeur désigne alors parmi les candidats un nombre de personnes au plus égal au nombre de sièges restant à pourvoir.

Un classement des personnes est établi par ordre décroissant du nombre de voix obtenu par chacune d'elles.

Sont désignées membres élus titulaires les personnes candidates ayant obtenu le plus grand nombre de voix, le nombre total de membres titulaires à élire étant égal au plus à 5 au moins à 3.

En cas de personnes classées ex æquo, seront proclamées membres élus titulaires et membres élus suppléants les personnes ayant le plus d'ancienneté dans la Délégation.

Dans le cas où le nombre de membres élus est égal à 7, les candidats classés en 6^{ème} et 7^{ème} position, en fonction du classement ci-dessus mentionné, sont désignés membres élus suppléants.

Dans le cas où le nombre de membres élus est égal à 6, les candidats classés en 5^{ème} et 6^{ème} position, en fonction du classement ci-dessus mentionné, sont désignés membres élus suppléants.

Dans le cas où le nombre de membres élus est égal à 5, le candidat classé en dernière position est désigné membre élu suppléant.

Dans le cas où le nombre de membres élus est égal à 4, le candidat classé en dernière position est désigné membre élu suppléant.

Le vote par procuration est possible, sur demande écrite motivée, adressée à la Commission électorale deux jours avant le scrutin et indiquant le nom de la personne à qui elle est donnée. Nul ne peut détenir plus de 2 procurations.

ARTICLE 5 – FONCTIONNEMENT

Le Conseil est présidé par le Délégué Régional. Il se réunit en séance ordinaire trois fois par an, à l'initiative de son Président. Des séances extraordinaires pourront avoir lieu à l'initiative de son Président ou à la demande du tiers au moins des membres élus titulaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question relevant de la compétence du Conseil, inscrite à l'initiative de son Président ou demandée par plus d'un tiers des membres élus titulaires du Conseil.

L'ordre du jour est adressé par mél à tous les agents, huit jours avant la réunion.

Les membres du Conseil ont communication de toutes pièces et documents se rapportant à l'ordre du jour 8 jours avant la séance.

Un membre titulaire élu qui ne peut pas participer à une réunion, doit en aviser le Président et, le cas échéant, lui communiquer le nom de la personne qui le représentera, choisie parmi les membres suppléants.

Ce Conseil ne peut siéger que si les deux tiers au moins de ses membres élus sont présents, lors de l'ouverture de la séance.

Le Conseil peut entendre, sur invitation de son Président ou du tiers au moins des membres élus titulaires du Conseil, tout agent de la Délégation, ou toute personne appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour. A la demande du Président du Conseil ou de la majorité des membres élus, un vote peut être organisé à l'issue des débats relatifs à l'un des points de l'ordre du jour.

Le secrétariat du Conseil est assuré par une personne extérieure au Conseil. Un secrétaire adjoint est désigné parmi les membres du Conseil le jour de la séance. Le secrétaire rédige un compte-rendu, le propose au secrétaire adjoint qui le soumet à l'approbation des membres du Conseil.

Le Président signe et diffuse le compte-rendu ayant fait l'objet d'une approbation.

ARTICLE 6 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres élus du Conseil pourront, avant chaque séance, demander la tenue d'une Assemblée Générale pour consulter les personnels sur les points inscrits à l'ordre du jour.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DE LA DÉCISION DE CRÉATION DU CONSEIL DE SERVICE

Toute modification de la présente décision sera soumise par le Délégué Régional à l'Assemblée Générale des personnels pour avis.

ARTICLE 8 – PUBLICATION

La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Talence, le 15 mars 2011
Pour le Président et par délégation

Le Délégué Régional



Volume 7 : Mesures particulières

07.04. Décisions tarifaires

07.04.12. DR13

Tarif des produits de la Plateforme Cytométrie- Imagerie UMS 2348

DEC110720DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme Cytométrie - Imagerie de l'UMS 2348 Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 mars 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 01 mars 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

ANNEXE Tarification Plateforme Cytométrie Imagerie-OOB-UMS 2348

Fichier récapitulatif de la tarification complète

	Service	Tarif	Remarque
TARIFICATION INTERNE (OOB)	Microscopie électronique	100 €HT/jour	tarification/jour
	Inclusion Met	25 €HT/bloc	
	Coloration Neg	30 €HT/Col	
	Microscopie confocale	50 €HT/jour	tarification/jour
	Cytométrie	100 €HT/jour	tarification/jour
	Tri de cellules	160 €HT/jour	"
TARIFICATION EXTERNE (EPST)	Microscopie électronique	210,22 €HT/jour	tarification/jour
	Inclusion Met	61,74 €HT/bloc	
	Coloration Neg	48,37 €HT/Col	
	Microscopie confocale	140,52 €HT/jour	
	Cytométrie	151,30 €HT/jour	tarification/jour
	Tri de cellules	238,14 €HT/jour	"
			ou à
	Pico-phytoplancton	9,50 €HT	l'échantillon
	Bactéries	4,50 €HT	"
	Virus	7,00 €HT	"
	tube d'analyse	0,10 €TH	fournitures

	marqueur	0,35 €HT 13,42	"
	traitement données AI	€HT/heure 24,46	"
	traitement données IR	€HT/heure	"
TARIFICATION EXTERNE (Labos Privés)	Microscopie électronique	320,44 €HT/jour	tarification/jour
	Inclusion Met	98,48 €HT/bloc	
	Coloration Neg	66,74 €HT/Col	
		221,04	
	Microscopie confocale	€HT/jour	tarification/jour
	Cytométrie		
		316,28	
	Tri de cellules	€HT/jour	tarification/jour ou à
	Pico-phytoplancton	23,75 €HT	l'échantillon
	Bactéries	11,25 €HT	"
Virus	17,50 €HT	"	
tube d'analyse	0,25 €TH	fournitures	
marqueur	1,25 €HT	"	
	26,84		
traitement données AI	€HT/heure	"	
	48,92		
traitement données IR	€HT/heure	"	

Tarif des produits du service Transgénèse & Technologies Associées (T&TA) UMS 3426

Dec110589DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par le service Transgénèse & Technologies Associées (T&TA) de l'UMS 3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER (DEC090006DR13) sont modifiés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 mars 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 février 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



Annexe - Service Transgénèse & Technologies Associées

- TRANSG-01 : **2 700 €HT**

* Culture des cellules ES.

* Electroporation de l'ADN recombinant dans les cellules ES.

* Sélection des clones recombinants : Repiquage, Cryoconservation de 100 clones, amplification des cellules pour l'extraction de l'ADN en vue de son analyse.

- TRANSG-02 : **248 €HT**

* Caryotype

- TRANSG-03 : **2 745 €HT**

* Microinjection de deux clones de cellule ES recombinants(=1 lignée) dans blastocystes de souris.

* Réimplantation des blastocystes dans les souris pseudo-gestantes.

* Production de 3 chimères.

-TRANSG-04 :

*Amplification cellulaire et cryopréservation

120 € HT

- TRANSG-05 :

3 834 €HT

* Transgenèse avec 3 lignées indépendantes.

- TRANSG-06 :

627 €HT

* Décontamination de lignées.

- TRANSG-07 :

300 €HT

* Cryoconservation de lignées.

- TRANSG-08 :

500 €HT

* Revivification de lignées.

Tarif des produits de la Plateforme Régionale d'Imagerie Montpellier Rio Imaging (MRI) UMS 3426

Dec110588DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme Régionale d'Imagerie Montpellier RIO IMAGING (MRI) de l'UMS 3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER (DEC100001DR13) sont modifiés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 mars 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 février 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



PLATE-FORME REGIONALE D'IMAGERIE

MONTPELLIER RIO IMAGING (MRI)

UMS 3426

ANNEXE

TARIFICATION DE L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

	Tarification secteur public			Tarification secteur privé		
	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT	Nomenclature	Forfait heures machines	Prix en € HT
Petits comptes	PC-Pb-1	10	325,50	PC-Pr-1	10	1 651,10
	PC-Pb-2	25	813,75	PC-Pr-2	25	4 127,75
	PC-Pb-3	50	1 627,50	PC-Pr-3	50	8 255,50
	PC-Pb-4	75	2 441,25	PC-Pr-4	75	12 383,25
Comptes moyens	MC-Pb-1	100	3 255,00	MC-Pr-1	100	16 511,00
	MC-Pb-2	250	8 137,50	MC-Pr-2	250	41 277,50
	MC-Pb-2	500	16 275,00	MC-Pr-2	500	82 555,00
	MC-Pb-2	750	24 412,50	MC-Pr-2	750	123 832,50
Grands comptes	GC-Pb-1	1 000	32 550,00	GC-Pr-1	1 000	165 110,00
	GC-Pb-2	1 500	48 825,00	GC-Pr-2	1 500	247 665,00
	GC-Pb-3	2 000	65 100,00	GC-Pr-3	2 000	322 220,00
	GC-Pb-4	2 500	81 375,00	GC-Pr-4	2 500	412 775,00
	GC-Pb-5	3 000	97 650,00	GC-Pr-5	3 000	495 330,00

Les utilisateurs ont accès à tous les équipements scientifiques de l'ensemble des plateaux techniques de la plate-forme MRI.

La vitesse de décompte des heures machine pourra varier selon l'équipement utilisé.



TARIFICATION DES PRESTATIONS LIEES A LA FORMATION PERMANENTE ANNEXE

Coût à la demi-journée par personne :

	Demi-journée	Secteur Public		Secteur Privé	
		Nomenclature	Prix de la formation HT	Nomenclature	Prix de la formation HT
Formation à la demi journée	1	FPU	65,10	FPr	330,23 €

Les frais de formation comprennent :

- Acquisition : utilisation du matériel, support de cours relié.
- Analyse : utilisation du matériel, éventuellement heures de calcul, support de cours relié

Les formations ont lieu sur les sites de la plate-forme.

L'acquittement des frais de formation se fait par bon de commande, à envoyer à :

Mickaël AUTUORI
IFR122-Gestion des Plates-Formes
1919, route de Mende
34293 Montpellier Cedex 05

La facturation est faite par les services financiers de la Délégation Régionale du CNRS.

Intervention spécifique du personnel de la plate-forme régionale :

L'intervention spécifique du personnel de la plate-forme régionale n'est pas prévue. Toutefois, à la demande du client, l'un des membres de MRI peut effectuer, à titre personnel, une prestation rémunérée.



TARIFICATION DES AUTRES PRESTATIONS
à destination du secteur privé uniquement
ANNEXE

Formation aux utilisateurs	Tarifs
Formation et assistance sur station MRI jusqu'à autonomie 3h min obligatoires 1 ingénieur-e et 1 personne par station	1 065,23 €HT
Autre prestations	
Expertise - Conseil	1 794,43 €HT / jour ingénieur
Veille technologique et développements	1 794,43 €HT / jour ingénieur

Tarif des produits de la plateforme « qPHD : qPCR Haut débit » UMS 3426

Dec110587DR13

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision n° DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme « qPHD : qPCR Haut débit » de l'UMS 3426 BIOCAMPUS MONTPELLIER sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 février 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 31 janvier 2011

P/ le Président et par délégation

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO



Annexe - Plate-forme qPHD de l'UMS 3426 BIOCAMPUS

MONTPELLIER

Tarifification HT

	Public	Privé
<u>LightCycler 480 :</u>		
Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
Plaque 384	4,00 €	6,00 €
Plaque 96	4,00 €	6,00 €
Opercule	2,00 €	3,00 €
Mix Sybr 250	15,00 €	22,50 €
Mix HRM 250	32,73 €	49,10 €
<u>Robot JANUS :</u>		
Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
96 cones 20 uL cristal	8,00 €	12,00 €
96 cones 20 uL conductifs	12,50 €	18,75 €
96 cones 200 uL	8,00 €	12,00 €

96 cones 200 uL conductifs	12,50 €	18,75 €
Plaque		
384	4,00 €	6,00 €
Plaque 96	4,00 €	6,00 €

Bioanalyseur Agilent :

Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
Point d'analyse	3,00 €	4,50 €
Puce entière	32,00 €	48,00 €

LightCycler :

Heure d'utilisation	12,00 €	18,00 €
96 points d'analyse	128,00 €	192,00 €

Volume 7 : Mesures particulières

07.04. Décisions tarifaires

07.04.17. DR18



Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie

Tarif des produits de l'unité¹ UMR 8199 du CNRS

DEC110736DR18

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS,

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu la décision n° 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie,

Vu la décision n° DEC105283DAJ du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas-de-Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

¹ A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les produits dits de type 1 : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000)

Décide

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 8199 du CNRS sont fixés selon le barème joint en annexe².

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS³.

Fait à LILLE, le 11 mars 2011
P/ le Président et par délégation⁴

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

² Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format PDF non scanné

³ En application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008

(http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ_actes_admin.pdf), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. A titre transitoire, du 11 octobre au 30 novembre 2010, elle est envoyée par mail au BO (Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr) dans les conditions précisées à l'adresse suivante <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/procedure.htm> et enregistrée dans Doc'utiles (créer une fiche documentaire et y attacher la décision et son annexe). A compter du 1^{er} décembre 2010, l'enregistrement dans Doc'utiles suffit.

⁴ Nom, prénom et qualité du signataire

Prestations de séquençage, génotypage et extraction:

Tarifs unitaires 2011				
	Séquençage	Séquençage	Séquençage	Séquençage
	Sanger	Haut Debit sur GAllx	Haut Debit 76 bases PE sur GAllx	Full Exom Capture Agilent sur GAllx
Montants en €HT	384	36 bases SR 1	76 bases PE 1	76 bases PE 1
<i>Qtité Minimale</i>				
	cout par puits:	cout par FlowCell:	cout par FlowCell:	pour 4 individus cout par FlowCell:
Tarifs « Secteur public »	4,92	9755	14973	18263
Tarifs « Secteur privé »	5,52	11056	18716	22829

Tarifs unitaires 2011					
	Génotypage Taqman sur 7900HT	Génotypage iScan Illumina	Expression iScan Illumina	Génotypage Beadxpess Illumina	Extraction ADN
Montants en €HT	7680	24	24	par 384plex sur 480 échant. 184320	(10 ml de sang) 96
<i>Qtité Minimale</i>					
	cout par genotype:	cout par array:	cout par array:	cout par genotype:	cout par extraction:
Tarifs « Secteur public »	0,66	616,47	275,55	0,12	18,58
Tarifs « Secteur privé »	0,78	775,44	342,04	0,14	26,17

Travaux d'analyses classiques en bio-informatique et bio-statistique :

Tarifs unitaires 2011	
BioInformatique / BioStatistique :	
La prestation en bio-statistique et bio-informatique sera facturée sur la base d'un ingénieur d'étude avec un coût de:	
Tarifs « Secteur public »	63,64 €/ l'heure
Tarifs « Secteur privé »	89,54 €/ l'heure

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR01

**DECISION METTANT FIN AUX FONCTIONS D'AGENT CHARGE DE LA MISE
EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE**

- Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n°95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique,
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n°0300391IGHS en date du 24 juin 2003,
- Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO,
- Vu** la décision n° 060134DR01 du 17 octobre 2006 portant nomination de l'intéressé en qualité d'ACMO,
- Vu** la lettre en date du 7 juin 2010 du directeur d'unité,

Prévention et Sécurité

Décision n° DEC110001DR01

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est mis fin à compter du 31 décembre 2009 aux fonctions d'ACMO de Monsieur Daniel PERCHERON.

ARTICLE 2: A compter de la même date, l'intéressé cesse de percevoir l'indemnisation afférente à la fonction.

Fait à Ivry, le 10 janvier 2011

Marc ABELES, directeur de l'UMR
8177
(Visa et cachet)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de François WEIL, président de l'EHESS

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.03. DR03

Décision n° DEC110568DR03
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC060062DR03 du 17 octobre 2006 nommant M. Ahmad FLITI Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01 octobre 2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Ahmad FLITI dans l'unité du CNRS n° 8643.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Cachan, le 17 février 2011

Le directeur de l'unité

Philippe SCHNOEBELEN

Visa du délégué régional du CNRS
Brice Kerber

Visa du Président de l'ENS Cachan

Jean-Yves MERINDOL

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR04

DEC110575DR04

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° 09A037DR04 du 1^{er} décembre 2009 nommant Mme Sarah Morgane ZAOUI agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Article 1 : Il est mis fin, à compter du 1^{er} février 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Sarah Morgane ZAOUI dans l'UPR 3404.

Article 2 : Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mars 2011

Le directeur de l'unité
Frédéric BOCCARD

La déléguée régionale
Michèle SAUMON

Décision portant Nomination d'un régisseur

DEC105383 DR04

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique, représenté par la Déléguée Régionale d'Ile-de-France Sud :

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10A054DR04 du 22 février 2010 portant création de la régie de recettes du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;

Décide

Article 1 :

Madame Laurence LELOUP, Agent contractuel, secrétaire, est nommée régisseur de recette du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 2 :

Le cautionnement de Madame Laurence LELOUP n'est pas exigé, le montant moyen mensuel des recettes encaissées n'excédant pas 1 220 €. Elle percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 €.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette le 3 janvier 2011

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

La Déléguée Régionale Ile-de-France Sud

Luc RAVOUX

Michèle SAUMON

L'Agent Comptable Principal

Décision portant nomination d'un régisseur

DEC105381 DR04

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique, représenté par la Déléguée Régionale d'Ile-de-France Sud :

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 105313DR04 du 3 janvier 2011 portant création de la régie de recettes du Laboratoire Institut Physique Nucléaire (IPN) ;

Décide

Article 1 :

Madame Betty SAINT-JUST, technicienne, gestionnaire financière, est nommée régisseur de recettes de l'IPN.

Article 2 :

Madame Valérie SCHEUBLE, technicienne supérieure, gestionnaire financière, est nommée régisseur suppléant. Elle remplacera Madame Betty SAINT-JUST lors de ses absences.

Article 3 :

Le cautionnement de Madame Betty SAINT-JUST est fixé à 300 euros.
Madame Betty SAINT-JUST devra justifier de son adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Le cautionnement de Madame Valérie SCHEUBLE n'est pas exigé.

Article 4 :

Le montant annuel de l'indemnité de responsabilité du régisseur est de 110 €. Madame Valérie SCHEUBLE percevra une quote-part de l'indemnité de responsabilité du régisseur calculée en fonction des périodes de remplacement effectif du régisseur titulaire.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 janvier 2011

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

La Déléguée Régionale

Luc RAVOUX

Michèle SAUMON

L'Agent Comptable Principal

Décision portant cessation fonction d'un régisseur

DEC105382 DR04

Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique, représenté par la Déléguée Régionale d'Ile-de-France Sud :

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique.

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10A054DR04 du 22 février 2010 portant création de la régie de recettes du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire

Vu la décision n° 10A055DR04 du 22 février 2010 portant nomination d'un régisseur ;

Décide

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de Madame Jocelyne BROSELARD en qualité de régisseur de recettes du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire en date du 31 décembre 2010.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette le 3 janvier 2011

Vu, l'Agent Comptable Secondaire

La Déléguée Régionale Ile-de-France Sud

Luc RAVOUX

Michèle SAUMON

L'Agent Comptable Principal

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.09. DR10

Décision

portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS



DEC110703DR10

Vu la décision n°DEC090135DR10 du 13/11/2009 nommant Francis HINKEL Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

www.alsace.cnrs.fr

Il est mis fin, à compter du 02/02/2011 aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Francis HINKEL dans l'unité du CNRS n° UMR7237 (anciennement FRE3289)

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 18/02/2011

Le directeur de l'unité

M. KELCHE Christian

Visa du délégué régional du CNRS

Bertrand Minault

Visa du chef d'établissement partenaire

Le Président de l'Université De Strasbourg

Alain Beretz



www.alsace.cnrs.fr

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS



DEC105192DR10

Vu la décision n° **DEC030001DR10** du **20 janvier 2003** nommant . **Jean-Louis Schmitt** Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du **1^{er} Juillet 2010** aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par **Jean-Louis Schmitt** dans l'unité du CNRS n° FRC1589

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 1^{er} Juillet 2010
Le directeur de l'unité
Eric Westhof

Visa du délégué régional du CNRS
Bertrand Minault

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.11. DR12

Décision n° DEC110714DR12
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n°DEC081608DR12 du 4 septembre 2008 nommant M. Patrice GIRAUD Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Patrice GIRAUD dans l'unité du CNRS n° UMR 6110 (LAM) et UMS 2244 (Département Gassendi).

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 janvier 2011

Le (la) directeur (trice) de l'unité
ou service du CNRS

Olivier LEFEVRE

Directeur de l'UMR 6110

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du chef d'établissement partenaire

(*)

Roger MALINA

Directeur de l'UMS 2244

(*) suivant la nature de l'unité

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.12. DR13

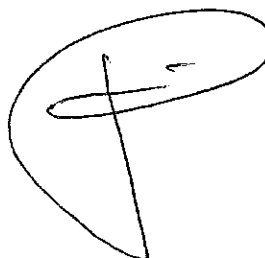
Décision 110540DR13
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n°040222DR13 du 01/07/2004 nommant EDDY PETIT Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31/12/2010, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par EDDY PETIT dans l'unité du CNRS n° 5635

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 15/02/2011
Le directeur de l'unité 5635



Le Directeur

Pr P. MIELE

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS



Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.16. DR17

LE PRESIDENT DU CNRS

DEC110590DR17

- Vu la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter-administratifs,
- Vu la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des Comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS,
- Vu le procès-verbal du dépouillement du scrutin lié aux élections des représentants des usagers du restaurant organisées le 29 juin 2010,
- Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le 29 juin 2010 dans le cadre des élections des représentants des usagers du restaurant,

DECIDE

ARTICLE 1 : Sont désignés pour représenter l'Administration du CNRS et de l'UPMC (Université Paris VI) au Comité paritaire de gestion du restaurant propre de la Station biologique de Roscoff, les membres suivants :

Titulaires :

- **M. André QUINQUIS**, CNRS-Bretagne Pays de la Loire, Délégué régional, **Président**,
- **M. Marc MENEYROL**, CNRS, FR 2424, Station Biologique de Roscoff,
- **Mme Maryvonne ABGRALL**, CNRS, UMR 7139, Station Biologique de Roscoff,
- **M. Dominique DAVOULT**, UPMC (Université Paris VI), Station Biologique de Roscoff,

Suppléants :

- **Mme Nadine LE LUDEC**, CNRS, Délégation Bretagne et Pays de la Loire, Rennes,
- **Mme Béatrice NOBLOT**, CNRS, FR 2424, Station Biologique de Roscoff,
- **Mme Sophie LABROUSSE**, CNRS, UMR 7150, Station Biologique de Roscoff,
- **M. Stéphane FASQUEL**, UPMC (Université Paris VI), Station Biologique de Roscoff,

ARTICLE 2 : Sont élus par les usagers du restaurant propre de la Station biologique de Roscoff pour représenter les personnels CNRS et UPMC (Université Paris VI) au Comité de gestion dudit restaurant, les membres suivants :

Titulaires :

- **M. Guy LEVAVASSEUR**, CNRS UMR 7144, Station Biologique de Roscoff,
- **M. Thierry COMTET**, CNRS, UMR 7144, Station Biologique de Roscoff,
- **M. Pascal RIERA**, UPMC (Université Paris VI), Station Biologique de Roscoff,

Suppléants :

- **M. Pascal MORIN**, CNRS, UMR 7144, Station Biologique de Roscoff,
- **M. Didier JOLLIVET**, CNRS, UMR 7144, Station Biologique de Roscoff,
- **Mme Colette LE BIHAN**, UPMC (Université Paris VI), Station Biologique de Roscoff

ARTICLE 3 : Sont désignés pour représenter la population étudiante au Comité paritaire de gestion du restaurant propre de la Station biologique de Roscoff, les membres suivants :

Titulaire

- **Mlle Florentine RIQUET**, étudiante, UMR 7144, Station Biologique de Roscoff,

Suppléant

- **M. Florian HUMILY**, étudiant,
UMR 7144, Station Biologique de Roscoff.

ARTICLE 4 : Les membres élus, représentants des personnels, le sont pour trois ans, pour la période du 15 juillet 2010 au 15 juillet 2013.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Rennes, le 22 février 2011
Le Président du CNRS,
et, par délégation, Le Délégué régional

André QUINQUIS

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.17. DR18



Délégation NORD PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

CHAMBRES D'HOTES DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE DE LILLE

Référence de la décision tarifaire : DEC110726DR18 du 11 mars 2011

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

VU la délibération du conseil d'administration du CNRS en date du 29 mars 2001 donnant délégation de pouvoirs au Directeur général pour, notamment, la fixation du montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au centre,

VU la décision DEC105283DAJ du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Madame Françoise PAILLOUS,

VU la décision 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Madame Françoise PAILLOUS, aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Nord Pas-de-Calais et Picardie,

DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer les tarifs ci-après pour l'occupation des chambres d'hôtes de l'INSTITUT DE BIOLOGIE DE LILLE (GDS 3366 du CNRS) :

Chambre simple		Chambre double	
Tarif à la nuitée		Tarif à la nuitée	
Etudiant	16,72 € HT soit 20 € TTC	Etudiant	25,08 € HT soit 30 € TTC
Chercheur	25,08 € HT soit 30 € TTC	Chercheur	33,44 € HT soit 40 € TTC
Visiteur	33,44 € HT soit 40 € TTC	Visiteur	41,81 € HT soit 50 € TTC
Séjour minimum de 7 jours		Séjour minimum de 7 jours	
Tarif à la semaine		Tarif à la semaine	
Etudiant	100,33 € HT soit 120 € TTC	Etudiant	150,50 € HT soit 180 € TTC
Chercheur	150,50 € HT soit 180 € TTC	Chercheur	200,67 € HT soit 240 € TTC
Visiteur	200,67 € HT soit 240 € TTC	Visiteur	250,84 € HT soit 300 € TTC

Les visiteurs dont les frais d'hébergement doivent être pris en charge par l'Institut de Biologie de Lille seront accueillis gratuitement.

ARTICLE 2 : Les tarifs sont soumis à la T. V. A.

ARTICLE 3: Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2011

Fait à LILLE, le 11 mars 2011
Pour le Directeur Général,
La Déléguée Régionale,

Françoise PAILLOUS



DELEGATION NORD PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

LOCATION DE L'AMPHITHEATRE DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE DE LILLE

Référence de la décision tarifaire : DEC110729DR18

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

VU la délibération du conseil d'administration du CNRS en date du 29 mars 2001 donnant délégation de pouvoirs au Directeur général pour, notamment, la fixation du montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au centre,

VU la décision DEC105283DAJ du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Madame Françoise PAILLOUS,

VU la décision 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Madame Françoise PAILLOUS, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Nord Pas-de-Calais et Picardie,

DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer les tarifs ci-après pour l'occupation de l'Amphithéâtre de l'INSTITUT DE BIOLOGIE DE LILLE (GDS 3366 du CNRS) :

AMPHITHEATRE	AMPHITHEATRE
Location ½ journée	Location journée
500 € HT soit 598 € TTC	860 € HT soit 1 028,56 € TTC

L'Amphithéâtre reste à la disposition gratuitement des équipes de recherche, installées sur le campus de l'Institut, dans le cadre uniquement de réunions scientifiques à caractère non commercial.

ARTICLE 2 : Les tarifs sont soumis à la T. V. A.

ARTICLE 3 : Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2011

Fait à LILLE, le 11 mars 2011
Pour le Directeur Général,
La Déléguée Régionale,

Françoise PAILLOUS



DELEGATION NORD PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE

LOCATION DU HALL DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE DE LILLE

Référence de la décision tarifaire : DEC110730DR18

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

VU la délibération du conseil d'administration du CNRS en date du 29 mars 2001 donnant délégation de pouvoirs au Directeur général pour, notamment, la fixation du montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au centre,

VU la décision DEC105283DAJ du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature à Madame Françoise PAILLOUS,

VU la décision 100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Madame Françoise PAILLOUS, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Nord Pas-de-Calais et Picardie,

DECIDE

ARTICLE 1 : de fixer les tarifs ci-après pour l'occupation du Hall de l'INSTITUT DE BIOLOGIE DE LILLE (GDS 3366 du CNRS) :

HALL	HALL
Location ½ journée	Location journée
250 € HT soit 299 € TTC	430 € HT soit 514,28 € TTC

Le Hall de l'IBL reste à la disposition gratuitement des équipes de recherche, installées sur le campus de l'Institut, dans le cadre uniquement de réunions scientifiques à caractère non commercial.

ARTICLE 2 : Les tarifs sont soumis à la T. V. A.

ARTICLE 3 : Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2011

Fait à LILLE, le 11 mars 2011
Pour le Directeur Général,
La Déléguée Régionale,

Françoise PAILLOUS

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.20. Administration centrale

DEC110809SGCN

**Décision de co-rattachement de chercheurs à la commission interdisciplinaire
« Gestion de la recherche »**

**Le Directeur général délégué aux ressources du Centre national de la recherche
scientifique**

- Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique, notamment son article 25 ;
- Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu, la décision n° 960553SGCN du 26 avril 1996 modifiée relative au règlement intérieur de la commission interdisciplinaire « Gestion de la recherche » ;
- Vu, la décision n° 100078DAJ du 12 mars 2010 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT aux fonctions de directeur général délégué aux ressources,

DÉCIDE

Article 1 : Sont co-rattachés à la commission interdisciplinaire 41 « Gestion de la recherche » en vue de leur co-évaluation par cette instance, à compter du 1^{er} janvier 2011, les chercheurs dont les noms suivent :

Nom	Prénom	DR	N° Sirhus
ALEXANDRE	Joël	19 - Normandie	40330
ANSELMET	Alain	16 - Paris Michel-Ange	33882
ARCHAMBAULT	Pierre	06 - Centre-Est	12357
ARNOLD	Gérard	04 - Ile-de-France Sud	8750
BERTRAND	Joël	14 - Midi-Pyrénées	28959
BRUNEL	Christine	10 - Alsace	21247
BUFFENOIR	Eric	13 - Languedoc-Roussillon	26873
CARTIER DIT MOULIN	Christophe	02 - Paris B	3309
DEXPERT	Hervé	14 - Midi-Pyrénées	28803
DIAS	Paula	13 - Languedoc-Roussillon	26953
DUBUCS	Jacques	01 - Paris A	1506
GAILL	Françoise	16 - Paris Michel-Ange	2131
GENTE	Pascal	17 - Bretagne et Pays de la Loire	36838

GORLICKI	Michel	16 - Paris Michel-Ange	33786
HAMEURY	Jean-Marie	16 - Paris Michel-Ange	20769
HAMON	Brigitte	16 - Paris Michel-Ange	34070
HAMONIC	Bernard	16 - Paris Michel-Ange	35752
KORNER	Marie	02 - Paris B	3655
LEMARCHANDEL	Valérie	16 - Paris Michel-Ange	5904
LUMINET	Jean-Pierre	05 - Ile-de-France Ouest et Nord	13200
MEZZINA	Mauro	03 - Ile-de-France Est	2289
NEIBECKER	Denis	14 - Midi-Pyrénées	28953
NEYTON	Jacques	11 - Alpes	2755
PARDO	Daniel	12 - Provence et Corse	28922
RICHARD	Martine	14 - Midi-Pyrénées	29354
VIALA	Jacques	12 - Provence et Corse	22839

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2011

Xavier INGLEBERT

DEC100001MI

Décision modifiant la décision n° DEC090002IPAM du 6 janvier 2010 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé «Energie et aval du cycle de l'énergie nucléaire»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 090002IPAM du 6 janvier 2010 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé «Energie et aval du cycle de l'énergie nucléaire» ;

DÉCIDE :

Art. 1. – La décision n° 090002IPAM susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I – L'article 4 est modifié par les dispositions suivantes :

«*Art. 4.* – Le programme est placé sous la responsabilité scientifique de Jacques MARTINO, directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) et de Pierre GUILLON, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) »

II – L'article 5 est modifié par les dispositions suivantes :

«*Art. 5.* – M. Bernd Grambow, Professeur, est nommé co-directeur du programme en remplacement de M. Hubert Flocard. Il a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Il assure la notification des crédits dont le programme est doté et le suivi de leur utilisation.»

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC110826SGCN

Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-178 du 18 février 1991 modifié relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concerné par leur activité ;

Vu la décision n° 100058DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme LE GAL (Nicole), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE

Article 1er

Les sièges suivants sont à pourvoir, pour les sections et les commissions interdisciplinaires du Comité national mentionnées ci-dessous :

Section 2 : « Théories physiques : méthodes, modèles et applications »
1 siège - Collège électoral C

Section 3 : « Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos »
1 siège - Collège électoral C

Section 15 : « Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés »
1 siège - Collège électoral A2

Section 21 : « Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant »
1 siège - Collège électoral B2

Section 23 : « Biologie cellulaire: organisation et fonctions de la cellule;processus infectieux et relations hôte/pathogène »
1 siège - Collège électoral C

Section 24 : « Interactions cellulaires »
1 siège - Collège électoral C

Section 26 : « Développement, évolution, reproduction, cellules souches »
1 siège - Collège électoral B1

Section 34 : « Langues, langage, discours »
1 siège - Collège électoral B2

Section 39 : « Espaces, territoires et sociétés »
1 siège - Collège électoral A2

Commission interdisciplinaire 41: « Gestion de la recherche »
2 sièges - Collège électoral A
1 siège - Collège électoral B

Commission interdisciplinaire 42 - « Sciences de la communication »
5 sièges - Collège électoral A
1 siège - Collège électoral B
1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 43 - « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique »
1 siège - Collège électoral B
1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 44 - « Cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels »
1 siège - Collège électoral C

Commission interdisciplinaire 45 - «Dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société »
1 siège - Collège électoral A

[Article 2](#)

Lors des prochaines sessions du Comité national, les sections concernées éliront un membre parmi les personnes qui auront fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues à l'article 2 du décret n° 91-178 sus visé.

Les commissions interdisciplinaires concernées éliront un membre appartenant au Comité national de la recherche scientifique ayant fait acte de candidature et qui rempliront les conditions d'éligibilité prévues à l'article 2 du décret n° 91-178 sus visé.

Article 3

Les déclarations de candidatures établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (5 pages maximum), doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **4 mai 2011 à 18h00**.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 24 MARS 2011

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
la Secrétaire générale du Comité national*

DEC110766DRH Décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

LE PRESIDENT DU CNRS

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, ensemble l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information,

Vu la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 100033DRH du 27 mai 2010 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 15 mars 2011,

DECIDE :

Article 1 : L'homologation comme centre de traitement automatisé de l'information des structures suivantes est renouvelée jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :

DR	Code unité	Service homologué
1	UMR9912	Développement logiciel
1	UPR841	Service informatique
5	UPS855	Division technique INSU/SPU





7	UMR5205	Service informatique
7	UMR5208	Service Informatique
7	UMR5246	Centre Commun Informatique et Réseau (CCIR)
7	UMR5256	Service informatique
7	UMR5259	Service Informatique
7	UMR5270	Service Informatique
7	UMR5510	Service informatique
7	UMR5558	Pôle Informatique
7	UMR5579	Service Informatique
7	UMR5668	Moyens informatiques (MI-LIP)
7	UMR5669	Service informatique
7	UMR5672	Service Informatique
7	UMR5822	Service informatique
7	UMR5824	Service ressources informatique
7	UMR5005	Service informatique
7	UMR5191	Cellule informatique
7	UMR5220	Service Informatique développement
7	UMR5220	Service Informatique réseaux et matériel
7	UMR5229	Service Informatique
7	UMR5239	Ressources Informatique Biologie
7	USR6402	Centre de calcul de l'IN2P3
11	UMR5075	Equipe Informatique
11	UMR5104	Verimag
11	UMR5105	Service de Modélisation et de Traitement Informatique
11	UMR5108	Service Informatique
11	UMR5159	Moyens Informatiques et Système d'Information
11	UMR5183	Service informatique
11	UMR5216	Informatique, systèmes et réseaux
11	UMR5217	Pôle Plates-formes et développements de logiciels
11	UMR5217	MISI : Moyens informatiques et Système d'information
11	UMR5224	Moyens Informatiques et Calcul Scientifique (MICS)
11	UMR5266	Réseaux et systèmes d'information
11	UMR5269	Service informatique
11	UMR5272	Moyens Informatiques et Système d'Information
11	UMR5493	Service Informatique
11	UMR5521	Service informatique et calcul
11	UMR5525	Moyens Informatiques et Systèmes d'Information
11	UMR5564	Pôle informatique
11	UMR5582	Service Informatique



11	UMR5588	Service Informatique
11	UMR5628	Service informatique
11	UMR5814	Service informatique
11	UMR5820	Pôle expertise statistiques et informatique
11	UMR5821	Service informatique
11	UMS3042	Moyens Informatiques et Multimédia (MIM)
11	UMS5638	Cellule MathDoc
11	UPR2940	Service Informatique
11	UPR3228	Service Informatique
11	UPR5301	Service Système d'Information
11	UMR5250	Centre d'Expérimentation pour le Calcul Intensif en Chimie (CECIC)
11	UMS3040	Circuits Multi-Pojets
11	UMS832	Service informatique
12	UMS822	Service informatique
13	UMR5175	Plate-forme Réseaux informatiques
13	UMR5203	Service bioinformatique de la plateforme MGX – GenomiX
13	UMR5203	Service bioinformatique de la Plate-forme de Protéomique Fonctionnelle
13	UMR5203	Service informatique
13	UMR5236	Service informatique (SI ² C ²)
13	UMR5237	MRI-NET – Service Informatique de la Plate forme d'Imagerie
13	UMR5237	Service Informatique (SI ² C ²)
13	UMR5243	Service informatique de Géosciences Montpellier
13	UMR5253	SSI
13	UMR5506	Service Technique et Informatique
13	UMR5535	Service Informatique et réseau (SI ² C ²)
13	UMR5554	Service Informatique
13	UMR5569	Service Informatique
13	UPR1142	Service Informatique
13	UPS3035	Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale
13	UMR5247	Réseau système informatique
13	UMR5474	Service informatique
13	UMR5635	Service informatique
13	UMS3282	Bases de Données des Services d'Observation
14	FR2599	Service Informatique et de calculs
14	UMR2594	Plateforme Informatique et Bioinformatique
14	UMR5044	Service Informatique
14	UMR5089	Service de Bioinformatique Protéomique



14	UMR5089	Service Système d'Information
14	UMR5099	Service Informatique
14	UMR5100	Service Informatique
14	UMR5126	Gestion fédérée des systèmes et réseaux informatiques
14	UMR5126	Centre Informatique des Services Nationaux
14	UMR5169	Service Informatique
14	UMR5213	Service informatique
14	UMR5219	Pôle informatique
14	UMR5263	Service informatique
14	UMR5502	CoSiNus
14	UMR5502	Systèmes, Réseaux et Logiciels
14	UMR5504	Service informatique LISBP - Service de calcul scientifique et de modélisation.
14	UMR5505	Service informatique
14	UMR5505	Développement et Recherche
14	UMR5549	Service Informatique et technique (SITH)
14	UMR5560	Gestion Fédérée des Systèmes et Réseaux Informatiques
14	UMR5560	Le Centre Informatique pour les Services Nationaux
14	UMR5563	La Gestion Fédérée des Systèmes et Réseaux Informatiques
14	UMR5563	Le Centre Informatique pour les Services Nationaux
14	UMR5623	Service Informatique et Calcul scientifique
14	UMR5626	Services Informatiques associés des laboratoires de la Fédération de Recherche FR-PCF
14	UPR8001	Service Informatique et Instrumentation
14	UPR8001	Service Systèmes d'Information
14	UPR8011	Service Informatique
14	UPR8241	Ressources Informatiques et Calcul Scientifique (RICS)
14	USR5026	Centre informatique des Services nationaux
14	USR5026	Gestion Fédérée des Systèmes et Réseaux Informatiques
14	FR2568	Services Informatiques associés
14	UMR5068	Service Informatique et Calcul Scientifique
14	UMR5152	Services Informatiques associés des laboratoires de la Fédération de Recherche FR-PCF
14	UMR5245	La Gestion Fédérée des Systèmes et Réseaux Informatiques
14	UMR5245	Centre Informatique pour les Services Nationaux
14	UMR5566	Gestion Fédérée des Systèmes et Réseaux Informatiques
14	UMR5566	Centre Informatique pour les Services Nationaux
14	UMR5589	Services Informatiques associés des laboratoires de la Fédération de Recherche FR-PCF



14	UMR5604	Informatique technique et scientifique (ITSG)
14	UMS831	Gestion Fédérée des Systèmes et Réseaux Informatiques
14	UMS831	Centre Informatique pour les Services Nationaux
14	UMS838	Service Informatique
15	UMR5116	Service informatique
15	UMR5218	Service informatique
15	UMR5797	Service Informatique
15	UMR5800	Equipe Systèmes et Réseaux
15	UMR5801	Service informatique
15	UMS2567	Service Informatique
15	UPR8641	Service informatique
15	UMR5095	Service Informatique
15	UMR5199	Service imagerie et 3D
15	UMR5251	Cellule Informatique

Article 2 : Les structures suivantes sont homologuées comme centre de traitement automatisé de l'information jusqu'à la date du prochain renouvellement de leur unité :

DR	Code unité	Service homologué
1	UMS828	Service informatique
2	UMR8094	Service informatique
2	UPS2916	Infrastructure numérique
4	FRC3115	Service Informatique
4	UMR8165	Service Informatique et Calcul Scientifique
4	UMR8214	Service Informatique
4	UMR8619	Service d'Informatique
4	UMR8622	Service Informatique et Réseaux
4	UPR3404	Service Informatique
5	UMR7235	Cellule Informatique
5	UMR8579	Centre de Ressources informatique
5	UPR288	Service Informatique et Calcul
6	UMR7563	Service Informatique
6	UMR6049	Service informatique
7	FR3302	Informatique pour la biologie
7	FRE3406	Service Informatique
7	UMR5190	Pôle méthodes – ressources numériques
7	UMR5276	Service Informatique et Réseaux



7	UMR5586	Informatique et réseaux
7	USR3385	Pôle Ressources Informatiques
7	USR3439	Service Archives, Traitement et Diffusion (ATD)
7	USR3439	Têtes de Réseaux Documentaires (TRD)
7	USR3439	Service informatique
7	USR3439	Banques d'images et données textuelles
7	UMR5292	Pole des Secteurs Informatique et Instrumentation (PSI2)
8	UPR3346	Cellule Informatique
10	UMR7237	Service Commun informatique
10	UMR7516	Service Informatique
11	FRE3389	Service Informatique
11	UMR5130	Service informatique
11	UMR5216	Plates-Formes et Projets
11	UMR5274	Service Informatique
11	UMR5275	Service de traitement, d'archivage et distribution des données géophysiques
11	UMR5275	Service informatique
11	UMR5519	Support Informatique
11	UMR5519	Pole Calcul Haute Performance
11	UMR6417	Service informatique
11	UPS3390	Service Informatique et de Traitement
11	USR3394	Service informatique
12	UMS3287	Pôle informatique
12	UPS846	système d'information
13	UMR5237	Systèmes d'information sur les tuniciens
13	UMR5299	Service informatique
13	UPR1142	Service bioinformatique
14	UMR5277	Gestion Fédérée des Systèmes et Réseaux Informatiques
14	UMR5277	Centre Informatique des Services Nationaux
14	UMS3039	Services communs
15	UMR5107	Service Informatique
15	UMR5287	Service Informatique et Réseau
15	UMR5293	Informatique & Réseau
16	INS1618	Système d'Information de l'IN2P3 (SSII)
16	UMS3365	Service informatique-base de données
18	USR3380	Informatique et réseaux

Article 3 : La présente décision prend effet au 1er janvier 2011 et sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 30/03/2011

Le Président du CNRS,

Alain FUCHS



Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC1078004SDPCEXT

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu l'avis des instances d'évaluation,

Vu la demande des intéressés,

DECIDE

Article I Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2011, pour une durée de 2 ans, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
MOREL Ingénieur en chef de l'armement	Yves	DR2	19	UMR5566 TOULOUSE	14

Article II Sont retenus en vue de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2011, pour une durée de 1 an, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
ROPERCH DR2 IRD	Pierrick	DR2	18	UMR6118 RENNES	17

Institut de chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
CULCACI IE2	Marcello	CR2	16	UMR6264 MARSEILLE	12

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
FUJII IR2	Shingo	CR1	21	UPR3081 MARSEILLE	12

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
HEYMANN IR1	Florence	CR1	38	USR3132 JERUSALEM	16
BERMON IR2	Pascale	CR1	35	UMR8584 VILLEJUIF	3
DEBIAIS IR2	Vincent	CR1	35	UMR6223 POITIERS	8

ARGUILLERE Professeur agrégé	Stéphane	CR1	33	UMR8155 PARIS	1
---------------------------------	----------	-----	----	---------------	---

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
HAGELAAR IR2	Gerardus	CR1	10	UMR5213 TOULOUSE	14

Article III Sont retenus en vue du renouvellement de leur accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, à compter du 1er septembre 2011, pour une durée de 1 an, les fonctionnaires dont les noms suivent :

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
BOCHET Professeur agrégé	Isabelle	CR1	35	UMR8584 VILLEJUIF	3
CHATELAIN Professeur agrégé	Claire	CR1	38	UMR8558 PARIS	1

Article IV La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 09/03/2011
Pour le Président

Joël Bertrand

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC1078005SDPCEXT

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis favorable de l'organisme d'origine,
- Vu,** la décision du 29 avril 2010, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

La ligne suivante est ajoutée

Nom	Prénom
Institut des sciences informatiques et de leurs interactions	
M. LAVALLEE	Yvan-Roland

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président du CNRS. Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 09/03/2011
Pour le Président

La Directrice des Ressources
Humaines

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC1078001SDPCEXT

- Vu,** le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,
- Vu,** le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,
- Vu,** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,
- Vu,** la demande des intéressés,
- Vu,** l'avis favorable de l'organisme d'origine,
- Vu,** la décision du 29 avril 2010, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

	Nom	Prénom
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes		
	M. VASSEUR	Pascal
Institut de chimie		
	M. DUMEIGNIL	Franck
	M. JOSSE	Michaël
Institut national des sciences de l'Univers		
	M. GONCALVES	Julio

Les lignes suivantes sont ajoutées

	Nom	Prénom
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes		
	M. LE GAL	Bertrand
	M. MERIAUDEAU	Fabrice
	M. YVONNET	Julien
Institut des sciences informatiques et de leurs interactions		
	M. BUI	Alain
Institut des sciences humaines et sociales		
	Mme HAYEM	Judith
	Mme JUANALS	Brigitte

Institut national des sciences de l'Univers

M. MARTIN

François

Institut de physique

M. SZWAJ

Christophe

Institut de chimie

M. GRATON
Mlle SCHMATKO

Jérôme
Tatiana

ARTICLE II Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président du CNRS.
Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

ARTICLE III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11/01/2011
Par délégation et pour le président

Joël BERTRAND

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC1078002SDPCEXT

- Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié, fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST;
- Vu, l'avis du Conseil Scientifique en date du 12 octobre 2010;
- Vu, l'avis du Conseil d'Administration en date du 02 décembre 2010;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;

DECIDE

ARTICLE I Le titre de Directeur de Recherche émérite est conféré aux chercheurs dont les noms suivent pour une durée de 5 ans à compter de la date de leur admission à la retraite :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
ARNAUD - NEU	Françoise	DR1	13	UMR7178	STRASBOURG	10
AUGER	Gérard	DR1	3	UMR7164	PARIS	2
BONISSENT	Alain	DR2	3	UMR6550	MARSEILLE	12
BORDERIE	Bernard	DR1	3	UMR8608	ORSAY	4
DECLAIS	Yves	DRCE	3	UMR5822	VILLEURBANNE	7
FONTAINE	Gérard	DR1	3	UMR7638	PALaiseAU	5
GRAMMATICOS	Basile	DR2	2	UMR8165	ORSAY	4
GROSSIORD	Jean Yves	DR1	3	UMR5822	VILLEURBANNE	7
LUTZ	Anne-Marie	DR1	3	UMR8607	ORSAY	4
PESSARD	Henri	DR2	3	UMR5814	ANNECY	11
PETROFF	Pierre	DR1	3	UMR8607	ORSAY	4
VIDEAU	Henri	DRCE	3	UMR7638	PALaiseAU	5

Institut de chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
CHASSAING	Gérard	DR1	16	UMR7203	PARIS	2
COLLIN	Jean-Paul	DR2	14	UMR7177	STRASBOURG	10
DE KEPPEP	Patrick	DR1	11	UPR8641	PESSAC	15
DUPREZ	Daniel	DR1	14	UMR6503	POITIERS	8
DURAND	Dominique	DR1	11	UMR6120	LE MANS	17
HERMANN	Jean Marie	DR1	13	UMR5256	VILLEURBANNE	7

PICARD	Gérard	DR2	14	UMR7575	PARIS	3
THOUVENOT	René	DR2	14	UMR7201	PARIS	2
VAULTIER	Michel	DR1	12	UMR6510	RENNES	17

Institut écologie et environnement

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
CAPPETTA	Henry	DR1	29	UMR5554	MONTPELLIER	13
GRENANT	Françoise	DR2	38	UPS2561	CAYENNE	16
MEIGNEN	Liliane	DR2	31	UMR6130	VALBONNE	20
TEXIER	Pierre-Jean	DR2	31	UMR5199	TALENCE	15
VOLOBOUEV	Vitaly	DR2	29	UMR7205	PARIS	3

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
AURENCHE	Patrick	DR1	2	UMR5108	ANNECY LE VIEUX	11
BERTHIER	Claude	DR1	6	UPR3228	GRENOBLE	11
BRAZOVSKI	Serge	DR1	2	UMR8626	ORSAY	4
FONTAINE	Alain	DRCE	5	UPR2940	GRENOBLE	11
GIACOBINO	Elisabeth	DRCE	4	UMR8552	PARIS	16
GIVORD	Dominique	DRCE	6	UPR2940	GRENOBLE	11
HEBRAL	Bernard	DRCE	6	UPR2940	GRENOBLE	11
LE YAOUANC	Alain	DR2	2	UMR8627	ORSAY	4
LIVET	Frédéric	DR2	5	UMR5266	GRENOBLE	11
PIERANSKI	Pawel	DR1	11	UMR8502	ORSAY	4
POLIAN	Alain	DR1	5	UMR7590	PARIS	2

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BERMOND	Jean-Claude	DRCE	7	UMR6070	SOPHIA ANTIPOLIS	20
FLIESS	Michel	DR1	1	UMR7161	PALAISEAU	5
GORDON	Mirta	DR2	7	UMR5525	GRENOBLE	11
SIFAKIS	Joseph	DR1	7	UMR5104	GRENOBLE	11

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BLANQUET	Sylvain	DRCE	21	UMR7654	PALAISEAU	5
BOURGEOIS	Jean-Pierre	DR2	24	URA2182	PARIS	5
BUENDIA	Marie-Annick	DR1	23	U785	VILLEJUIF	5
CARLIER	Marie-France	DRCE	21	UPR3082	GIF SUR YVETTE	4

HUYNH THIEN DUC	Guy	DR2	24	U1014	VILLEJUIF	3
LABEDAN	Bernard	DR2	22	UMR8623	ORSAY	4
LETELLIER	Lucienne	DRCE	23	UMR8619	ORSAY	4
MORAS	Dino	DRCE	21	UMR7104	ILLKIRCH	10
POUYSSÉGUR	Jacques	DRCE	24	UMR6543	NICE	20
PRADEL	Jacques	DR1	26	UMR6216	MARSEILLE	12
SARASIN	Alain	DRCE	22	UMR8200	VILLEJUIF	3
SARDET	Christian	DR1	26	UMR7009	VILLEFRANCE-SUR-MER	20
THERMES	Claude	DR2	22	FRE3144	GIF SUR YVETTE	4
THINUS-BLANC	Catherine	DR1	27	UMR6146	MARSEILLE	12
WEISSENBACH	Jean	DRCE	22	UMR8030	EVRY	3

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
AMBERT	Paul	DR1	31	UMR5608	TOULOUSE	14
BOTIVEAU	Bernard	DR2	40	UMR6568	AIX EN PROVENCE	12
BOTTIN	Jacques	DR2	33	UMR8066	PARIS	2
BOURDEAU	Michel	DR2	35	UMR8590	PARIS	1
BRISEBARRE	Anne-Marie	DR1	38	UMR7130	PARIS	1
CHAUVEAU	Jean-Paul	DR2	34	UMR7118	NANCY	6
CHERKAOUI	Mohamed	DRCE	36	UMR8598	PARIS	1
DAHAN-DAL MEDICO	Amy	DR1	35	UMR8560	PARIS	1
DARLU	Pierre	DR1	31	UMR7206	PARIS	3
DE MIROSCHEJJI	Pierre	DR1	31	UMR7041	NANTERRE	5
DEDET	Bernard	DR2	31	UMR5140	LATTES	13
DESWARTE-ROSA	Sylvie	DR2	33	UMR5037	LYON	7
DROULERS	Martine	DR2	39	UMR7227	PARIS	1
FRIZOT	Michel	DR2	35	UMR8566	PARIS	1
FUCHS	Catherine	DRCE	34	UMR8094	MONTRouGE	2
GRAS	Michel	DRCE	32	UMR7042	NANTERRE	5
HAROCHE	Claudine	DR2	40	UMR8177	PARIS	1
HOURCADE	Bernard	DRCE	39	UMR7528	IVRY	1
KIHM	Alain	DR1	34	UMR7110	PARIS	2
LE VAN	Cuong	DRCE	37	UMR8174	PARIS	1
LUGINBUHL	Yves	DR1	39	UMR7533	PARIS	5
MAGRI	Susanna	DR2	36	UMR7217	PARIS	1
MAHIAS	Marie-Claude	DR2	38	UMR8564	PARIS	1
MARKOVITS	Claude	DR1	33	UMR8564	PARIS	1
MICHAILOVSKY	Boyd	DR2	34	UMR7107	VILLEJUIF	3
MINK	Georges	DR2	40	UMR7220	NANTERRE	5
MOLINIE	Marie-Antoinette	DR1	38	UMR7186	NANTERRE	5
PAILLARD	Denis	DR1	34	UMR7110	PARIS	2

PALARD	Jacques	DR1	40	UMR5116	PESSAC	15
PEYRAUBE	Alain	DRCE	34	UMR8563	PARIS	1
PICON	Bernard	DR1	39	UMR6012	ARLES	12
POMEL	René-Simon	DR2	31	UMR5185	PESSAC	15
RICARD	Alain	DR1	35	UMR5115	PESSAC	15
ROBIC	Marie-Claire	DR1	39	UMR8504	PARIS	1
ROBIN	Christian	DRCE	33	UMR8167	PARIS	1
ROULON	Paulette	DR2	42	UMR8135	VILLEJUIF	3
SETBON	Michel	DR2	36	UMR6051	RENNES	12
SETBON	Michel	DR2	40	UMR6051	RENNES	12
STEFFEN	Monika	DR2	40	UMR5194	GRENOBLE	11
TESTART	Alain	DR1	38	UMR7130	PARIS	1

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
AZOUNI-AIDI	Maherzia-Aza	DR2	10	UMR8205	CHAMPS SUR MARNE	3
BOISSON	Henri-Claude	DR2	10	UMR5502	TOULOUSE	14
CABANE	Bernard	DR1	11	UMR7636	PARIS	1
GARRABOS	Yves	DR1	10	UPR9048	PESSAC	15
LANNES	André	DR2	19	UMR8506	GIF SUR YVETTE	4
MESTAYER	Patrice	DR1	20	FR2488	NANTES	17
RAZEK	Adel	DR1	8	UMR8502	GIF SUR YVETTE	4
VERVISCH	Pierre	DR2	10	UMR6614	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	19
WESFREID	Jose Eduardo	DRCE	10	UMR7636	PARIS	1

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
LACHAUD	Gilles	DR1	1	UMR6206	MARSEILLE	12
LEDRAPPIER	François	DR1	1	UMR7599	PARIS	2
TEISSIER	Bernard	DR1	1	UMR7586	PARIS	2

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
CASTETS	Alain	DR2	17	UMR5571	SAINT MARTIN D'HERES	11
CORNILLEAU-WEHRLIN	Nicole	DR1	17	UMR7648	PALAISEAU	8
CORON	Noel	DR2	17	UMR8617	ORSAY	4
FLAMANT	Pierre	DR1	19	UMR8539	PALAISEAU	5
JUGIE	Gérard	DRCE	41	UMS2348	BANYULS SUR MER	16
KOFMAN	Wlodek	DR1	17	UMR5109	GRENOBLE	11
MEYER	Nicole	DR1	17	UMR8109	MEUDON	5

MOYA	Ismaël	DR1	28	UMR8539	PALAISEAU	5
REYSS	Jean-Louis	DR2	19	UMR8212	GIF SUR YVETTE	4
TALAGRAND	Olivier	DR1	19	UMR8539	PALAISEAU	5

ARTICLE II Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour les chercheurs dont les noms suivent :

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BERNAS	Harry	DREM	6	UMR8609	ORSAY	4
DIDELEZ	Jean-Pierre	DREM	1	UMR8608	ORSAY	4
DOBZYNSKI	Ludwik	DREM	3	UMR7638	PALAISEAU	5
HUBERT	Philippe	DREM	2	UMR5797	GRADIGNAN	15
KLUBERG	Louis	DREM	3	UMR7638	PALAISEAU	5

Institut de chimie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
MAJORAL	Jean-Pierre	DREM	12	UPR8241	TOULOUSE	14
SASAKI	Nobumichi André	DREM	16	UMR6219	AMIENS	4
SEVENET	Thierry	DREM	20	UPR2301	GIF SUR YVETTE	4

Institut écologie et environnement

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BELLAN	Gérard	DREM	29	UMR6540	MARSEILLE	12
VACELET	Jean	DREM	29	UMR6540	MARSEILLE	12

Institut de physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
COQBLIN	Bernard	DREM	6	UMR8502	ORSAY	4
TOURNIER	Robert	DREM	6	UPS2070	GRENOBLE	11
VOOS	Michel	DREM	6	UMR8551	PARIS	2

Institut des sciences biologiques

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
SEGUI	Juan	DREM	27	FRE3292	PARIS	1
VAN REGENMORTEL	Marc	DREM	21	FRE3211	STRASBOURG	10
YANIV	Moshe	DREM	22	URA2578	PARIS	5

Institut des sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
BACQUE-GRAMMONT	Jean-Louis	DREM	33	UMR7192	PARIS	1
BERTAUX	Daniel	DREM	36	FRE3229	STRASBOURG	10
BRUNEAU	Michel	DREM	39	UMR5222	PESSAC	15
ROBERT	Philippe	DREM	36	UMR8183	GUYANCOURT	5
SINACEUR	Hourya	DREM	35	UMR8590	PARIS	1

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
CHARPENTIER	Jean-Claude	DREM	10	UPR6811	NANCY	6
DUMONT	Michel	DREM	4	UMR8537	CACHAN	3
ESTEVE	Daniel	DREM	8	UPR8001	TOULOUSE	14

Institut national des sciences de l'Univers

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
DE BEAULIEU	Jacques Louis	DREM	20	UMR6116	AIX EN PROVENCE	12
FRISCH	Uriel	DREM	17	UMR6202	NICE	20
KOUTCHMY	Serge	DREM	17	UMR7095	PARIS	2
MAILLARD	Jean-Pierre	DREM	17	UMR7095	PARIS	2
MOURER	Cécile	DREM	18	UMR5125	VILLEURBANNE	7
SIGE	Bernard	DREM	18	UMR5554	MONTPELLIER	13

ARTICLE III

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 04/01/2011

Alain FUCHS

BO38000501

Suite aux concours chercheurs ont été nommés en 2010, par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Chargé de recherche de 2ème classe

Sigle	Nom	Prenom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M.	ABECASSIS	Benjamin	2010	05/03	01.12.2010	CR2
M.	AHUSBORDE	Etienne	2010	10/08	01.10.2010	CR2
Mlle	ALECIAN	Evelyne	2010	17/04	01.02.2011	CR2
M.	ALEKSANDROV	Alexey	2010	21/03	01.10.2010	CR2
M.	ALQUOT	Julien	2010	32/04	01.12.2010	CR2
M.	AMIOT	Romain	2010	18/03	01.10.2010	CR2
M.	AMO GARCIA	Alberto	2010	04/03	01.10.2010	CR2
M.	ANDRE	Franck	2010	30/04	01.10.2010	CR2
M.	ANDREA	Jérémy	2010	03/04	01.10.2010	CR2
M.	ANGELIER	Frederic	2010	29/03	01.10.2010	CR2
M.	AUGER	Cyril	2010	30/03	01.10.2010	CR2
M.	AUREAU	Damien	2010	14/03	01.10.2010	CR2
Mlle	AXET MARTI	Maria Rosa	2010	14/03	01.10.2010	CR2
Mme	AZEVEDO FAVORY	Jacinthe	2010	28/03	01.12.2010	CR2
M.	BABICHEV	Eugeny	2010	02/04	01.10.2010	CR2
M.	BACHRACH	Asaf	2010	34/03	01.02.2011	CR2
M.	BAFFOU	Guillaume	2010	08/03	01.10.2010	CR2
Mlle	BAILLY	Lucie	2010	10/07	01.10.2010	CR2
Mlle	BARON	Cecile	2010	09/07	01.10.2010	CR2
Mme	BAUDOT	Anais	2010	43/08	01.10.2010	CR2
M.	BECHELANY	Mikhael	2010	15/03	01.12.2010	CR2
M.	BERHANU	Michael	2010	10/05	01.10.2010	CR2
Mlle	BERNAND-MANTEL	Anne	2010	06/03	01.10.2010	CR2
M.	BERNARD	Sylvain	2010	18/04	01.10.2010	CR2
M.	BERR	Alexandre	2010	28/03	01.10.2010	CR2
Mlle	BERTIN	Nancy	2010	07/05	01.10.2010	CR2
M.	BETZ	Timo	2010	11/06	01.02.2011	CR2
Mme	BIENVENU	Meghyn	2010	07/04	01.10.2010	CR2
M.	BIZIERE	Nicolas	2010	06/03	17.01.2011	CR2
M.	BODIN	Xavier	2010	31/04	08.11.2010	CR2
M.	BOE	Julien	2010	20/03	01.10.2010	CR2
M.	BONCHI	Filippo	2010	07/04	01.10.2010	CR2
Mlle	BONNET	Célia	2010	16/04	01.10.2010	CR2
M.	BORDES	Antoine	2010	07/04	01.12.2010	CR2
M.	BOSSARD	Guillaume	2010	02/04	01.10.2010	CR2
Mlle	BOUDSOCQ	Marie	2010	28/04	01.10.2010	CR2
M.	BOUFFIER	Laurent	2010	13/03	01.10.2010	CR2
Mlle	BOUILHAC	Cecile	2010	11/06	01.10.2010	CR2
M.	BOUIT	Pierre Antoine	2010	14/03	01.12.2010	CR2
Mme	BOULENGER-MOZDZEN	Veronique	2010	44/05	01.10.2010	CR2
Mme	BOULINGUEZ	Benedicte	2010	27/03	01.10.2010	CR2
Mlle	BOUVEL	Mathilde	2010	07/04	01.10.2010	CR2
M.	BOUVIER	Benjamin	2010	13/03	01.10.2010	CR2
M.	BOYALT	Cyril	2010	23/03	01.10.2010	CR2
Mlle	BOYER	Severine	2010	09/04	01.10.2010	CR2
M.	BROQUET	Thomas	2010	43/07	01.10.2010	CR2
M.	BRUN	Christophe	2010	06/03	01.11.2010	CR2
M.	BRUNETTO	Rosario	2010	17/04	01.12.2010	CR2
M.	BUI XUAN	Binh Minh	2010	07/04	01.12.2010	CR2
M.	BUSCA	Nicolas	2010	03/07	01.10.2010	CR2
M.	CALVET	Samuel	2010	03/04	01.10.2010	CR2

Mlle	CARAPITO	Christine	2010	16/04	01.10.2010	CR2
Mme	CARRIERE-PAZAT	Audrey	2010	25/03	01.11.2010	CR2
M.	CASULA	Michele	2010	06/03	01.10.2010	CR2
M.	CATOIRE	Fabrice	2010	04/03	01.01.2011	CR2
Mlle	CERBELAUD	Manuella	2010	15/03	01.10.2010	CR2
Mlle	CHAILLAT	Stephanie	2010	09/04	01.12.2010	CR2
M.	CHALOPIN	Yann	2010	10/05	01.10.2010	CR2
M.	CHAMAYOU	Gregoire	2010	35/02	01.11.2010	CR2
M.	CHAPTAL	Vincent	2010	23/03	01.02.2011	CR2
M.	CHAPUY	Guillaume	2010	07/04	01.10.2010	CR2
M.	CHARPENTIER	Ludovic	2010	10/06	01.10.2010	CR2
M.	CHATZIKOKOLAKIS	Konstantinos	2010	07/04	01.02.2011	CR2
Mme	CHAUVET	Anne	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	CHEINET	Patrick	2010	04/03	01.10.2010	CR2
Mme	CHEN	Zhuoying	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	CHETRITE	Raphaël	2010	02/05	01.10.2010	CR2
Mme	CHRISTMANN YALCIN	Ipek	2010	25/03	01.10.2010	CR2
M.	CIARLETTA	Pasquale	2010	09/05	01.10.2010	CR2
M.	CLAUDET	Joachim	2010	29/03	01.10.2010	CR2
M.	CLUSEL	Maxime	2010	05/03	01.02.2011	CR2
M.	COEFFARD	Vincent	2010	12/03	01.11.2010	CR2
M.	CONSONNI	Vincent	2010	15/03	01.02.2011	CR2
M.	CORBU	Andrei	2010	12/03	01.10.2010	CR2
Mlle	CORDONIER	Valérie	2010	35/02	01.10.2010	CR2
M.	COTE	Julien	2010	29/03	01.02.2011	CR2
M.	COUEDEL	Lenaic	2010	04/03	01.02.2011	CR2
Mlle	COUTRIX	Celine	2010	42/04	01.10.2010	CR2
M.	COUTURE	Olivier	2010	30/03	01.10.2010	CR2
Mlle	CRANNEY	Marion	2010	06/03	01.10.2010	CR2
M.	CRASSARD	Remy	2010	31/03	01.10.2010	CR2
M.	CUCHEROUSSET	Julien	2010	20/03	01.10.2010	CR2
M.	DE LA SALLE	Mikael	2010	01/07	01.10.2010	CR2
M.	DELERUE	Nicolas	2010	03/09	11.10.2010	CR2
M.	DELSUC	Nicolas	2010	16/04	01.10.2010	CR2
Mlle	DEMESENCE	Aude	2010	14/03	01.11.2010	CR2
Mlle	DEN HERTOEG	Martien Ilse	2010	05/03	01.10.2010	CR2
M.	DERIMIAN	Yevgeny	2010	19/03	01.10.2010	CR2
M.	DESCHAMPS	Philippe	2010	29/03	01.10.2010	CR2
M.	DETCHEVERRY	Francois	2010	11/04	01.10.2010	CR2
M.	DEVAUCHELLE	Olivier	2010	18/04	01.01.2011	CR2
M.	DE VLEESCHOUWER	François	2010	45/07	01.01.2011	CR2
Mme	DOMARACKA-ROUSSEAU	Alicja	2010	04/03	01.10.2010	CR2
Mlle	DUFOUR	Valérie	2010	27/03	01.10.2010	CR2
Mlle	DULONG DE ROSNAY	Mélanie	2010	42/06	01.10.2010	CR2
M.	DURAND	Jean-Baptiste	2010	27/03	01.10.2010	CR2
M.	EOT-HOULLIER	Gregory	2010	22/04	01.10.2010	CR2
M.	ERABLE	Benjamin	2010	10/10	01.10.2010	CR2
M.	ESTEVEZ-TORRES	André	2010	11/03	01.10.2010	CR2
M.	ETTORRE	Mauro	2010	08/03	01.10.2010	CR2
Mlle	FAIVRE	Magalie	2010	08/03	01.01.2011	CR2
M.	FERRERO	Michel	2010	02/04	01.10.2010	CR2
M.	FERRON	François-Patrice	2010	16/06	01.10.2010	CR2
M.	FIASSON	Armand	2010	03/07	01.10.2010	CR2
M.	FILHOL	Michael	2010	42/08	01.10.2010	CR2
M.	FOLDYNA	Martin	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	FORTAGE	Jerome	2010	13/03	01.11.2010	CR2
M.	FOYER	Jean	2010	42/07	01.10.2010	CR2
M.	FRANCO	Davide	2010	03/08	01.10.2010	CR2
M.	FRIGERIO	Michele	2010	02/04	01.10.2010	CR2
M.	FUSTER	Daniel	2010	10/05	01.10.2010	CR2
M.	GALAS	Jean-Christophe	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	GASCOIN	Simon	2010	20/04	15.01.2011	CR2
Mme	GAUTIER	Christelle	2010	13/03	01.10.2010	CR2
Mlle	GENSBURGER	Sarah	2010	40/03	01.10.2010	CR2
Mme	GIORDANO	Valentina	2010	05/03	01.01.2011	CR2

Mlle	GOBERT	Vanessa	2010	22/04	01.10.2010	CR2
M.	GODET	Laurent	2010	39/03	01.10.2010	CR2
M.	GOUDENEGE	Ludovic	2010	01/07	01.10.2010	CR2
M.	GOUREVITCH	Boris	2010	27/03	01.10.2010	CR2
M.	GOURION	Benjamin	2010	28/03	01.10.2010	CR2
M.	GOURLAOUEN	Christophe	2010	13/03	01.11.2010	CR2
M.	GRAIN	Julien	2010	17/04	01.10.2010	CR2
M.	GRANZHAN	Anton	2010	12/03	01.11.2010	CR2
M.	GRENET	Julien	2010	37/02	01.10.2010	CR2
M.	GRIES	Thomas	2010	10/05	01.10.2010	CR2
Mlle	GRIMAUD	Charlotte	2010	26/03	01.10.2010	CR2
M.	GRIVAUX	Julien	2010	01/07	01.10.2010	CR2
M.	GUILLANEUF	Yohann	2010	11/06	01.10.2010	CR2
M.	GUILLOIN	Pierre	2010	07/06	01.10.2010	CR2
Mme	GUSAKOVA	Daria	2010	08/03	01.10.2010	CR2
Mme	HABOLD OUDART	Caroline	2010	45/06	01.10.2010	CR2
Mlle	HAGENBACH	Jeanne	2010	37/02	07.10.2010	CR2
Mlle	HAMON	Caroline	2010	31/03	01.10.2010	CR2
Mlle	HEADLEY	Elizabeth	2010	38/03	01.10.2010	CR2
M.	HEBRARD	Emmanuel	2010	07/04	01.10.2010	CR2
Mlle	HEDOUIN	Laetitia	2010	45/08	01.02.2011	CR2
M.	HENCKES	Nicolas	2010	36/03	01.10.2010	CR2
Mlle	HERVE	Cecile	2010	16/04	01.11.2010	CR2
Mlle	HILAIRET	Nadege	2010	18/03	01.01.2011	CR2
M.	HUEBER	Thomas	2010	07/05	01.10.2010	CR2
M.	HUGOT	Emmanuel	2010	17/04	01.10.2010	CR2
M.	HUGUET	Arnaud	2010	16/05	01.10.2010	CR2
M.	HWANG	Gilgueng	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	ICARD	Simon	2010	33/03	01.10.2010	CR2
M.	IDIATOV	Dmitry	2010	34/03	01.10.2010	CR2
Mlle	IVANOVICI	Danela Oana	2010	01/07	01.12.2010	CR2
M.	IZARD	Nicolas	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	JOLY	Lilian	2010	04/04	01.10.2010	CR2
Mme	JOUHET	Juliette	2010	28/03	01.10.2010	CR2
Mme	JUHIN	Amélie	2010	05/03	01.10.2010	CR2
M.	KAISER	Lukasz	2010	07/04	01.10.2010	CR2
Mlle	KASSEL	Fanny	2010	01/07	01.01.2011	CR2
Mlle	KEFI	Sonia	2010	20/03	01.01.2011	CR2
Mlle	KURTUKIAN NIETO	Teresa	2010	03/05	01.10.2010	CR2
Mlle	KWAPISZ	Marta	2010	22/04	01.10.2010	CR2
M.	LABORIE	Leonard Damien	2010	42/05	01.10.2010	CR2
M.	LACON	Hubert	2010	01/07	01.10.2010	CR2
M.	LANGER	Max	2010	30/04	01.10.2010	CR2
M.	LARAT	Adam	2010	01/06	01.02.2011	CR2
M.	LAURENT	Guillaume	2010	14/03	01.10.2010	CR2
Mme	LAVAUD LEGENDRE	Bénédicte	2010	36/03	01.10.2010	CR2
Mlle	LECLERC	Stephanie	2010	05/04	01.01.2011	CR2
M.	LE GRAND	Fabien	2010	26/03	01.01.2011	CR2
Mme	LE MAIRE	Albane	2010	16/04	01.10.2010	CR2
M.	LEMIERE	Gilles	2010	12/03	01.10.2010	CR2
M.	LERAY	Aymeric	2010	11/05	01.10.2010	CR2
Mlle	LE SUEUR	Hélène	2010	06/04	01.11.2010	CR2
M.	LESUR	Geoffroy	2010	17/04	01.10.2010	CR2
Mme	LEVY	Florence	2010	06/03	01.10.2010	CR2
M.	LIEGAULT	Benoit	2010	12/03	01.10.2010	CR2
Mlle	LIMODIN	Nathalie	2010	09/04	01.10.2010	CR2
M.	LION	Sebastien	2010	29/03	01.11.2010	CR2
Mlle	LLAURENS	Violaine	2010	29/03	01.02.2011	CR2
M.	LLERES	David	2010	22/04	01.02.2011	CR2
M.	LONGUEVERGNE	Laurent	2010	20/03	01.10.2010	CR2
M.	LOUCHART	Antoine	2010	29/03	01.10.2010	CR2
Mme	LOZEVA	Radomira	2010	03/05	01.10.2010	CR2
M.	LUCAS	Christophe	2010	45/07	01.10.2010	CR2
M.	MAC ALEESE	Luke	2010	04/03	01.01.2011	CR2
M.	MACE	Marc	2010	44/04	01.10.2010	CR2

M.	MACIA	Enguerran	2010	31/04	01.10.2010	CR2
M.	MALINOWSKI	Grégory	2010	06/03	01.10.2010	CR2
Mlle	MARIONNEAU	Céline	2010	25/03	03.11.2010	CR2
M.	MARQUES MANDIN	Pierre	2010	22/04	01.10.2010	CR2
M.	MARROCCHI	Yves	2010	18/03	01.10.2010	CR2
M.	MARTIN	Antoine	2010	28/03	01.10.2010	CR2
M.	MARTIN	Bruno	2010	24/03	01.10.2010	CR2
M.	MASSUE	Julien	2010	12/03	01.01.2011	CR2
M.	MATHEUS SILVA SANTOS	Carlos	2010	01/07	01.10.2010	CR2
Mlle	MATHIEU	Juliette	2010	26/03	01.12.2010	CR2
Mlle	MAURIELLO	Emilia Maria Francesca	2010	23/03	01.02.2011	CR2
M.	MAZIERES	Stephane	2010	31/04	01.10.2010	CR2
M.	MEI	Christopher	2010	07/05	01.01.2011	CR2
M.	MELIGA	Philippe	2010	10/05	01.10.2010	CR2
M.	MERIGOT	Quentin	2010	01/05	01.12.2010	CR2
Mlle	MEUNIER	Alice	2010	24/03	01.02.2011	CR2
Mlle	MICHAUD	Emma	2010	19/03	01.11.2010	CR2
M.	MICHON	Sébastien	2010	36/03	01.10.2010	CR2
M.	MILLER	Stuart	2010	15/03	01.10.2010	CR2
M.	MINC	Nicolas	2010	05/03	01.12.2010	CR2
Mlle	MIOT	Evelyne	2010	01/07	01.10.2010	CR2
M.	MIRO SABATE	Carlos	2010	15/03	01.10.2010	CR2
M.	MONIER	Bruno	2010	26/03	01.10.2010	CR2
Mlle	MONSELLIER	Elodie	2010	21/03	01.10.2010	CR2
M.	MORA	Thierry	2010	11/06	01.10.2010	CR2
Mlle	MORLON	Hélène	2010	45/04	01.10.2010	CR2
M.	MORTIER	Erwan	2010	24/03	01.10.2010	CR2
M.	MOUNIER	Rémi	2010	30/03	01.10.2010	CR2
M.	MYASNIKOV	Alexander	2010	21/03	01.10.2010	CR2
Mlle	NASO	Aurore	2010	10/05	01.10.2010	CR2
M.	NECHITA	Ion	2010	01/04	01.10.2010	CR2
Mlle	NEGRETTI	Maria Eletta	2010	10/05	01.10.2010	CR2
M.	NICOLAS	Cyril	2010	16/04	01.10.2010	CR2
Mlle	NONAT	Aline	2010	14/03	01.10.2010	CR2
M.	NOTERDAEME	Pasquier	2010	17/04	01.02.2011	CR2
M.	OLIYNYK	Oleksandr	2010	13/03	01.10.2010	CR2
Mlle	ORIO	Maylis	2010	13/03	01.10.2010	CR2
Mme	ORMENO LAFUENTE	Elena	2010	20/03	01.10.2010	CR2
M.	OTSUKA	Issei	2010	11/07	01.10.2010	CR2
M.	PAGES	Vincent	2010	21/03	01.10.2010	CR2
Mme	PAGIS	Julie	2010	40/03	01.10.2010	CR2
M.	PAPADAKIS	Nicolas	2010	07/05	01.11.2010	CR2
M.	PARDI	Fabio	2010	43/07	01.10.2010	CR2
Mlle	PARKHOMENKO	Ksenia	2010	14/04	01.10.2010	CR2
M.	PATIN	Etienne	2010	29/03	01.10.2010	CR2
M.	PECH	Sarinn David	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	PENISSAT	Etienne	2010	40/03	01.10.2010	CR2
M.	PENNA	Aubin	2010	24/03	01.01.2011	CR2
M.	PERRIN	Aurelien	2010	04/03	01.02.2011	CR2
M.	PILLONI	Vincent	2010	01/07	01.10.2010	CR2
Mlle	PLACIDO	Laetitia	2010	37/02	01.10.2010	CR2
M.	PONSON	Laurent	2010	09/04	01.01.2011	CR2
M.	PORRAZ	Guillaume	2010	31/03	01.10.2010	CR2
M.	PORTEHAULT	David	2010	15/03	01.10.2010	CR2
M.	POSTOYAN	Romain	2010	07/05	01.01.2011	CR2
M.	PY	Pierre	2010	01/07	01.01.2011	CR2
M.	QUERLIOZ	Damien	2010	08/03	01.11.2010	CR2
Mme	RAHAL	Malika	2010	33/03	01.10.2010	CR2
M.	RAIMBAULT	Vincent	2010	08/03	01.10.2010	CR2
M.	REBOTIER	Julien	2010	39/02	01.10.2010	CR2
M.	REGUIGNE KHAMASSI	Mehdi	2010	44/03	01.10.2010	CR2
M.	RETINO	Alessandro	2010	17/03	01.10.2010	CR2
Mlle	RIO	Catherine	2010	19/03	01.01.2011	CR2
Mme	ROBION BRUNNER	Caroline	2010	31/04	01.10.2010	CR2
M.	ROCHE	Stephane	2010	21/03	01.02.2011	CR2

Mlle	ROMANIELLO	Pina	2010	05/03	01.10.2010	CR2
M.	RONCAGALLI	Romain	2010	24/03	01.10.2010	CR2
Mlle	ROSSIN	Aurelie	2010	23/03	01.10.2010	CR2
Mlle	ROTUREAU	Elise	2010	20/03	01.11.2010	CR2
M.	ROUSSEAU	Emmanuel	2010	06/03	15.11.2010	CR2
Mme	RUIN-HEUSSE	Isabelle	2010	45/07	01.10.2010	CR2
M.	SABOT	Cyrille	2010	16/04	01.10.2010	CR2
M.	SALLES	Fabrice	2010	14/03	01.10.2010	CR2
M.	SARAH	Guillaume	2010	32/04	01.02.2011	CR2
M.	SAURIN	Alexis	2010	07/04	01.10.2010	CR2
M.	SAUVAGE	Frederic	2010	15/03	01.12.2010	CR2
M.	SAU VALLS	Ignasi	2010	07/04	01.10.2010	CR2
Mlle	SCHAFFER	Valerie	2010	42/06	01.10.2010	CR2
M.	SCHEIBERT	Julien	2010	05/05	01.02.2011	CR2
M.	SCHIETTECATTE	Jeremie	2010	32/04	01.10.2010	CR2
M.	SCHRAEN	Benjamin	2010	01/07	01.10.2010	CR2
M.	SCOTTO LAVINA	Luca	2010	03/08	01.01.2011	CR2
Mlle	SECAIL	Claire	2010	42/03	01.10.2010	CR2
Mlle	SERRANO	Justine	2010	03/04	01.10.2010	CR2
Mme	SILVESTRE TELLO	Catherine	2010	03/06	01.02.2011	CR2
M.	SLADEN	Anthony	2010	18/03	01.12.2010	CR2
Mlle	SOFIO	Séverine	2010	36/03	01.10.2010	CR2
M.	SOMMER	Christian	2010	35/02	01.10.2010	CR2
M.	SOUEIDAN	Maher	2010	08/03	01.10.2010	CR2
Mlle	SOURDRIL	Anne	2010	39/03	01.11.2010	CR2
M.	STOCCO	Diego	2010	03/06	01.10.2010	CR2
M.	TAILLEUR	Julien	2010	05/03	01.10.2010	CR2
Mlle	TALJ	Reine	2010	07/05	01.10.2010	CR2
Mlle	TARRAT	Nathalie	2010	30/03	01.10.2010	CR2
M.	TAUPIN	Vincent	2010	09/06	01.10.2010	CR2
Mlle	TELLIER	Jenny	2010	15/03	01.10.2010	CR2
Mlle	THEBAULT	Elisa	2010	20/03	01.12.2010	CR2
M.	TIERNY	Julien	2010	07/05	01.10.2010	CR2
M.	TORRE	Jean Philippe	2010	10/05	01.10.2010	CR2
Mlle	VALLEE	Julie	2010	39/02	01/11/2010	CR2
Mlle	VARREL	Aurélie	2010	39/02	01.10.2010	CR2
Mlle	VEBER	Amandine	2010	01/07	01.10.2010	CR2
M.	VIGNOLLE	Joan	2010	11/06	01.10.2010	CR2
Mme	VINATIER	Sandrine	2010	17/04	01.10.2010	CR2
Mme	VOGUET	Elise	2010	32/04	01.10.2010	CR2
Mlle	WALCZAK	Aleksandra	2010	43/09	01.10.2010	CR2
M.	WANG	Kai	2010	07/05	03.01.2011	CR2
M.	WERNER	Felix	2010	04/03	01.01.2011	CR2
Mlle	ZDEBOROVA	Lenka	2010	02/04	11.10.2010	CR2
M.	ZEKIAN	Stephane	2010	35/02	01.10.2010	CR2
M.	ZUBER	Stéphane	2010	37/02	01.02.2011	CR2
M.	ZVONAREV	Mikhail	2010	02/04	01.02.2011	CR2

Chargé de recherche 1ère classe

Sigle	Nom	Prenom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M.	ALEXAKIS	Alexandros	2010	02/02	01.10.2010	CR1
M.	ANGELOPOULOS	Spyridon	2010	07/03	01.10.2010	CR1
Mme	ARVANITIS	Costandina	2010	26/02	01.01.2011	CR1
Mlle	ATKINSON	Paola	2010	05/02	01.10.2010	CR1
M.	AYRAULT	Olivier	2010	24/02	01.10.2010	CR1
M.	BALLOT	Jérôme	2010	17/02	01.10.2010	CR1
M.	BARRIERE	Grégory	2010	27/02	01.10.2010	CR1
M.	BARTOLI	Marc	2010	30/02	01.10.2010	CR1
Mlle	BEAUCERON	Stephanie	2010	03/03	01.01.2011	CR1
M.	BENCHENANE	Karim	2010	25/02	01.10.2010	CR1
Mme	BERENI	Laure	2010	40/02	01.02.2011	CR1
M.	BESNARD	Guillaume	2010	45/02	01.11.2010	CR1
M.	BIENVENU	Frédéric	2010	26/02	01.10.2010	CR1

M.	BIONDI	Emanuele	2010	22/03	01.10.2010	CR1
M.	BONFILS	Xavier	2010	17/02	01.10.2010	CR1
Mme	BOUCKAERT	Julie	2010	16/03	01.10.2010	CR1
M.	BUOB	Baptiste	2010	38/02	01.10.2010	CR1
M.	BURGHELEA	Teodor	2010	10/04	01.10.2010	CR1
M.	CASTRIC	Vincent	2010	29/02	01.10.2010	CR1
M.	CHASE	Brian	2010	45/02	01.11.2010	CR1
M.	CHEMLA	Emmanuel	2010	34/02	01.10.2010	CR1
M.	CHESHKOV	Cvetan Valeriev	2010	03/03	01.10.2010	CR1
M.	CHOLER	Philippe	2010	20/02	15.01.2011	CR1
M.	CLAVEL	Benoit	2010	45/02	01.10.2010	CR1
M.	COPPEY	Matthieu	2010	43/06	01.10.2010	CR1
M.	COULON	Stephane	2010	22/02	01.10.2010	CR1
Mlle	DAVRANCHE	Karen	2010	27/02	01.10.2010	CR1
M.	D'OVIDIO	Francesco	2010	19/02	01.10.2010	CR1
M.	DUPONT-NIVET	Guillaume	2010	18/02	01.10.2010	CR1
M.	FALKOWSKI	Adam	2010	02/02	01.10.2010	CR1
M.	FEGAN	Stephen	2010	03/03	01.10.2010	CR1
M.	FER	Yannick	2010	38/02	01.10.2010	CR1
Mlle	FERRET	Carole	2010	38/02	01.10.2010	CR1
M.	GEANDIER	Guillaume	2010	15/02	01.10.2010	CR1
M.	GIORDANO	Stefano	2010	09/03	01.10.2010	CR1
M.	GIRARD	Christophe	2010	30/02	01.10.2010	CR1
Mme	GOUDE	Gwenaëlle	2010	31/02	01.10.2010	CR1
M.	GOURICHON	Lionel	2010	31/02	01.10.2010	CR1
Mlle	GRIMAUD	Laurence	2010	12/02	01.10.2010	CR1
M.	GUERMEUR	Ivan	2010	32/03	01.10.2010	CR1
Mme	GUIROUILH-BARBAT	Josée	2010	22/02	01.10.2010	CR1
Mme	HAMON GRABAR	Natalia	2010	42/02	01.11.2010	CR1
M.	HELFGOTT SEIER	Harald	2010	01/03	20.10.2010	CR1
M.	HELMLINGER	Dominique	2010	22/02	01.02.2011	CR1
Mme	INGRAM	Gwyneth	2010	28/02	01.10.2010	CR1
Mme	IZE	Berengere	2010	21/02	01.10.2010	CR1
M.	JOLY	Nicolas	2010	21/02	01.01.2011	CR1
M.	KARAMANIS	Panagiotis	2010	13/02	15.10.2010	CR1
M.	KESHAV	Shantanu	2010	18/02	01.10.2010	CR1
M.	KOERING	Jeremie	2010	33/02	01.10.2010	CR1
M.	LANSBERG	Jean-Philippe	2010	02/03	01.10.2010	CR1
M.	LAPLANTINE	Emmanuel	2010	24/02	01.01.2011	CR1
M.	LECOURTIER	Lucas	2010	27/02	01.10.2010	CR1
Mlle	LEFEBVRE	Camille	2010	33/02	01.12.2010	CR1
Mme	MADDEN-LOMBARDI	Carol	2010	44/02	01.10.2010	CR1
Mme	MAKASHEVA	Kremena	2010	10/04	01.10.2010	CR1
Mme	MARIE	Hélène	2010	25/02	01.10.2010	CR1
Mme	MARTIN-CHENUT	Kathia	2010	36/02	01.10.2010	CR1
M.	MASRI	Bernard	2010	30/02	01.10.2010	CR1
Mlle	MAZURE	Nathalie	2010	25/02	01.10.2010	CR1
M.	MEDJDOUB	Farid	2010	08/02	01.10.2010	CR1
Mme	MICHALLET	Marie-Cecile	2010	24/02	01.12.2010	CR1
M.	NAVARRO	Lionel	2010	28/02	01.10.2010	CR1
M.	NGUYEN	Hoang Phuong	2010	43/04	01.01.2011	CR1
Mlle	NOGUES	Claude	2010	16/02	01.12.2010	CR1
Mme	NOZIERE	Barbara	2010	19/02	01.01.2011	CR1
M.	OANCEA	Alexandru	2010	01/03	01.10.2010	CR1
M.	PASSILLY	Nicolas	2010	08/02	01.10.2010	CR1
M.	PEIRANI	Sebastien	2010	17/02	01.10.2010	CR1
M.	POUGET	Pierre	2010	27/02	01.10.2010	CR1
M.	POUPEAU	Franck	2010	36/02	01.10.2010	CR1
M.	PRADEEP RAM	Angia Sriram	2010	20/02	01.10.2010	CR1
M.	RENDU	William	2010	31/02	01.10.2010	CR1
M.	RIVOIRE	Olivier	2010	43/05	01.10.2010	CR1
M.	ROGOWSKI	Krzysztof	2010	26/02	01.10.2010	CR1
M.	ROMAGNANI	Lorenzo	2010	04/02	01.10.2010	CR1
Mme	SCHINTU	Stéphanie	2010	19/02	01.10.2010	CR1
M.	SERGHEI	Anatoli	2010	11/02	01.10.2010	CR1

M.	SIBILLE	Jean	2010	34/02	01.10.2010	CR1
M.	SIHLE	Nicolas	2010	38/02	01.10.2010	CR1
Mlle	SPADAVECCHIA	Jolanda	2010	14/02	01.10.2010	CR1
M.	STERPONE	Fabio	2010	16/02	01.10.2010	CR1
M.	STUTZMANN	Dominique	2010	32/03	01.10.2010	CR1
Mlle	SUMARA	Izabela	2010	23/02	01.10.2010	CR1
M.	TERRADOT	Laurent	2010	21/02	01.02.2011	CR1
M.	TIOZZO	Stefano	2010	26/02	01.10.2010	CR1
M.	VAN DOOREN	Tom	2010	29/02	01.12.2010	CR1
M.	VANOOSTHUYSE	Vincent	2010	23/02	01.10.2010	CR1
Mlle	VERGNE	Isabelle	2010	23/02	01.11.2010	CR1
M.	WEISSKER	Hans	2010	06/02	01.10.2010	CR1
M.	WHITNEY	Robert Steven	2010	06/02	01.02.2011	CR1

Directeur de recherche 2ème classe

Sigle	Nom	Prenom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
M.	ADDA BEDIA	Mokhtar	2010	02/01	01.10.2010	DR2
Mme	ADDA-DECKER	Martine	2010	34/01	01.10.2010	DR2
M.	ALBOUSSIERE	Thierry	2010	18/01	01.10.2010	DR2
Mme	ALLES	Elisabeth	2010	38/01	01.10.2010	DR2
M.	ANDRE	Regis	2010	06/01	01.10.2010	DR2
Mme	ANQUETIN	Sandrine	2010	20/01	01.10.2010	DR2
Mme	ANSELME	Karine	2010	11/01	01.10.2010	DR2
Mme	ANTOMARCHI	Heidy	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	ARNOULT	Christophe	2010	26/01	01.10.2010	DR2
M.	ARTZNER	Franck	2010	11/01	01.10.2010	DR2
Mlle	AUJARD	Fabienne	2010	27/01	01.10.2010	DR2
M.	AUMERCIER	Marc	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	AVARVARI	Narcis	2010	14/01	01.10.2010	DR2
Mme	BAIX	Catherine	2010	38/01	01.10.2010	DR2
M.	BARAKAT	Abdul	2010	10/02	01.10.2010	DR2
M.	BARON	Thierry	2010	08/01	01.10.2010	DR2
M.	BARTHEL	Etienne	2010	05/01	01.10.2010	DR2
M.	BAUERLE	Christopher	2010	06/01	01.10.2010	DR2
Mme	BAUVAIS	Carole	2010	16/01	01.10.2010	DR2
M.	BEAULIEU	Jean-Philippe	2010	17/01	01.10.2010	DR2
Mme	BELLE	Catherine	2010	16/01	01.10.2010	DR2
M.	BELLEMIN LAPONNAZ	Stephane	2010	14/01	01.10.2010	DR2
M.	BEN ABDALLAH	Philippe	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	BENABID	Abdelfatah	2010	08/01	06.12.2010	DR2
Mme	BENEZETH-GISQUET	Pascale	2010	18/01	01.10.2010	DR2
M.	BERNARD	Jean-Philippe	2010	17/01	01.10.2010	DR2
Mlle	BILLEBAUD	Annick	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	BLACHE	Philippe	2010	24/01	01.10.2010	DR2
Mme	BLANQUET NICOLAS	Elisabeth	2010	15/01	01.10.2010	DR2
M.	BLEY	Daniel	2010	39/01	01.10.2010	DR2
Mlle	BLOCH	Jacqueline	2010	08/01	01.10.2010	DR2
Mme	BLONDEL	Danielle	2010	23/01	01.10.2010	DR2
M.	BLOUIN	Jean	2010	27/01	01.10.2010	DR2
Mme	BOEGLIN	Christine	2010	05/01	01.10.2010	DR2
M.	BOISBOUVIER	Jerome	2010	16/01	01.10.2010	DR2
M.	BONELLO	Bernard	2010	05/01	01.10.2010	DR2
M.	BONIFACIO	Piercarlo	2010	17/01	01.10.2010	DR2
Mme	BONY-LENA	Sandrine	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	BORRA	Jean-Pascal	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	BOSELLI	Alessandro	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	BOST	Frederic	2010	25/01	01.10.2010	DR2
M.	BOUDVILLAIN	Marc	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	BOURDON	Bernard	2010	18/01	01.10.2010	DR2
M.	BOURGAULT	Daniel	2010	06/01	01.10.2010	DR2
Mme	BOUSSEY-SAID	Jumana	2010	08/01	01.10.2010	DR2
Mme	BOUTILLIER	Anne Laurence	2010	24/01	01.10.2010	DR2
Mme	BOUYER-DECITRE	Patricia	2010	07/01	01.10.2010	DR2

Mme	BRENNER-JAN	Catherine	2010	25/01	01.10.2010	DR2
M.	BRETHES	Daniel	2010	23/01	01.10.2010	DR2
Mme	BRIDAL	Sharon	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	BRUNET	Fabrice	2010	18/01	01.10.2010	DR2
M.	BUTTGEN	Philippe	2010	35/01	01.10.2010	DR2
M.	CARROLL	Patrick	2010	25/01	01.10.2010	DR2
M.	CASTET	Eric	2010	44/01	01.10.2010	DR2
Mme	CASTRO	Anna	2010	24/01	01.10.2010	DR2
Mme	CAYRE	Myriam	2010	25/01	01.10.2010	DR2
Mme	CHAMOREAU	Claudine	2010	34/01	01.10.2010	DR2
Mme	CHAMOT-ROOKE	Julia	2010	13/01	01.10.2010	DR2
M.	CHAMPY	Florent	2010	36/01	01.10.2010	DR2
Mme	CHAPUIS LUCCIANI	Nicole	2010	31/01	01.10.2010	DR2
Mme	CHARBONNEL	Corinne	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	CHARMOUSIS	Christos	2010	02/01	01.10.2010	DR2
Mlle	CHARREYRE	Marie-Therese	2010	11/01	01.10.2010	DR2
Mme	CHATEL	Beatrice	2010	04/01	01.10.2010	DR2
Mme	CHAUVAT-CASSIER	Corinne	2010	22/01	01.10.2010	DR2
M.	CHAUVAUD	Laurent	2010	20/01	01.10.2010	DR2
Mme	CHESSEL	Marie Emmanuelle	2010	33/01	01.10.2010	DR2
M.	CHEVTCHIK	Vladimir	2010	22/01	01.10.2010	DR2
M.	CHRETIEN	Denis	2010	23/01	01.10.2010	DR2
M.	CIMARELLI	Andrea	2010	23/01	01.10.2010	DR2
Mme	CIOFINI	Ilaria	2010	13/01	01.10.2010	DR2
M.	COLAS	Damien	2010	35/01	01.10.2010	DR2
M.	COLOMBELLI	Raffaele	2010	08/01	01.10.2010	DR2
M.	COLOMBI	Stephane	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	CORDIER	Yvon	2010	08/01	01.10.2010	DR2
M.	CORDIER	Stephane	2010	15/01	01.10.2010	DR2
Mlle	CORTIER	Veronique	2010	07/01	01.10.2010	DR2
Mme	CORTIJO	Elsa	2010	19/01	01.10.2010	DR2
Mlle	COSSART	Rosa	2010	24/01	01.10.2010	DR2
Mme	COSTA GOMES	Margarida	2010	13/01	01.10.2010	DR2
Mme	CRASSOUS	Jeanne	2010	12/01	01.10.2010	DR2
M.	CROCHET	Philippe	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	CROS	Vincent	2010	06/01	01.10.2010	DR2
M.	CROZET	Pascal	2010	35/01	01.10.2010	DR2
M.	DANIEL	Regis	2010	16/01	01.10.2010	DR2
Mme	DANTZER	Francoise	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	DEFOSSEZ	Pierre Antoine	2010	22/01	01.10.2010	DR2
Mme	DELAHODDE	Agnes	2010	22/01	01.10.2010	DR2
Mme	DELBECQ	Francoise	2010	13/01	01.10.2010	DR2
M.	DEMANGE	Pascal	2010	16/01	01.10.2010	DR2
Mme	DEMOLOMBE	Sophie	2010	25/01	01.10.2010	DR2
M.	DEROCHE	Vincent	2010	32/02	01.10.2010	DR2
Mlle	DERUELLE	Christine	2010	27/01	01.10.2010	DR2
M.	DESSAGNE	Philippe	2010	03/02	01.10.2010	DR2
Mme	DESTREMAU-ZEITZ	Blandine	2010	36/01	01.10.2010	DR2
M.	DEVOS	Arnaud	2010	09/02	01.10.2010	DR2
M.	DHENAIN	Marc	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	DONNIO	Bertrand	2010	11/01	01.10.2010	DR2
M.	DOORYHEE	Eric	2010	05/01	01.10.2010	DR2
M.	DOYEN	Luc	2010	45/01	01.10.2010	DR2
Mme	DRAELANTS	Isabelle	2010	32/02	01.10.2010	DR2
M.	DRIRA	Khalil	2010	07/01	01.10.2010	DR2
Mme	DUBOC	Carole	2010	13/01	01.10.2010	DR2
M.	DUBOIS	Michel	2010	36/01	01.10.2010	DR2
Mme	DUBOIS	Emmanuelle	2010	13/01	01.10.2010	DR2
Mme	DUBUISSON-QUELLIER	Sophie	2010	40/01	01.10.2010	DR2
M.	DUC	Pierre-Alain	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	DUFAUX	Frédéric	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	DUFRENE	Eric	2010	20/01	01.10.2010	DR2
M.	DUMONS	Bruno	2010	33/01	01.10.2010	DR2
M.	DUMOUCHEL	Christophe	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	DUPUIS	Nicolas	2010	06/01	01.10.2010	DR2

Mme	DUPUY	Corinne	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	DURR	Christoph	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	EMILIANI	Stephane	2010	22/01	01.10.2010	DR2
Mme	ETIENNE MANNEVILLE	Sandrine	2010	23/01	01.10.2010	DR2
M.	FASANO	Laurent	2010	26/01	01.10.2010	DR2
M.	FAULMANN	Christophe	2010	14/01	01.10.2010	DR2
M.	FAURE	Alain	2010	40/01	01.10.2010	DR2
M.	FAURE	Denis	2010	28/01	01.10.2010	DR2
M.	FAVRE	Charles	2010	01/02	01.10.2010	DR2
M.	FAYAD	Bassam	2010	01/02	01.10.2010	DR2
M.	FLAHAUT	Emmanuel	2010	15/01	01.10.2010	DR2
M.	FLOR	Jan Bert	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	FORGET	Philippe	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	FORGET	Francois	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	FOUCHEZ	Dominique	2010	03/02	01.10.2010	DR2
Mlle	FRANCOIS	Veronique	2010	32/02	01.10.2010	DR2
M.	FRANCOIS	Pierre	2010	40/01	01.10.2010	DR2
Mme	FROCHOT	Celine	2010	13/01	01.10.2010	DR2
M.	FRUGIER	Florian	2010	28/01	01.10.2010	DR2
M.	FUCHS	Julien	2010	04/01	01.10.2010	DR2
M.	FUNAR	Louis	2010	01/02	01.10.2010	DR2
M.	FURLAN	Francesco	2010	35/01	01.02.2011	DR2
M.	FURLING	Denis	2010	23/01	01.10.2010	DR2
M.	GABORIAU	Patrick	2010	38/01	01.10.2010	DR2
M.	GAIDDON	Christian	2010	24/01	01.10.2010	DR2
M.	GAJDOS	Thibault	2010	37/01	01.10.2010	DR2
M.	GANDIN	Charles-Andre	2010	15/01	01.10.2010	DR2
M.	GANDON	Sylvain	2010	29/01	01.10.2010	DR2
M.	GAUDRY	Pierrick	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	GELE	Denis	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	GEMINARD	Jean-Christophe	2010	05/01	01.10.2010	DR2
M.	GEORGEOT	Bertrand	2010	02/01	01.10.2010	DR2
M.	GHANDOUR	Said	2010	30/01	01.10.2010	DR2
Mme	GHIA	Piera Luisa	2010	03/02	01.10.2010	DR2
Mme	GIBERT	Elisabeth	2010	41/01	01.10.2010	DR2
Mme	GIGLIONE MEINNEL	Carmela	2010	28/01	01.10.2010	DR2
M.	GIGMES	Didier	2010	12/01	01.10.2010	DR2
Mme	GILLES	Nathalie	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	GILLIOT	Pierre	2010	04/01	01.10.2010	DR2
Mme	GILLON PETITGRAND	Beatrice	2010	06/01	01.10.2010	DR2
Mlle	GIRAUD-PANIS	Marie-Josephe	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	GLOAGUEN	Frederic	2010	13/01	01.10.2010	DR2
M.	GODEFERD	Fabien	2010	10/01	01.10.2010	DR2
Mme	GOLINELLI	Beatrice	2010	16/01	01.10.2010	DR2
M.	GOMMERY	Dominique	2010	31/01	01.10.2010	DR2
Mme	GOUGH	Clare	2010	28/01	01.10.2010	DR2
M.	GOURBILLEAU	Fabrice	2010	15/01	01.10.2010	DR2
Mme	GOURDON	Catherine	2010	06/01	01.10.2010	DR2
M.	GRAHAM	Lyle	2010	44/01	01.10.2010	DR2
M.	GRANDIDIER	Bruno	2010	05/01	01.10.2010	DR2
M.	GRANDVALET	Yves	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	GRANGEASSE	Christophe	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	GREMILLET	David	2010	29/01	01.10.2010	DR2
M.	GRENZ	Christian	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	GUILLEMOT	Laurent	2010	04/01	01.10.2010	DR2
M.	GUINET	Christophe	2010	29/01	01.10.2010	DR2
M.	GUTSCHER	Marc-Andre	2010	18/01	01.10.2010	DR2
M.	HACCARD	Olivier	2010	26/01	01.10.2010	DR2
M.	HACHEM	Walid	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	HAMICHE	Ali	2010	22/01	01.10.2010	DR2
M.	HENRION	Didier	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	HERNANDEZ	Jean-Francois	2010	16/01	01.10.2010	DR2
M.	HERRMANN	Torsten	2010	13/01	01.10.2010	DR2
M.	HEULLY	Jean-Louis	2010	13/01	01.10.2010	DR2
Mme	HOVANESSIAN	Martine	2010	38/01	01.10.2010	DR2

M.	HOVASSE	Jean-Marc	2010	35/01	01.10.2010	DR2
M.	HULLER	Stefan	2010	04/01	01.10.2010	DR2
Mlle	IACUB	Marcela	2010	36/01	01.10.2010	DR2
M.	IBRAHIM	Fadi	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	IMBS	Jean	2010	37/01	01.10.2010	DR2
M.	ISAMBERT	Herve	2010	43/01	01.10.2010	DR2
Mme	ITINA	Tatiana	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	JALIGOT	Eric	2010	01/02	01.10.2010	DR2
Mme	JAMI	Catherine	2010	35/01	01.10.2010	DR2
M.	JOLIVET	Vincent	2010	32/02	01.10.2010	DR2
Mme	JOLY	Dominique	2010	29/01	01.10.2010	DR2
M.	JOLY	Herve	2010	33/01	01.10.2010	DR2
M.	JOMELLI	Vincent	2010	31/01	01.10.2010	DR2
M.	JOSSELIN	Didier	2010	39/01	01.10.2010	DR2
Mlle	JOUNIAUX	Laurence	2010	18/01	01.10.2010	DR2
Mme	KALLENBACH	Sacha	2010	41/01	01.10.2010	DR2
Mme	KALUSZYNSKI	Martine	2010	40/01	01.10.2010	DR2
Mlle	KANNOUCHE	Patricia-Laila	2010	22/01	01.10.2010	DR2
Mme	KEMPE	Julia	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	KHAMLICH	Ahmed Amine	2010	24/01	01.10.2010	DR2
M.	KICHLER	Antoine	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	KLASING	Ralf	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	KODJABACHIAN	Laurent	2010	26/01	01.10.2010	DR2
M.	KONIECZNY	Sebastien	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	KRINNER	Gerhard	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	LACAMPAGNE	Alain	2010	25/01	01.10.2010	DR2
M.	LACOUR	Didier	2010	03/02	01.10.2010	DR2
Mme	LAFANECHERE	Laurence	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	LAFFORGUE	Vincent	2010	01/02	01.10.2010	DR2
M.	LANDA	Georges	2010	08/01	01.10.2010	DR2
M.	LANOS	Philippe	2010	32/02	01.10.2010	DR2
M.	LARDINOIS	Roland	2010	36/01	01.10.2010	DR2
Mme	LAZARIC	Nathalie	2010	37/01	01.10.2010	DR2
M.	LE BOT	Alain	2010	09/02	01.10.2010	DR2
Mme	LECOMTE TILOUINE	Marie	2010	38/01	01.10.2010	DR2
Mme	LEFEBVRE-SCHUHL	Anne	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	LEFEVRE	Franck	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	LELEU	Herve	2010	37/01	01.10.2010	DR2
Mme	LEMERLE PAUWELS	Frederique	2010	33/01	01.10.2010	DR2
M.	LEMONDE	Pierre	2010	04/01	01.10.2010	DR2
M.	LE NOVERE	Nicolas	2010	24/01	01.10.2010	DR2
M.	LEROY	Olivier	2010	03/02	01.10.2010	DR2
Mlle	LEVELUT	Claire	2010	05/01	01.10.2010	DR2
Mme	LEVY	Marina	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	LOLIVE	Jacques	2010	39/01	01.10.2010	DR2
M.	LONDONO VALLEJO	Arturo	2010	22/01	01.10.2010	DR2
M.	LOTTON	Pierrick	2010	09/02	01.10.2010	DR2
Mme	LOZOUET	Nicole	2010	31/01	01.10.2010	DR2
M.	LUCOTTE	Arnaud	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	LUIZARD	Pierre-Jean	2010	33/01	01.10.2010	DR2
M.	LUTZ	Jean-François	2010	11/01	01.11.2010	DR2
M.	LYARD	Florent	2010	19/01	01.10.2010	DR2
M.	MAINA	Flavio	2010	24/01	01.10.2010	DR2
Mme	MAITRE	Claire	2010	32/02	01.10.2010	DR2
M.	MANENTI	Stephane	2010	24/01	01.10.2010	DR2
M.	MANGELINCK	Dominique	2010	15/01	01.10.2010	DR2
M.	MANGONI	Matteo	2010	25/01	01.10.2010	DR2
M.	MARGUERIE	Dominique	2010	31/01	01.10.2010	DR2
M.	MARTIN	Patrick	2010	04/01	01.10.2010	DR2
Mlle	MATHIEU	Yvette	2010	34/01	01.10.2010	DR2
M.	MATHIEU	Lilian	2010	36/01	01.10.2010	DR2
M.	MAUDUIT	Marc	2010	12/01	01.10.2010	DR2
Mlle	MAUREL	Mathilde	2010	37/01	01.10.2010	DR2
Mme	MAURIAC DYER	Nathalie	2010	35/01	01.10.2010	DR2
M.	MAURY	Olivier	2010	14/01	01.10.2010	DR2

M.	MAZARS	Christian	2010	28/01	01.10.2010	DR2
Mme	MAZET	Nathalie	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	MCINTYRE	Joseph	2010	27/01	01.10.2010	DR2
M.	MENIEL	Patrice	2010	31/01	01.10.2010	DR2
M.	MENTRE	Olivier	2010	15/01	01.10.2010	DR2
Mme	MERY	Sophie	2010	31/01	01.10.2010	DR2
Mme	MHAOUTY-KODJA	Sakina	2010	26/01	01.10.2010	DR2
M.	MICHEL	Patrick	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	MICHELOT	Jean-Luc	2010	20/01	01.10.2010	DR2
Mlle	MINTOVA	Svetlana	2010	14/01	01.10.2010	DR2
M.	MITOV	Michel	2010	05/01	01.10.2010	DR2
M.	MOINE	Herve	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	MOLINA	Franck	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	MONGRAND	Sebastien	2010	28/01	01.10.2010	DR2
Mlle	MONJARET	Anne	2010	36/01	01.10.2010	DR2
Mlle	MONTHUS	Cecile	2010	02/01	01.10.2010	DR2
M.	MORICE	Alain	2010	38/01	01.10.2010	DR2
M.	MORILLON	Antonin	2010	22/01	01.10.2010	DR2
M.	MORINEAU	Denis	2010	05/01	01.10.2010	DR2
Mme	MORRIS	May-Catherine	2010	30/01	01.10.2010	DR2
Mlle	MOTTET	Christine	2010	06/01	01.10.2010	DR2
Mme	MOUTOU	Claire	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	MUHR	Herve	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	MUZY	Jean Francois	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	NAPELS	Michel	2010	38/01	01.10.2010	DR2
M.	NASSOY	Pierre	2010	11/01	01.10.2010	DR2
M.	NAZZI	Thierry	2010	34/01	01.10.2010	DR2
M.	NIEBEL	Andreas	2010	28/01	01.10.2010	DR2
M.	OBERDISSE	Julian	2010	11/01	01.10.2010	DR2
M.	OCHANINE	Gleb	2010	02/01	01.10.2010	DR2
Mme	ORLIAC	Catherine	2010	31/01	01.10.2010	DR2
M.	OUEDRAOGO	Jean-Bernard	2010	38/01	06.10.2010	DR2
M.	PAGANO	Stephane	2010	09/02	01.10.2010	DR2
M.	PALIER	Bruno	2010	40/01	01.10.2010	DR2
M.	PASCAL	Robert	2010	12/01	01.10.2010	DR2
M.	PASCALIS	Olivier	2010	27/01	01.10.2010	DR2
Mlle	PAUL BONCOUR	Valerie	2010	15/01	01.10.2010	DR2
M.	PAUPORTE	Thierry	2010	14/01	01.10.2010	DR2
M.	PELLET-ROSTAING	Stephane	2010	12/01	01.10.2010	DR2
Mme	PEPERKAMP	Sharon	2010	34/01	01.10.2010	DR2
M.	PERENNES	Stephane	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	PEYRE	Patrice	2010	10/01	01.10.2010	DR2
Mme	PEYRIERAS	Nadine	2010	26/01	01.10.2010	DR2
M.	PICAUD	Sylvain	2010	04/01	01.10.2010	DR2
M.	PIOLINE	Boris	2010	02/01	01.10.2010	DR2
Mme	PITCHON	Veronique	2010	14/01	01.10.2010	DR2
M.	PLASZCZYNSKI	Stephane	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	PLAZA	Serge	2010	26/01	01.10.2010	DR2
Mme	POINSOT	Verena	2010	16/01	01.10.2010	DR2
M.	POKROVSKI	Gleb	2010	18/01	01.10.2010	DR2
Mme	PREISSMANN	Myriam	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	PREZEAU	Laurent	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	PUBELLIER	Manuel	2010	18/01	01.10.2010	DR2
M.	QUEMERAIS	Eric	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	RAMADIER	Thierry	2010	39/01	01.10.2010	DR2
M.	RANDRIAMAMPINANINA	Anthony	2010	10/01	01.10.2010	DR2
Mlle	REDON	Nadine	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	REGEV	Oded	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	RENARD	Jean-Baptiste	2010	19/01	01.10.2010	DR2
Mme	RENESTO AUDIFFREN	Patricia	2010	23/01	01.10.2010	DR2
M.	RICHARDEAU	Frederic	2010	08/01	01.10.2010	DR2
Mme	RIMSKY	Sylvie	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	RITZ	Jean Francois	2010	18/01	01.10.2010	DR2
M.	RIVERA	Santiago	2010	25/01	01.10.2010	DR2
M.	RIVOAL	Tanguy	2010	01/02	01.10.2010	DR2

Mme	ROEST-CROLLIUS FRANCIS	Fiona	2010	26/01	01.10.2010	DR2
M.	ROENTAL	Claude	2010	36/01	01.10.2010	DR2
Mlle	ROSS	Amanda Jane	2010	04/01	01.10.2010	DR2
Mme	ROSSI	Carole	2010	08/01	01.10.2010	DR2
Mlle	ROY	Christelle	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	RUELLAN	Etienne	2010	41/01	01.10.2010	DR2
M.	RUFF	Marc	2010	21/01	01.10.2010	DR2
M.	SACHS	Laurent	2010	25/01	01.10.2010	DR2
Mme	SALAZAR-SOLER	Carmen	2010	38/01	01.10.2010	DR2
M.	SALLES	Jean Michel	2010	45/01	01.10.2010	DR2
M.	SASSATELLI	Gilles	2010	07/01	01.10.2010	DR2
M.	SAVE	Etienne	2010	27/01	01.10.2010	DR2
M.	SAVIOT	Lucien	2010	14/01	01.10.2010	DR2
M.	SCHABANEL	Nicolas	2010	07/01	01.10.2010	DR2
Mme	SCHANNE-KLEIN	Marie-Claire	2010	04/01	01.10.2010	DR2
M.	SCHIFFMANN	Olivier	2010	01/02	01.10.2010	DR2
Mme	SCHMIDT	Sabine	2010	19/01	01.10.2010	DR2
Mlle	SCHMITT	Veronique	2010	11/01	01.10.2010	DR2
M.	SCHNEIDER	Robert	2010	22/01	01.01.2011	DR2
M.	SEASSAL	Christian	2010	08/01	01.10.2010	DR2
M.	SEMIKOZ	Dmitri	2010	02/01	01.10.2010	DR2
Mme	SIEGEL	Anne	2010	43/02	01.10.2010	DR2
Mme	STARIKOVSKAYA	Svetlana	2010	10/03	01.10.2010	DR2
Mme	STEFANINI	Marthe	2010	36/01	01.10.2010	DR2
M.	STELLA	Alessandro	2010	33/01	01.10.2010	DR2
M.	STRICK	Terence	2010	22/01	01.10.2010	DR2
Mme	SUBTIL SANDS	Agathe	2010	23/01	01.10.2010	DR2
Mme	SUPPO-ESSAYEM	Nadine	2010	14/01	01.10.2010	DR2
Mlle	TARDY	Dominique	2010	32/02	01.10.2010	DR2
M.	TCHENIO	Paul	2010	44/01	01.10.2010	DR2
Mme	TCHERTANOV	Lioubov	2010	16/01	01.10.2010	DR2
M.	TENAUD	Christian	2010	10/01	01.10.2010	DR2
M.	THIERS	Christophe	2010	32/02	01.10.2010	DR2
Mme	THOMAS	Yildiz	2010	45/01	01.10.2010	DR2
Mme	THOMPSON	Julie	2010	43/01	01.10.2010	DR2
Mlle	TILLMANN	Barbara	2010	27/01	01.10.2010	DR2
Mme	TISNE-VICROBECK	Carine	2010	21/01	01.10.2010	DR2
Mme	TOURNIER-GACHET	Sylvie	2010	23/01	01.10.2010	DR2
M.	TROTIGNON	Jean-Gabriel	2010	17/01	01.10.2010	DR2
M.	URBAN	Eric	2010	01/02	01.10.2010	DR2
M.	VACAVANT	Laurent	2010	03/02	01.10.2010	DR2
M.	VAUCHEZ	Antoine	2010	40/01	01.10.2010	DR2
M.	VAVRE	Fabrice	2010	29/01	01.10.2010	DR2
Mme	VIARD LEVEQUE	Frederique	2010	29/01	01.10.2010	DR2
M.	VIBERT	Nicolas	2010	27/01	01.10.2010	DR2
M.	VILLALBA GONZALEZ	Martin	2010	24/01	01.10.2010	DR2
M.	VILLECHAISE	Patrick	2010	09/02	01.10.2010	DR2
M.	VINCENT	Jean-Marc	2010	12/01	01.10.2010	DR2
Mlle	VIOLA	Angele	2010	30/01	01.10.2010	DR2
M.	VISSER	Michael	2010	37/01	01.10.2010	DR2
Mme	WAHNICH	Sophie	2010	40/01	01.10.2010	DR2
M.	WANG	Hui Ying	2010	10/01	01.10.2010	DR2
Mme	WANG	Wei-Min	2010	01/02	01.10.2010	DR2
M.	WEIL	Robert	2010	22/01	01.10.2010	DR2
M.	WEILL	Francois	2010	15/01	01.10.2010	DR2
M.	WIECZOREK	Mark	2010	18/01	01.10.2010	DR2
M.	WIESE	Kay	2010	02/01	01.10.2010	DR2
Mme	ZGHICHE	Amina	2010	03/02	01.10.2010	DR2

Directeur de recherche 1ère classe

Sigle	Nom	Prenom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet	Grade
Mme	BAHOURI	Hajer	2010	01/01	01.10.2010	DR1
M.	GIULIANI	Andrea	2010	03/01	01.02.2011	DR1

BO38000500

Suite à la campagne d'avancement des chercheurs ont été promus au titre de la campagne 2010 , par décision du Président les personnes dont les noms suivent :

Promus au grade de Chargé de recherche 1ère classe

Sigle	Nom	Prenom	Année de la promotion
M.	ACHARD	PATRICK	2010
M.	ALAZARD	THOMAS	2010
M.	ALLARD	DENIS	2010
M.	ALLARD	PIERRE	2010
M.	ALLIX	MATHIEU	2010
M.	ALRIC	JEAN	2010
Mlle	ANCELIN	KATIA	2010
Mlle	ANTHOINE	SANDRINE	2010
M.	AOUACHERIA	ABDELOUAHAB	2010
Mlle	ARAMAKI	MITSUKO	2010
M.	ARLEO	FRANCOIS	2010
Mme	AUBIN-BOLTANSKI	EMMA	2010
Mlle	AUGER	CELINE	2010
M.	BAJENOFF	MARC	2010
Mme	BALAN	LAVINIA	2010
M.	BAPTESTE	ERIC	2010
M.	BARBEAU	EMMANUEL	2010
Mme	BARDIN	ALLISON	2010
M.	BAUD	SEBASTIEN	2010
Mlle	BAUDOUIN	LUCIE	2010
M.	BAUER	SYLVIAN	2010
M.	BAUFRETON	JEROME	2010
Mme	BEAUCHARD LEROY	KARINE	2010
Mlle	BECERRA	SYLVIA	2010
Mme	BEHM-ANSMANT	ISABELLE	2010
Mme	BEIGNON	ANNE-SOPHIE	2010
Mlle	BELAIDI	NADIA	2010
M.	BENANI	ALEXANDRE	2010
Mlle	BENNICI	SIMONA MARIA	2010
M.	BERGER	NICOLAS	2010
Mme	BERNACCHI ENNIFAR	SERENA	2010
M.	BERNARD	JULIEN	2010
M.	BERNET	COLIN	2010
Mlle	BERRIER	ELISE	2010
M.	BERTHIER	ETIENNE	2010
M.	BERTILE	FABRICE	2010
M.	BERTIN	ERIC	2010
M.	BERTONE	GIANFRANCO	2010
Mme	BIANCE	ANNE-LAURE	2010
M.	BIGOT	LIONEL	2010
M.	BLANC	AURELIEN	2010
M.	BLUM	MICHAEL	2010
M.	BOISSERIE	JEAN-RENAUD	2010
M.	BONOD	NICOLAS	2010
M.	BOSSIS	GUILLAUME	2010
M.	BOUDJAABA	FABRICE	2010
M.	BOURDEL	THOMAS	2010
M.	BOUSSET	LUC	2010
M.	BOWEN	MARTIN	2010

M.	BRAMBRINK	ERIK	2010
M.	BRASSELET	ETIENNE	2010
M.	BREHELIN	LAURENT	2010
M.	BROCHARD	FRÉDÉRIC	2010
M.	BURGISSER	ALAIN	2010
Mlle	CALLOT	VIRGINIE	2010
M.	CAMBOURNAC	CYRIL	2010
M.	CAMPOS PINTO	MARTIN	2010
M.	CARO	STEPHANE	2010
Mlle	CARRERE	CELINE	2010
M.	CARUSO	XAVIER	2010
Mme	CASASSUS-BUILHE	CELINE	2010
M.	CASSAYRE	LAURENT	2010
M.	CASTANET	GUILLAUME	2010
M.	CATEZ	FREDERIC	2010
M.	CESAR	VINCENT	2010
M.	CHANELIERE	THIERRY	2010
M.	CHAVEZ VENEGAS	MARIO	2010
M.	CHEMORI	AHMED	2010
Mme	CHIRKOVA	EKATERINA	2010
Mlle	CHOURAQUI	GAELE	2010
Mlle	CIRSTOCEA	IOANA IOZEFINA	2010
Mme	CLAVAGUERA	CARINE	2010
M.	CLAVIER	NICOLAS	2010
M.	COLLIOT	OLIVIER	2010
M.	CONNETABLE	DAMIEN	2010
M.	CORDAUX	RICHARD	2010
Mlle	CORDERO ERAUSQUIN	MATILDE	2010
Mlle	CORNAND	CAMILLE	2010
Mlle	COTTE	MARINE	2010
Mlle	COUGOULE	CELINE	2010
M.	COURVOISIER	FRANCOIS	2010
M.	CRAUSTE	FABIEN	2010
M.	CREN	TRISTAN	2010
Mme	CRUZ TEIXEIRA	RENATA	2010
M.	DAVISON	ANDREW	2010
M.	DE CORNULIER	YVES	2010
M.	DE SEREVILLE	NICOLAS	2010
Mlle	DECAULNE	ARMELLE	2010
Mme	DECKER-JUGIE	LAURENCE	2010
M.	DEROIN	BERTRAND	2010
M.	DESAINJTAN	DIDIER	2010
M.	DEVILLE	SYLVAIN	2010
M.	DEZ	CHRISTOPHE	2010
M.	DIARD	JULIEN	2010
Mme	DOUCET	CAROLE	2010
Mme	DOUET	SOPHIE	2010
Mlle	DUFOUR	GAELE	2010
Mlle	DUFRAISSE	ALEXA	2010
Mlle	ESCOFFIER	STEPHANIE	2010
M.	ETIENNE	JOCELYN	2010
M.	ETXEBERRIA	URTZI	2010
M.	EZRATY	BENJAMIN	2010
M.	FAUCHER	MARC	2010
M.	FAUGERAS	CLEMENT	2010
M.	FAVIER	CHARLY	2010
M.	FETTAR	FARID	2010
Mme	FEUERHAHN	PASCALE	2010
M.	FILIPPI	JEAN-BAPTISTE	2010
M.	FLORENS	SERGE	2010
Mlle	FORCET	CHRISTELLE	2010
Mme	FOUCHE	MATHILDE	2010
Mlle	GALVE	AUDREY	2010
M.	GAMATIE	ABDOULAYE	2010
M.	GEFFROY	PIERRE-MARIE	2010

Mme	GEORGE	ISABELLE	2010
M.	GIACOMOTTI	ALEJANDRO	2010
M.	GIMENEZ	OLIVIER	2010
M.	GIRAUD	MATHIEU	2010
M.	GLOAGUEN	ERIC	2010
M.	GODOY DIANA	RAMIRO	2010
M.	GOURVES	LAURENT	2010
M.	GREBENKOV	DENIS	2010
M.	GRENIER	STEPHANE	2010
M.	GUERMONPREZ	PIERRE	2010
Mlle	GUILLEBAUD	CHRISTINE	2010
M.	GUINDON	STEPHANE	2010
M.	HALILA	SAMI	2010
M.	HANNEDOUCHE	JEROME	2010
M.	HERSEN	PASCAL	2010
M.	HERZOG	ETIENNE	2010
M.	HUGEL	SYLVAIN	2010
M.	HUMBERT	GEORGES	2010
Mme	IGERSHEIM	HERRADE	2010
Mme	IOJOIU	CRISTINA	2010
Mlle	JAMOIS	CECILE	2010
Mlle	JANVIER	KATY	2010
M.	JOLY	LAURENT	2010
Mme	JOUKOVSKAIA	ANNA	2010
M.	KELLER	MATTHIEU	2010
M.	LABBEZ	CHRISTOPHE	2010
M.	LACOUR	DANIEL	2010
M.	LAGOUTE	JEROME	2010
Mlle	LALAIN	MURIEL	2010
M.	LALYS	LOIC	2010
Mme	LANDAIS ISRAEL	AMAELE	2010
M.	LANDRAGIN	FREDERIC	2010
Mlle	LANNOU	MARIE-ISABELLE	2010
M.	LAROSE	ERIC	2010
M.	LE POUL	NICOLAS	2010
Mlle	LE ROY	SEVERINE	2010
M.	LE SOMMER	JULIEN	2010
Mme	LEBEAU GOGNEAU	NOELLE	2010
M.	LECUIRE	CYRIL	2010
Mme	LEFEVRE	CORINNE	2010
Mlle	LEGUBE	GAELLE	2010
Mme	LEMOINE-GOUMARD	MARIANNE	2010
Mlle	LEMONSU	AUDE	2010
M.	LENG	JACQUES	2010
M.	LEROUGE	LOIC	2010
M.	LEULIER	FRANCOIS	2010
Mlle	LEVEQUE	JESSICA	2010
M.	LEYSSALE	JEAN-MARC	2010
M.	LHERBET	CHRISTIAN	2010
Mlle	LOUIS	CATHERINE	2010
M.	LOURDAIS	OLIVIER	2010
M.	LUQUET	SERGE	2010
M.	MAIRESSE	YANN	2010
M.	MALICK	JEROME	2010
M.	MALLET	MARC	2010
Mlle	MARCHAND	VERONIQUE	2010
Mlle	MARCHAUDON	AURELIE	2010
M.	MARTINET	GUILLAUME	2010
Mlle	MARTY	LAETITIA	2010
M.	MATHEVET	FABRICE	2010
M.	MAURIZOT	VICTOR	2010
M.	MELAIMI	MOHAND-AMEZIANE	2010
M.	MESSAOUDI	SAMIR	2010
M.	MHALLA	MEHDI	2010
M.	MICHAUD	PIERRE-ALEXIS	2010

M.	MICHAUX	GREGOIRE	2010
M.	MIGNOT	TÂM	2010
M.	MOHR	DIRK	2010
M.	MOMPIOU	FREDERIC	2010
M.	MONTEIL	THIERRY	2010
Mlle	MORISSET	SABINE	2010
M.	MOULAY	EMMANUEL	2010
M.	MUZY	ALEXANDRE	2010
Mlle	NAHMANI	JOHANNE	2010
M.	NAPOLITANI	PAOLO	2010
Mme	NASSIF	NADINE	2010
Mlle	NEVOT	AURELIE	2010
Mlle	NICCOLAI	SILVIA	2010
Mlle	NICOLAS	BARBARA	2010
M.	NICOLAS	JULIEN	2010
M.	NIESS	VALENTIN	2010
M.	NIZAK	CLEMENT	2010
M.	NOBLIN	XAVIER	2010
M.	NOEL	VINCENT	2010
Mlle	NUTA	IOANA	2010
M.	ORAIN	OLIVIER	2010
Mme	ORGOGOZO	VIRGINIE	2010
M.	PANAGIOTOPOULOS	CHRISTOS	2010
M.	PARISSI	VINCENT	2010
M.	PASTUREL	MATHIEU	2010
M.	PAUMARD	THIBAUT	2010
M.	PERONNE	EMMANUEL	2010
Mlle	PEROUX	CÉLINE	2010
M.	PERRAIS	DAVID	2010
M.	PERRUSSEL	RONAN	2010
Mme	PETIT PAITEL	AGNES	2010
M.	PEYRE	GABRIEL	2010
M.	PIERRU	FREDERIC	2010
M.	PILLOT	PHILIPPE	2010
M.	PINTO	SERGE	2010
M.	PIRALI	OLIVIER	2010
Mme	POULIN-CHARRONNAT	BENEDICTE	2010
M.	PRADERE	CHRISTOPHE	2010
M.	PRUD'HOMME	BENJAMIN	2010
Mlle	PRUVOST	GENEVIEVE	2010
M.	PUCHEAULT	MATHIEU	2010
M.	QUEMA	VIVIEN	2010
Mlle	QUINTIN	SOPHIE	2010
M.	RADTKE	GUILLAUME	2010
M.	RANGAMA	JIMMY	2010
Mme	RAVEL VALENTIN	SABRINA	2010
M.	RENOUF	MATHIEU	2010
M.	REY	MICKAEL	2010
M.	RIBAULT	SYLVAIN	2010
M.	ROHART	STANISLAS	2010
M.	ROLLAND	LOIC	2010
M.	ROMASHCHENKO	ANDREI	2010
M.	ROMET-LEMONNE	GUILLAUME	2010
M.	ROUDIER	FRANCOIS	2010
M.	ROUGEMAILLE	NICOLAS	2010
M.	ROUQUETTE	JÉRÔME	2010
M.	ROUSSEAU	FRANCOIS	2010
M.	ROUX	AURÉLIEN	2010
M.	ROUX	FABRICE	2010
M.	ROZE	DENIS	2010
Mme	SACQUIN-MORA	SOPHIE	2010
Mlle	SANCHEZ	CORINNE	2010
M.	SAUT	OLIVIER	2010
M.	SAUVAN	CHRISTOPHE	2010
M.	SCHEHR	GREGORY	2010

M.	SCHUBNEL	ALEXANDRE	2010
M.	SCHUSTER	MATHIEU	2010
M.	SCOTT	MARK	2010
M.	SELLE	LAURENT	2010
Mlle	SENGUPTA	KHEYA	2010
Mlle	SIBILLE	NATHALIE	2010
M.	SPEZIA	RICCARDO	2010
Mme	STARON	LYDIE	2010
M.	STEHLE	DAMIEN	2010
M.	TABUCE	RODOLPHE	2010
Mme	TALY	VALERIE	2010
Mme	TCHERNYCHEVA	MARIE	2010
M.	TESTEMALE	DENIS	2010
M.	THEBAULT	ERWAN	2010
M.	THEYSSIER	GUILLAUME	2010
M.	TOBIE	GABRIEL	2010
Mme	TONINELLI	CRISTINA	2010
Mlle	TOURNAY	VIRGINIE	2010
M.	VALERO CABRE	ANTONI	2010
Mme	VALLET-GELY	ISABELLE	2010
Mme	VANHAEREN	MARIAN	2010
M.	VANWOLLEGHEM	MATHIAS	2010
Mlle	VERGNOLLE	MATHILDE	2010
Mlle	VIAU	LYDIE	2010
M.	VIDAL	MANUEL	2010
Mme	VITTRANT POULIN	GUYLAINE	2010
Mlle	WAKELAM	VALENTINE	2010
M.	WELLER	THIBAUT	2010
Mlle	WOERTHER	FREDERIQUE	2010
M.	ZELSMANN	MARC	2010
M.	ZUCCHI	GAEL	2010
M.	ZUNIGA PEREZ	JESUS	2010

Promus au grade Directeur de recherche 1ère classe

Sigle	Nom	Prenom	Année de la promotion
M.	ABDELLAOUI	MOHAMMED	2010
M.	ABRY	PATRICE	2010
M.	ACKERER	PHILIPPE	2010
M.	ALASTUEY	ANGEL	2010
M.	ALBOUY	PIERRE-ANTOINE	2010
M.	ALLONGUE	PHILIPPE	2010
M.	ANGYAN	JANOS	2010
Mlle	ARTAUD	ISABELLE	2010
M.	ATFI	AZEDDINE	2010
M.	AUDINAT	ETIENNE	2010
M.	AUFRERE	SYDNEY	2010
Mme	BAGNERES URBANY	ANNE GENEVIEVE	2010
Mme	BAPTANDIER-SOUNIER	BRIGITTE	2010
M.	BARANOV	ALEXEI	2010
M.	BARILLOT	CHRISTIAN	2010
Mlle	BASSEREAU	PATRICIA	2010
M.	BELTRAN	ALAIN	2010
M.	BEZARD	BRUNO	2010
M.	BIANCO	ALBERTO	2010
Mme	BISCANS	BEATRICE	2010
M.	BLANCKAERT	CLAUDE	2010
M.	BLANK	ULRICH	2010
Mme	BLICHERT-TOFT	JANNE	2010
M.	BOER	MICHEL	2010
Mme	BONNET-BEN DHIA	ANNE-SOPHIE	2010
M.	BOUCAUD	PHILIPPE	2010
M.	BOUCHUT	FRANCOIS	2010
M.	BOUDJEMA	FAWZI	2010

M.	BOUFFARTIGUE	PAUL	2010
M.	BOULESTEIX	JACQUES	2010
M.	BREUIL	CHRISTOPHE	2010
M.	BROUDER	CHRISTIAN	2010
M.	BRUNE	MICHEL	2010
M.	BRUNET	JEAN FRANCOIS	2010
Mlle	CADOR	MARTINE	2010
Mme	CAMBON-THOMSEN	ANNE	2010
Mlle	CESSAC	CATHERINE	2010
M.	CHARBIT	ALAIN	2010
Mme	CHAUMERLIAC	NADINE	2010
M.	CHEN	YONG	2010
M.	CHOMAZ	JEAN-MARC	2010
M.	COCK	JEREMY MARK	2010
Mlle	COLLEAUX	LAURENCE	2010
Mme	COMBELLAS	CATHERINE	2010
M.	COMON	PIERRE	2010
M.	CRETON	COSTANTINO	2010
M.	DAGAUT	PHILIPPE	2010
M.	DARRIGOL	OLIVIER	2010
M.	DAUCHY	SERGE	2010
Mlle	DAUGE	MONIQUE	2010
Mme	DE COURCELLES	DOMINIQUE	2010
Mme	DE FORNEL	FREDERIQUE	2010
M.	DE MASSY	BERNARD	2010
M.	DELATTRE	DANIEL	2010
M.	DELMAS	PATRICK	2010
Mme	DELON	FRANCOISE	2010
M.	D'ERRICO	FRANCESCO	2010
M.	DESFrancois	CHARLES	2010
Mme	DIDIER	CATHERINE	2010
M.	DIMARCQ	NOEL	2010
Mlle	DUBOIS	DANIELE	2010
Mme	DUBRULLE	BERANGERE	2010
M.	DUBUCS	JACQUES	2010
M.	DUGOUJON	JEAN-MICHEL	2010
M.	DUMAS	PHILIPPE	2010
M.	DUSSAUGE	JEAN-PAUL	2010
M.	FAGOT	JOEL	2010
M.	FALGUERES	CHRISTOPHE	2010
Mlle	FELIX	MARIE-ANNE	2010
M.	FISCHLER	CLAUDE	2010
M.	FLORENT	JEAN-CLAUDE	2010
M.	FLUZIN	PHILIPPE	2010
M.	FRAIGNIAUD	PIERRE	2010
Mlle	FRAISSE	GENEVIEVE	2010
M.	GAILLARD	JEAN-MICHEL	2010
M.	GARIOUD	GEORGES	2010
Mme	GARNIER	JOSETTE	2010
M.	GAUDIN	YVES	2010
M.	GEOFFARD	PIERRE-YVES	2010
M.	GIRAUD HERAUD	YANNICK	2010
M.	GIROUX	EMMANUEL	2010
M.	GLAS	FRANK	2010
M.	GOBIN	DOMINIQUE	2010
M.	GORECKI	CHRISTOPHE	2010
Mlle	GRAF	RUXANDRA	2010
M.	GRENECHE	JEAN-MARC	2010
Mme	GRISELIN	MADELEINE	2010
Mlle	GUE	ANNE-MARIE	2010
M.	HAMDACHE	KAMEL	2010
Mme	HANBUCKEN	MARGRIT	2010
Mlle	HELLMANN	MARIE-CHRISTINE	2010
M.	HEUSSNER	SERGE	2010
M.	HIREL	BERTRAND	2010

M.	HIRLIMANN	CHARLES	2010
M.	HORVATIC	MLADEN	2010
M.	IOGNA PRAT	DOMINIQUE	2010
Mme	JACOB DUBUISSON	FRANCOISE	2010
M.	JAFFRE	MICHEL	2010
M.	JOBIC	HERVE	2010
M.	JOLICOEUR	THIERRY	2010
M.	JOURNAUX	YVES	2010
M.	KAJFASZ	ERIC	2010
Mme	KANOUN	KARAMA	2010
M.	KARESS	ROGER	2010
Mme	KERKERIAN-LE GOFF	LYDIA	2010
M.	KHRESTCHATISKY	MICHEL	2010
M.	KJELLBERG	FINN	2010
M.	KLEIN	JEAN-PATRICE	2010
M.	KNAP	WOJCIECH	2010
M.	KOCHOYAN	MICHEL	2010
M.	KORTCHEMSKI	GREGORI	2010
Mme	LAMEL	LORI	2010
Mme	LAPIERRE	NICOLE	2010
M.	LATROCHE	MICHEL	2010
Mlle	LAVOREL	SANDRA	2010
M.	LE BAIL	ARMEL	2010
M.	LE GALES	PATRICK	2010
M.	LEBEY	THIERRY	2010
M.	LECUIT	THOMAS	2010
M.	LEES	JEAN-PIERRE	2010
M.	LEGER	JEAN-MICHEL	2010
Mme	LEHUEN	AGNES	2010
M.	LETOURNEUR	DIDIER	2010
M.	LEVENSON	JUAN-ARIEL	2010
M.	LEVY	JEAN PIERRE	2010
M.	LIBRI	DOMENICO	2010
M.	LINDLEY	NICHOLAS	2010
M.	MADDALUNO	JACQUES	2010
M.	MAIRE	RICHARD	2010
M.	MANIVEL	LAURENT	2010
M.	MAYER	VLADIMIR	2010
Mme	METRICH	NICOLE	2010
M.	METZGER	DANIEL	2010
M.	MICHEL	JEAN	2010
M.	MITHIEUX	GILLES	2010
M.	MONTAROU	GERARD	2010
M.	MOOG	CLAUDE	2010
M.	MOREAU	HERVE	2010
M.	MOTCH	CHRISTIAN	2010
M.	MOURS	BENOIT	2010
M.	NARISON	STEPHAN	2010
M.	NAVAZA	JORGE	2010
M.	NEIBECKER	DENIS	2010
M.	NICOLAI	TAEKE	2010
Mlle	NIEDENTHAL	PAULA-MARIE	2010
M.	OELKERS	ERIC	2010
M.	OHANESSIAN	GILLES	2010
M.	ORTEGA MARTINEZ	ROMEO	2010
M.	OYHARCABAL	BERNARD	2010
M.	PARROT	MICHEL	2010
M.	PASSOT	THIERRY	2010
Mme	PERRIN	AGNES	2010
M.	PERRIN	BERNARD	2010
Mlle	PERRIN	MARIE-YVONNE	2010
M.	PHARO	PATRICK	2010
Mme	PIERRON-BOHNES	VERONIQUE	2010
M.	PINET	PATRICK	2010
M.	PINTO	LOUIS	2010

Mlle	PONS	MARIE-NOELLE	2010
M.	PRAT	MARC	2010
M.	RADJAI	FRANCK	2010
M.	RAMDANE	ABDERRAHIM	2010
M.	RAPPAPORT	FABRICE	2010
Mlle	REMY	FREDERIQUE	2010
M.	REYNARD	BRUNO	2010
Mme	RICHARD	CLAIRE	2010
Mlle	RICHARD	ISABELLE	2010
M.	RIGAUD	THIERRY	2010
M.	ROCA CABARROCAS	PERE	2010
M.	ROGNAN	DIDIER	2010
M.	ROLLAND	NORBERT	2010
Mme	ROLS	MARIE PIERRE	2010
Mme	ROSIER-CATACH	IRENE	2010
M.	ROY	JACQUES	2010
M.	ROYER	JEAN-YVES	2010
Mlle	SAGE	EVELYNE	2010
M.	SALAMERO	JEAN	2010
M.	SCHEER	TOBIAS	2010
M.	SEBO	ANDRAS	2010
M.	SEMELIN	JACQUES	2010
M.	SEVERI	CARLO	2010
Mlle	SIMONELIG	MARTINE	2010
M.	STECKMEYER	JEAN-CLAUDE	2010
Mme	STEHLE	CHANTAL-JEANNE	2010
M.	STOLZ	CLAUDE	2010
M.	SWENDSEN	JOEL	2010
M.	SZUREK	JEAN-CHARLES	2010
M.	TAILLEFER	MARC	2010
M.	TARJUS	GILLES	2010
M.	TASSAN GOT	LAURENT	2010
M.	THIAVILLE	ANDRE	2010
M.	THOME	LIONEL	2010
M.	TRAVERS	JEAN-PIERRE	2010
M.	TROMBERT	ERIC	2010
M.	TROTTEIN	FRANCOIS	2010
M.	TROUCHE	DIDIER	2010
M.	TRUSKINOVSKY	LEV	2010
M.	VAHLAS	CONSTANTIN	2010
Mme	VALADE	LYDIE	2010
M.	VAN TIGGELEN	BAREND	2010
M.	VASSEUR	JEAN-JACQUES	2010
M.	VENDITTI	ALAIN	2010
Mme	VIDAL	VIRGINIE	2010
M.	WONG CHI MAN	MICHEL	2010
M.	WU	LONG-FEI	2010
M.	XERRI	CHRISTIAN	2010
M.	YUSUPOV	MARAT	2010
M.	ZHANG	XIANGHUA	2010
M.	ZWILLER	JEAN	2010

Promus au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche

Sigle	Nom	Prenom	Année de la promotion
M.	ABELES	MARC	2010
M.	BEAUR	GERARD	2010
M.	BERTHIER	CLAUDE	2010
M.	BERTRAND	JOEL	2010
M.	BIGOT	JEAN-YVES	2010
M.	BOETSCH	GILLES	2010
M.	BONNET	JEAN-PAUL	2010
M.	BONNEVILLE	MARC	2010

M.	CHAPPERT	CLAUDE	2010
M.	CHASSERY	JEAN-MARC	2010
M.	CILIBERTO	SERGIO	2010
M.	CURIEN	PIERRE-LOUIS	2010
M.	DALARUN	JACQUES	2010
M.	DAVY	PHILIPPE	2010
M.	DE KERRET	HERVE	2010
M.	DEGOND	PIERRE	2010
Mme	DUMUIS	ALINE	2010
M.	FAJULA	FRANCOIS	2010
M.	FAYARD	LOUIS	2010
M.	FAYET	PIERRE	2010
M.	FOSSEY	JAZCQUES	2010
Mme	GAILL	FRANCOISE	2010
M.	GHIBAUDO	GERARD	2010
M.	GORVEL	JEAN-PIERRE	2010
M.	GRAINGER	JONATHAN	2010
M.	GREE	RENE	2010
M.	GRENIER	JEAN-CLAUDE	2010
M.	GROUSSET	FRANCIS	2010
M.	HAMEURY	JEAN-MARIE	2010
M.	HAUCHECORNE	ALAIN	2010
M.	HENRISSAT	BERNARD	2010
M.	HENRY	CLAUDE	2010
M.	HERRMANN	JEAN-MARIE	2010
M.	HIRSCH	ETIENNE	2010
Mme	JORDANOV	JEANNE	2010
M.	JULLIEN	BRUNO	2010
M.	KASSEL	CHRISTIAN	2010
M.	KOX	SERGE	2010
M.	LABURTHE	MARC	2010
M.	LANGEVIN	YVES	2010
M.	LASKAR	JACQUES	2010
M.	LAUMON	GERARD	2010
M.	LAURENT	CHRISTIAN	2010
M.	LAVERY	RICHARD	2010
M.	LE QUERE	PATRICK	2010
M.	LEGUIL	JEAN-FRANCOIS	2010
M.	MAGDALOU	JACQUES	2010
M.	MARCUS	PHILIPPE	2010
M.	MARZIN	JEAN-YVES	2010
M.	MASSIOT	GEORGES	2010
M.	MEIJER	LAURENT	2010
M.	MENGER	PIERRE-MICHEL	2010
Mme	NOGUERA	CLAUDINE	2010
M.	ORLEAN	ANDRE	2010
M.	PICHAVANT	MICHEL	2010
Mme	PROUST	JOELLE	2010
M.	PY	MICHEL	2010
M.	RACINE	JEAN	2010
Mlle	REYNAUD	CLAUDE-AGNES	2010
M.	REYNAUD	SERGE	2010
M.	RICARD	ALAIN	2010
M.	ROUAN	DANIEL	2010
M.	SAGART	LAURENT	2010
M.	SCHERF	ARTUR	2010
M.	SERAPHIN	BERTRAND	2010
M.	SUERY	MICHEL	2010
M.	TABERLET	PIERRE	2010
M.	TORA	LASZLO	2010
M.	VALET	JEAN-PIERRE	2010
Mme	VALLEE	BRIGITTE	2010
M.	VIDAL	PIERRE-PAUL	2010
M.	VIOVY	JEAN-LOUIS	2010
M.	ZIESSEL	RAYMOND	2010

Promus au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche

Sigle	Nom	Prenom	Année de la promotion
M.	BALIBAR	SEBASTIEN	2010
M.	BENASSY	JEAN-PASCAL	2010
M.	BLAIZOT	JEAN-PAUL	2010
M.	CHANDLER	MICHAEL	2010
M.	DRILLON	MARC	2010
M.	DUPLESSIS KERGOMARD	JEAN	2010
M.	FUCHS	ROBERT	2010
M.	GOFFE	BRUNO	2010
M.	JAUME	LUCIEN	2010
M.	LE QUEAU	DOMINIQUE	2010
M.	LEBRETON	JEAN-DOMINIQUE	2010
M.	SOULE	CHRISTOPHE	2010
M.	WORMSER	GUY	2010

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche de 2ème classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
69852	BARRAS	Alexandre	246459	01/12/2010	IR2
89117	BERRANGER	Marion	245709	01/01/2011	IR2
17871	COUTROT	ANNE-LISE	249455	01/01/2011	IR2
88819	EL KHALDI	Mohamed	249483	01/01/2011	IR2
62358	FOUILLEN	LAETITIA	248694	01/01/2011	IR2
90278	GEORGI	Frederic	249815	17/01/2011	IR2
61635	HERTH	ETIENNE	249103	01/01/2011	IR2
90718	LALO	Arnaud	254376	24/01/2011	IR2
38523	LAMBERT	Christophe	248810	01/12/2010	IR2
90497	LANGUIGNON	David	253044	17/01/2011	IR2
85920	MAHJOUBI	Najib	249886	01/01/2011	IR2
88993	MOUTON	Alexandre	245850	01/12/2010	IR2
24760	PILLET	NICOLAS	249839	01/01/2011	IR2
54825	POZZA	Alexandre	249453	01/01/2011	IR2
90066	SUN	Xiaonan	247926	01/01/2011	IR2
15131	TUCSNAK	ZENAIDA	252436	17/01/2011	IR2
90014	VAUDOR	Lise	247612	01/01/2011	IR2

Ingénieurs d'études de 2ème classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
5313	ALEGRIA-PREVOT	OLINDA	242558	01/01/2011	IE2
59184	BADIN	Flora	249084	01/01/2011	IE2
90079	BILLON	Florence	247931	01/01/2011	IE2
88999	BLIGNY	Caroline	247143	01/01/2011	IE2
63650	BONNET	Hugues	253672	01/01/2011	IE2
88954	BONNIN	Céline	248942	01/01/2011	IE2
89468	BOUILLON	Sébastien	255550	01/01/2011	IE2
89275	BOURGON	Julie	249069	01/01/2011	IE2
89942	BRAY	Fabrice	248585	01/01/2011	IE2
90216	CABUT	Sandrine	249363	01/01/2011	IE2
48578	CAILLIEUX	Erwann	250269	01/01/2011	IE2
36339	CHABAUD	PIERRE-YVES	252164	01/01/2011	IE2
44390	DEMARTHON	FABRICE	250874	01/01/2011	IE2
73233	DRILLIEN	Anne-Aëlle	246560	01/01/2011	IE2
89489	EL ABDELLAOUI	Saida	248153	08/12/2010	IE2
49301	GUILLAUME	Julien	249170	01/01/2011	IE2
89491	HALLAIS	Géraldine	249578	04/01/2011	IE2
46869	HOFFERT	Elena	245845	01/12/2010	IE2
89336	HOLOTA	Hélène	249635	01/01/2011	IE2
57101	ILIOAIA	Oana	250350	01/01/2011	IE2
54103	JOLIVET	Pascale	250344	01/01/2011	IE2
87043	LENS	Zoe	246501	01/12/2010	IE2
62847	MARCO	Olivier	250873	01/01/2011	IE2
26712	MARTIN	MICKAEL	249718	01/01/2011	IE2

90043	MOHAMED	Mahdi	249023	01/01/2011	IE2
29147	OGIER	MAELLE	249307	01/01/2011	IE2
90272	PAPADIA	Massimiliano	249778	01/01/2011	IE2
66378	PENNEC	Flora	249077	01/01/2011	IE2
88755	ROUAT	Bernard	242338	01/01/2011	IE2
88817	TALOUR	François	249460	01/01/2011	IE2
74819	TISSERAND	Helene	245758	01/01/2011	IE2
89888	VIGOUROUX	Florence	250556	01/01/2011	IE2

Assistants ingénieurs

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
74572	CAQUERET	Dorine	255034	01/01/2011	AI
88634	CHARLES	Catherine	239690	01/01/2011	AI
90122	CHEMINANT	Anne-Claire	248387	01/01/2011	AI
81260	COTTEREAU	Laetitia	253321	01/01/2011	AI
35861	COURSEAUX	ADELINE	246531	01/12/2010	AI
68026	DEBONO	Aurore	253696	01/01/2011	AI
81572	DI CESARE	Bertrand	253569	15/01/2011	AI
71767	DUFRAT-CHABRIERE	Danuta	251264	01/01/2011	AI
17000	GIOT	JEAN-YVES	250492	01/01/2011	AI
88808	GOUPIL	Johan	245807	01/01/2011	AI
90052	JULIEN	Celine	249163	01/01/2011	AI
52957	LAGOUTTE	Emilie	244393	01/01/2011	AI
89058	LANDERECTHE	Pascal	252163	01/01/2011	AI
63250	LEMAITRE	Jonathan	250454	03/01/2011	AI
24570	LERAY	ISABELLE	244330	01/01/2011	AI
81598	MAIRATA	Nathalie	249474	01/01/2011	AI
36375	MATRAS	Kadiatou	250375	01/01/2011	AI
66774	MONNET	Damien	249179	01/01/2011	AI
89592	NOGUEIRA DE BARROS	Marie	245149	01/01/2011	AI
89199	PHILIPPOT-LE CAMUS	Sophie	248793	01/01/2011	AI
89060	PICARD	Sandrine	245787	01/01/2011	AI
67191	RUIZ	Caroline	250897	01/01/2011	AI
36245	SAINT FORT	RENETTE	249068	01/01/2011	AI
47577	SOLBES	PIERRE	247044	01/12/2010	AI
90299	TOUMBOU	Oussen	250412	01/01/2011	AI
49080	VALTAT	Claudine	246556	01/01/2011	AI
90286	WOJCIK	Aleksandra	250909	10/01/2011	AI

Techniciens de classe normale

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
66142	BESSION	Michaël	253485	01/01/2011	TCN
90258	FOPPOLO	Sophie	249720	01/01/2011	TCN
32260	FOUQUEREAU	CENDRINE	249296	01/01/2011	TCN
58738	GUEDON	Olivier	253683	01/01/2011	TCN
90728	HOTTIN	Angelique	254850	17/01/2011	TCN
89386	IPENDA	Gildas	249272	01/01/2011	TCN
81010	LAFOND	Thomas	248711	01/12/2010	TCN
89983	MOREAU	Audrey	250151	01/01/2011	TCN
90117	SEBASTIEN	Patrice	248376	01/12/2010	TCN
90311	TROTTEREAU	Laëtitia	250258	01/01/2011	TCN
89352	VAN BUTSELE	Jean-Michel	242742	01/01/2011	TCN
49000	WAGA PARCIANY	Lucyna	250645	01/01/2011	TCN

Adjoints techniques principaux de 2ème classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
89946	PIPIER	Jean-Marc	249505	01/01/2011	ATP2
55642	REGLIER	ANNE	254044	01/01/2011	ATP2

NOTE DRH /SDP IT / D 2011-59

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études de 2ème classe

n° d'agent	NOM	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
88821	ARLOTTO	Marie	250383	01/01/2011	IE2

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

CORPS AU CHOIX

Ingénieurs de recherche de 2ème classe

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
31352	AMOROS	CARINE	252219	01/01/2011	IR2
851	ANCOURT-FOISSAC	Emmanuelle	251612	01/01/2011	IR2
28594	BECHE	ERIC	252006	01/01/2011	IR2
20233	BOUVIER	JOEL	251387	01/01/2011	IR2
31255	CAVILLE	MARIE-LINE	252217	01/01/2011	IR2
40401	CORBIN	FREDERIC	252801	01/01/2011	IR2
5111	CORREIA	ISABELLE	251614	01/01/2011	IR2
3685	COURGEY	BERNADETTE	252323	01/01/2011	IR2
37896	DAGUIN THIEBAUT	CLAIRE	253021	01/01/2011	IR2
16997	JANVIER	MICHEL	251729	01/01/2011	IR2
10081	KNELLER	ELISABETH	252177	01/01/2011	IR2
15260	LEBLANC	FREDERIC	252925	01/01/2011	IR2
19012	LETOURNEUX	Pascale	251409	01/01/2011	IR2
16301	MUSAT	IONELA	252926	01/01/2011	IR2
15973	PERICHON	BERNADETTE	251728	01/01/2011	IR2
9428	PETERMANN	DENIS	252176	01/01/2011	IR2
23749	QUIDOZ	MARIE CLAUDE	252005	01/01/2011	IR2
33454	SERIE	NICOLE	252037	01/01/2011	IR2

Ingénieurs d'études de 2ème classe

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
20109	BALLANSAT	JACQUES	251369	01/01/2011	IE2
15254	CHAPON	CHRISTINE	252928	01/01/2011	IE2
31156	DEBATS	VERONIQUE	252201	01/01/2011	IE2
37139	DEBORDE	VALERIE	252986	01/01/2011	IE2
9662	DEMUYT	VALERIE	252216	01/01/2011	IE2
31017	FERRE	PATRICK	252197	01/01/2011	IE2
16040	GARCIN	CAMILLE	251519	01/01/2011	IE2
23686	GERBORE	LYDIE	251367	01/01/2011	IE2
36513	GIRAULT	Sophie	252988	01/01/2011	IE2
37180	HERVE	HUGUES	252984	01/01/2011	IE2
18472	HOURLIER	MURIEL	251407	01/01/2011	IE2
34871	HUBERT	CAROLINE	252035	01/01/2011	IE2
16349	LANCE	CHRISTINE	251726	01/01/2011	IE2
30961	LE PENVEN	LYDIE	252198	01/01/2011	IE2
33501	MICHEL	MARTINE	252036	01/01/2011	IE2
21676	MOREAUX	GABRIEL	254622	01/01/2011	IE2
9642	MYOUPPO	MARIE-CHRISTINE	252218	01/01/2011	IE2
25456	ORIOLE	LOUISE	252003	01/01/2011	IE2
26884	PARRINELLO	HUGUES	252002	01/01/2011	IE2
4692	PHILIPPE-BARACHE	CAROLE	251628	01/01/2011	IE2

9352	PIERRE	MONIQUE	252221	01/01/2011	IE2
16178	RASCLE	CHRISTINE	251727	01/01/2011	IE2
25404	RAVIER	J-PIERRE	252004	01/01/2011	IE2
17699	RIMBAULT	JEAN-CLAUDE	251408	01/01/2011	IE2
1657	RODIER	MARTINE	252318	01/01/2011	IE2
26132	ROSSIGNOL	MICHELE	254620	01/01/2011	IE2
27874	SARAGONI	GILLES	251831	01/01/2011	IE2
23470	SIMIAND	GILBERT	251368	01/01/2011	IE2
7556	SITRUK	MONIQUE	251627	01/01/2011	IE2
28933	STEUCKARDT	KLAUS	251830	01/01/2011	IE2
9777	TIERCELIN	JEAN-YVES	252214	01/01/2011	IE2
40498	TOUTAIN	Jérôme	253160	01/01/2011	IE2
31021	VALENTIN	HERVE	252200	01/01/2011	IE2

Assistants ingénieurs

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
24313	AGARLA	AGNES	252948	01/01/2011	AI
28136	ANIEL	JEAN-MARC	251995	01/01/2011	AI
25695	APERIO	MARTINE	254624	01/01/2011	AI
29424	BELLENOUE	DANIEL	251993	01/01/2011	AI
9584	BERTOLINO	PAOLA	251979	01/01/2011	AI
28028	BIOLLEY	CHRISTINE	251996	01/01/2011	AI
34891	BOUMGHAR	MARIAMA	251990	01/01/2011	AI
4116	BROUILLET	JEAN-FRANCOIS	251637	01/01/2011	AI
34755	CHECK MOUHAMMAD	OUSEMANE	251991	01/01/2011	AI
9498	CIVIALE	DANIEL	251981	01/01/2011	AI
20148	DAVID	PIERRE-YVES	251386	01/01/2011	AI
17686	DEBERNE	CHANTAL	251403	01/01/2011	AI
27613	DECAIX	CHRISTINE	251382	01/01/2011	AI
18774	DEFIOLLE	RODOLPHE	251381	01/01/2011	AI
18571	DROUET MALEWITCH	MARCEL	252034	01/01/2011	AI
12144	GASSAIS	ANNICK	252944	01/01/2011	AI
25573	HOUSSE	BEATRICE	251997	01/01/2011	AI
9310	KUHN	JOELLE	252929	01/01/2011	AI
27643	LAMBERT	ANNIE	251371	01/01/2011	AI
28361	LAUDIE	MICHELE	251994	01/01/2011	AI
4608	LEBALLEUR	PHILIPPE	251635	01/01/2011	AI
29436	LECONTE	VALERIE	251992	01/01/2011	AI
40241	LEFEVRE	PATRICE	252705	01/01/2011	AI
15869	LEFKIR	YAYA	251725	01/01/2011	AI
23528	MARTINELLI	CHRISTINE	251385	01/01/2011	AI
9546	MATHIS	LAURENCE	251980	01/01/2011	AI
30726	MONTELS	EVELYNE	251811	01/01/2011	AI
3314	MOUSSU	JEAN-PAUL	252298	01/01/2011	AI
37208	OLIVIER	GERALDINE	252949	01/01/2011	AI
1289	PAROTTE	GISELE	252299	01/01/2011	AI
31111	PINAUD	MARIE-MADELEINE	252196	01/01/2011	AI
12359	POIET	GERMAIN	252943	01/01/2011	AI
10334	POIS FUENTES	Florence	251978	01/01/2011	AI
32838	POLIZZI	LAURENT	252193	01/01/2011	AI
9443	PRADEL	PHILIPPE	252222	01/01/2011	AI
24548	REYNIER	PATRICIA	251384	01/01/2011	AI
10335	ROCK	CHANTAL	251977	01/01/2011	AI
37156	ROUSSEAU	BRIGITTE	252950	01/01/2011	AI
15648	SCHWARTZ	GENEVIEVE	251520	01/01/2011	AI
7756	SEIBERT	ELISABETH	252223	01/01/2011	AI
35177	SIVET-PENALBA	KARINE	251989	01/01/2011	AI
30858	SOULIE	MARIA ELISABETH	252191	01/01/2011	AI
24602	TESTE	GREGORY	251383	01/01/2011	AI
31594	TOUZALIN	LAETITIA	252194	01/01/2011	AI
18888	VIGNER	BRIGITTE	251405	01/01/2011	AI
33335	WALTER	CLAUDINE	252033	01/01/2011	AI

4183	ZUCCARELLI	LAETITIA	251636	01/01/2011	AI
------	------------	----------	--------	------------	----

Techniciens de classe normale

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
28758	BRUNEL	FABIEN	252009	01/01/2011	TCN
31451	DIAS MARTINS	LOUISA	252147	01/01/2011	TCN
15204	DJAOUTI	SARAH	251595	01/01/2011	TCN
28107	EL-OGB	CLAUDINE	252007	01/01/2011	TCN
24078	GRITTI	LAURENCE	251389	01/01/2011	TCN
14105	MAGNIN	GENEVIEVE	251594	01/01/2011	TCN
28161	MERRIOT	MARIE-CLAIRE	252008	01/01/2011	TCN
37704	QUESNEL	LAURENT	253032	01/01/2011	TCN
1437	SIMOES	XAVIER	252348	01/01/2011	TCN

GRADE AU CHOIX

Ingénieurs de recherche de 1ère classe

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
9869	ANSARI	Agnes	252081	01/01/2011	IR1
4918	ANTENOR HABAZAC	Christian	252321	01/01/2011	IR1
16651	AOUINE	MIMOUN	251754	01/01/2011	IR1
29479	ATIENZA	JOSEPH	251571	01/01/2011	IR1
37872	BACH	STEPHANE	253017	01/01/2011	IR1
15235	BARACHE	CHRISTOPHE	252995	01/01/2011	IR1
9535	BELLEMAIN	ALAIN	252077	01/01/2011	IR1
19371	BERNARD	ANTHONY	251984	01/01/2011	IR1
28825	BOHBOT	HERVE	251570	01/01/2011	IR1
27829	BONNEAUD	NATHALIE	251566	01/01/2011	IR1
37111	BOUSSARD	CATHERINE	253016	01/01/2011	IR1
827	BREELLE	ERIC	251643	01/01/2011	IR1
40549	CADEL	EMMANUEL	252797	01/01/2011	IR1
28452	CARON	DOMINIQUE	251569	01/01/2011	IR1
25350	CATALAN	JOSETTE	251572	01/01/2011	IR1
8228	CHARRA	MARYSE	252129	01/01/2011	IR1
14719	CHARTIER	FLORENCE	251599	01/01/2011	IR1
24129	CHARTON	JULIEN	251415	01/01/2011	IR1
17729	CHAUDRET	HERVE	251821	01/01/2011	IR1
17702	CHRISTIDES	JEAN-PHILIPPE	251820	01/01/2011	IR1
30770	COEUR-JOLY	Odile	252243	01/01/2011	IR1
3949	COSCIA	DAVID	252994	01/01/2011	IR1
25391	COSTANZO	MARTINE	251573	01/01/2011	IR1
16314	COULAIS	ALAIN	252998	01/01/2011	IR1
40391	DANIEL	Jean-Marc	252796	01/01/2011	IR1
17235	DASSA	MICHELE	252098	01/01/2011	IR1
16716	DEKKALI	MOUSTAPHA	253000	01/01/2011	IR1
20327	DELEBECQUE	PIERRE	251417	01/01/2011	IR1
36869	D'EU	JEAN-FRANCOIS	253018	01/01/2011	IR1
34395	DORIN-GERALD	Marie-Therese	252092	01/01/2011	IR1
23406	DUMAS	JEAN	251391	01/01/2011	IR1
16922	ECH CHAEL	YASMINE	251756	01/01/2011	IR1
31030	FABRE	JEAN-MARC	252244	01/01/2011	IR1
35366	FADEL	MYRIAM	252095	01/01/2011	IR1
16941	FOURNET	THIBAUD	252097	01/01/2011	IR1
3687	GABSI	TAOUFIK	252320	01/01/2011	IR1
28073	GAVEAU	PHILIPPE	251567	01/01/2011	IR1
10280	GONDET	BRIGITTE	252123	01/01/2011	IR1
20532	GOUGEROT	MURIELLE	251420	01/01/2011	IR1
15463	GOULAS	YVES	252996	01/01/2011	IR1
7979	GRAVE	XAVIER	252126	01/01/2011	IR1
16985	GUILLERON	JEAN-LOUIS	253001	01/01/2011	IR1
19828	IDIR	MAHMOUD	251985	01/01/2011	IR1

12581	JEANDEL	PASCALE	251740	01/01/2011	IR1
20390	JEREMIE	ANDREA	251418	01/01/2011	IR1
16063	JOMARD	FRANCOIS	252997	01/01/2011	IR1
16465	LAFON	PIERRE	253020	01/01/2011	IR1
16498	LAPORTE	PHILIPPE	252999	01/01/2011	IR1
14617	LE CARLIER DE VESLUD	CHRISTIAN	253019	01/01/2011	IR1
40128	LECONTE	ALBERT	252793	01/01/2011	IR1
34391	LONGEON	ROBERT	252071	01/01/2011	IR1
28152	LORIVAL	REGIS	251568	01/01/2011	IR1
17318	LOUPIAS	MAGALI	251741	01/01/2011	IR1
9718	MACHEREY	ANNE-CHRISTINE	252079	01/01/2011	IR1
23837	MAIRE AMIOT	BERNARD	251412	01/01/2011	IR1
17969	MARMOITON	FRANCOIS	251752	01/01/2011	IR1
4824	MARTIN	NICOLAS	251648	01/01/2011	IR1
12548	MOLLARD-DESFOUR	Annie	252991	01/01/2011	IR1
4665	MUNSCH	PASCAL	251647	01/01/2011	IR1
31175	ORIOLA	BERNARD	252247	01/01/2011	IR1
23990	PELISSIER	BERNARD	251414	01/01/2011	IR1
35059	PINHAS-DIENA	MARIE FRANCE	252094	01/01/2011	IR1
23955	PIROCCHI	MICHEL	251413	01/01/2011	IR1
19307	REFREGIERS	MATTHIEU	251983	01/01/2011	IR1
23135	REITA	VALERIE	251390	01/01/2011	IR1
9762	RIVIERE	ERIC	252080	01/01/2011	IR1
19211	RODIER	XAVIER	251982	01/01/2011	IR1
7983	ROSIER	PHILIPPE	252127	01/01/2011	IR1
11912	ROUET	JEAN-RENE	251739	01/01/2011	IR1
7963	SAUGNAC	HERVE	252125	01/01/2011	IR1
31273	SAUVAGE	SABINE	252249	01/01/2011	IR1
31604	SERAN	HENRY-CLAUDE	252250	01/01/2011	IR1
24503	STEIL	MARLU CESAR	251416	01/01/2011	IR1
17073	TAOUFIK	MOSTAFA	251757	01/01/2011	IR1
3773	TEMPLIER	JOELLE	251645	01/01/2011	IR1
32684	THIEFFRY	CYRILLE	252069	01/01/2011	IR1
20425	THUILLIER	THOMAS	251419	01/01/2011	IR1
15843	TRIQUENEAUX	GERARD	251753	01/01/2011	IR1
9971	VEZIEN	JEAN-MARC	252122	01/01/2011	IR1
833	WARIN	PATRICIA	251644	01/01/2011	IR1
28307	ZEDDE	CHANTAL	252242	01/01/2011	IR1

Ingénieurs d'études hors classe

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
17624	BARBOT	FRANCIS	251641	01/01/2011	IEHC
16260	BAYARD	FRANCOIS	251771	01/01/2011	IEHC
25613	BLANC	JEAN-CLAUDE	254517	01/01/2011	IEHC
23579	CARRET	MICHELE	252277	01/01/2011	IEHC
1392	COUNORD	J-LOUIS	251655	01/01/2011	IEHC
28155	DENIS	NICOLE	251565	01/01/2011	IEHC
33587	DESLANGLES	MICHELE	252066	01/01/2011	IEHC
30994	DESMAISON	JEAN-CLAUDE	252213	01/01/2011	IEHC
3421	FAURE	ETIENNE	252317	01/01/2011	IEHC
15908	GAGEY	MARIE-JOSEPHE	251775	01/01/2011	IEHC
16172	GOUBELY	CHANTAL	251774	01/01/2011	IEHC
12178	GREGOIRE	FABRICE	251776	01/01/2011	IEHC
36475	GUILLOUX	GERARD	253003	01/01/2011	IEHC
10736	GUYONVARCH	PASCALE	251975	01/01/2011	IEHC
37043	HERVIEU	CLAUDE	253002	01/01/2011	IEHC
8033	KEREC-LANNUZEL	Hélène	251976	01/01/2011	IEHC
20938	LANTERME	ELYETTE	251469	01/01/2011	IEHC
3870	MABIRE	PATRICK	255870	01/01/2011	IEHC
18790	MACIA	SERGE	251639	01/01/2011	IEHC
16216	PARDELL	EVEREST	251772	01/01/2011	IEHC
18586	PERDEREAU	LAURENT	251640	01/01/2011	IEHC

25419	ROUGIER	GILLES	254518	01/01/2011	IEHC
28384	SAINT RAYMOND	ODILE	252211	01/01/2011	IEHC
17709	VERDIER	MICHELE	251769	01/01/2011	IEHC

Ingénieurs d'études de 1ère classe

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
9720	ARONDEL	ANTOINE	252120	01/01/2011	IE1C
24817	AUBLET CUVELIER	LAURENT	251466	01/01/2011	IE1C
19133	AUBRY	SYLVIE	251446	01/01/2011	IE1C
13739	AUGUSTIN	GERARD	251618	01/01/2011	IE1C
16100	BEAUVERGER	MICKAEL	251664	01/01/2011	IE1C
15958	BEGUIN	BERNARD	251765	01/01/2011	IE1C
17697	BEYRIE	PASCAL	251764	01/01/2011	IE1C
16631	BOCHARD	NATHALIE	251760	01/01/2011	IE1C
16552	BORNETTE	FREDERIC	251759	01/01/2011	IE1C
28358	BOULANGER	ALAIN	252203	01/01/2011	IE1C
34387	BREMONT DELETANG	BEATRICE	252041	01/01/2011	IE1C
5968	CAMPS	PHILIPPE	251657	01/01/2011	IE1C
19230	CLAVERIE	ALAIN	251447	01/01/2011	IE1C
30846	CLENET	GENEVIEVE	252205	01/01/2011	IE1C
32768	COLON	CLAUDINE	252040	01/01/2011	IE1C
27244	CORNET-BARTHAX	VERONIQUE	254615	01/01/2011	IE1C
23897	CROZES	THIERRY	251429	01/01/2011	IE1C
9902	DEWILDE	FABIEN	252132	01/01/2011	IE1C
40387	DIVOUX	Didier	252779	01/01/2011	IE1C
28089	DOSSET	PATRICE	251460	01/01/2011	IE1C
4447	ELANDALOUSSI	HADJ	251656	01/01/2011	IE1C
19327	FONTAINE	CLAUDE	251449	01/01/2011	IE1C
5841	FORNET	GAELE	252063	01/01/2011	IE1C
20256	FROIDEFOND	EMMANUEL	251467	01/01/2011	IE1C
31294	GARRIGUES	JEAN-CHRISTOPHE	252206	01/01/2011	IE1C
36884	GHENO	FLORA	251758	01/01/2011	IE1C
4451	GILLION	JEAN-MARC	252301	01/01/2011	IE1C
18351	GILLOUX	VALERIE	251443	01/01/2011	IE1C
23297	GRAS	DAVID	251427	01/01/2011	IE1C
25772	GRASSI	EMMANUEL	254617	01/01/2011	IE1C
16933	GUAY	Isabelle	251762	01/01/2011	IE1C
11563	GUILLIER	GILLES	252133	01/01/2011	IE1C
29442	GUTIERREZ	ALAIN	251564	01/01/2011	IE1C
3862	HOMMET	NICOLE	252210	01/01/2011	IE1C
37410	HULBERT	ANDREE	252977	01/01/2011	IE1C
15025	JOUVE	ANNE	252065	01/01/2011	IE1C
3413	KAN	YOLANDE	252313	01/01/2011	IE1C
9097	KOPYSOVA	IRINA	252118	01/01/2011	IE1C
24278	LAGAUZERE	MURIEL	251462	01/01/2011	IE1C
14577	LARDET-VIEUDRIN	FRANCK	251621	01/01/2011	IE1C
23617	LEFEBVRE	ERIC	251428	01/01/2011	IE1C
29406	LESTRADE	LAURENT	251563	01/01/2011	IE1C
16098	LOURS	MICHEL	252985	01/01/2011	IE1C
24747	MANDRAN	NADINE	251465	01/01/2011	IE1C
37202	MAUBOUSSIN	YANNICK	252976	01/01/2011	IE1C
16195	MONNIER	PAUL	252982	01/01/2011	IE1C
28703	MORANDEAU	STEPHANIE	252972	01/01/2011	IE1C
24193	MOTTE	JEAN FRANCOIS	251431	01/01/2011	IE1C
35093	NIAFFE	Christian	252062	01/01/2011	IE1C
16154	ORIA	OLIVIER	252987	01/01/2011	IE1C
7848	OZIOL	CHRISTOPHE	252115	01/01/2011	IE1C
24586	PACAUD	EMMANUEL	251464	01/01/2011	IE1C
3885	PARADISI	PAOLA	251662	01/01/2011	IE1C
8055	PETITBON	VERONIQUE	252116	01/01/2011	IE1C
40530	PLAWINSKI	Laurent	252781	01/01/2011	IE1C
31300	POLJAK	LEONORA	252207	01/01/2011	IE1C

16735	PONSARD	DOMINIQUE	251761	01/01/2011	IE1C
9333	PRATS	FLOREAL	252119	01/01/2011	IE1C
24468	PREIS	OLIVIER	251463	01/01/2011	IE1C
7720	PROUST	JOEL	252114	01/01/2011	IE1C
36638	QUIN	ANNE-FRANCOISE	252980	01/01/2011	IE1C
8243	RABOISSON	MARIE-PAULE	252064	01/01/2011	IE1C
24125	RAPHAEL	LAURENCE	251430	01/01/2011	IE1C
37164	RASKIN	YVELISE	252975	01/01/2011	IE1C
37618	ROUSVOAL	SYLVIE	252978	01/01/2011	IE1C
16092	SAID HASSANI	SAID ASSOUMANI	252983	01/01/2011	IE1C
36796	SANGIARDI	PIERRE	252973	01/01/2011	IE1C
37834	SOUDAN	PATRICK	252979	01/01/2011	IE1C
30733	TESTE	ALEXANDRE	252204	01/01/2011	IE1C
37154	VERDON	VERONIQUE	252974	01/01/2011	IE1C
18396	WARMONT	FABIENNE	251444	01/01/2011	IE1C
40509	ZWOLINSKI	DAVID	252780	01/01/2011	IE1C

techniciens de classe exceptionnelle

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
16055	ANDREY	ERIC	251677	01/01/2011	TCE
30885	BARALE	JOCELYNE	252841	01/01/2011	TCE
1315	BARBARAY	DANIELE	252329	01/01/2011	TCE
20144	BARRUEL	CHRISTIAN	251485	01/01/2011	TCE
15947	BEGUE	ANGELIQUE	253004	01/01/2011	TCE
34675	BELLANGER	CLAIRE	252099	01/01/2011	TCE
36511	BENAC	SANDRINE	253026	01/01/2011	TCE
661	BORGET	CHRISTIAN	251668	01/01/2011	TCE
16306	BOSQ	CHANTAL	251736	01/01/2011	TCE
9708	BUTEAU	LILIANE	252086	01/01/2011	TCE
30958	CANCE	MARIE-PAULE	252839	01/01/2011	TCE
40392	CASADO	VALERIE	252798	01/01/2011	TCE
25306	CHARTIER	YVETTE	251579	01/01/2011	TCE
31330	DALOYAU	MARLENE	252842	01/01/2011	TCE
15913	DANTON	JEAN PAUL	253006	01/01/2011	TCE
15942	DAUNY	FREDERIC	253005	01/01/2011	TCE
30943	DURROUX	MARIE-FRANCOISE	254282	01/01/2011	TCE
30722	EMANS	REMI	251574	01/01/2011	TCE
28184	FERRIER	JACQUELINE	251577	01/01/2011	TCE
32715	FREBOU	NICOLE	252100	01/01/2011	TCE
4525	GEFFLOT	MARIE-CHRISTINE	251665	01/01/2011	TCE
19285	HARIKA	GENEVIEVE	251438	01/01/2011	TCE
36628	HEUKEM	MARTINE	253025	01/01/2011	TCE
7771	IVAKNO	MICHEL	252089	01/01/2011	TCE
18373	JAUFFRION	SYLVIE	251441	01/01/2011	TCE
20168	LACOMBE	MARIE-CLAUDE	251484	01/01/2011	TCE
24436	LAMBERT	NICOLE	251483	01/01/2011	TCE
39141	LAMBERT	STEPHANE	253023	01/01/2011	TCE
37093	LE BOURHIS	SOLANGE	253024	01/01/2011	TCE
18597	LEPAN	MARTINE	251440	01/01/2011	TCE
7681	LETERRIER	JOCELYNE	252091	01/01/2011	TCE
15679	LOPES	DOMINIQUE	253007	01/01/2011	TCE
32567	MAILLY	DANIELLE	252101	01/01/2011	TCE
18670	MELIN	PHILIPPE	251439	01/01/2011	TCE
28068	MESNARD	DORIS	251578	01/01/2011	TCE
24796	ODDOU	CHRISTIANE	251482	01/01/2011	TCE
11678	OLLIVIER	FRANCOISE	251733	01/01/2011	TCE
29422	ORCEL PELLICOT	GHYSLAINE	251575	01/01/2011	TCE
17660	ROUBY	EVELYSE	251442	01/01/2011	TCE
16462	RUSSIAS	MARIE-JOSEPHE	251735	01/01/2011	TCE
28467	SIDOBRE	CHRISTINE	251576	01/01/2011	TCE
7766	TANGUY	SERGE	252090	01/01/2011	TCE
16554	VENDITTI	MARIE LAURE	251734	01/01/2011	TCE
9504	VILLOTTE	JEAN-PIERRE	252088	01/01/2011	TCE

Techniciens de classe supérieure

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
25018	ABELLA	MAGALI	251586	01/01/2011	TCS
37628	BELLEC	ROMUALD	253033	01/01/2011	TCS
4391	BERNARD	CHRISTOPHE	251674	01/01/2011	TCS
16036	BERTHELOT	PIERRE	251689	01/01/2011	TCS
16837	BUSSY	AGNES	251731	01/01/2011	TCS
4172	CASTELLARIN	STEPHANE	252187	01/01/2011	TCS
28954	CHALVIDAN	BERNARD	251582	01/01/2011	TCS
30744	CLUZEL	HELENE	252141	01/01/2011	TCS
37125	COHAT	GENEVIEVE	253037	01/01/2011	TCS
29339	CONTAT	MARC	254643	01/01/2011	TCS
40558	DE BAEREMAKER	LINDA	252890	01/01/2011	TCS
4653	DESFONTAINES	CAROLE	251432	01/01/2011	TCS
36457	DOUCET	EVELYNE	252106	01/01/2011	TCS
37696	DUFRESNE	SYLVIE	253034	01/01/2011	TCS
26890	DUHOUX	ANNE	254640	01/01/2011	TCS
4228	DUMOT	ALAIN	252354	01/01/2011	TCS
37580	ERNST MAILLET	Vanessa	252383	01/01/2011	TCS
31015	FERRAND	FRANCOISE	252183	01/01/2011	TCS
16217	FERREIRA	MARINA	253010	01/01/2011	TCS
38290	FONTANA	YANN	253036	01/01/2011	TCS
40523	FORO	Anita	252889	01/01/2011	TCS
15934	GILBERT	PIERRE	253015	01/01/2011	TCS
4315	GOBET	CHRISTOPHE	251672	01/01/2011	TCS
34679	GOUPIL	DOMINIQUE	252103	01/01/2011	TCS
4379	GOUSSERY	Nathalie	252355	01/01/2011	TCS
28544	HADDOU	DOMINIQUE	251581	01/01/2011	TCS
37512	HARDY	FLORENCE	253038	01/01/2011	TCS
10220	JEAN JACQUES	Helene	252157	01/01/2011	TCS
25285	KAMKE	MICHAEL	251494	01/01/2011	TCS
31181	LABEYRIE	JEAN-LUC	252184	01/01/2011	TCS
18504	LABOURE	SANDRA	251433	01/01/2011	TCS
37878	LALES	MARTINE	253035	01/01/2011	TCS
10278	LAUNAY	SONIA	252158	01/01/2011	TCS
16800	LAZERT	CARINE	251730	01/01/2011	TCS
24802	LONTIN	OLIVIER	251491	01/01/2011	TCS
35015	LUCCHIARI	ANNE	252104	01/01/2011	TCS
15901	MAIEIRO	Stéphanie	251732	01/01/2011	TCS
9457	MALAYA	SIMON	252152	01/01/2011	TCS
33879	MARTIN	Delphine	252350	01/01/2011	TCS
30812	MERCADIER	KARINE	252182	01/01/2011	TCS
24362	MESTAS	OLGA	251490	01/01/2011	TCS
24072	MOLLIER SABET	FRANCOISE	251489	01/01/2011	TCS
24423	MUSSET	KARINE	251410	01/01/2011	TCS
4506	NICA	MARYVONNE	252107	01/01/2011	TCS
19297	NOURRY	NICOLE	251435	01/01/2011	TCS
29087	OURNAT	HELENE	251583	01/01/2011	TCS
25297	PANKOW	ROBERT	251487	01/01/2011	TCS
25061	PAPARELLA	Joelle	251493	01/01/2011	TCS
40415	PATENERE	Sylvie	252888	01/01/2011	TCS
4389	PENNETIER	CAROLE	252356	01/01/2011	TCS
23265	PLAGNIOL	JEAN PIERRE	251585	01/01/2011	TCS
3617	PRADAL	SYLVIE	252351	01/01/2011	TCS
35492	QUESNAY	NATHALIE	252105	01/01/2011	TCS
19275	RIVIERRE	JEAN-PASCAL	251434	01/01/2011	TCS
31328	RODRIGUES	FERNANDA	252186	01/01/2011	TCS
10377	ROGER	LYDIA	252159	01/01/2011	TCS
11687	ROGER ROULLING	CARINE	253011	01/01/2011	TCS
19317	ROSE	STEPHANIE	251436	01/01/2011	TCS
24832	ROUX-MARCHAND	VALERIE	251492	01/01/2011	TCS
23927	SAILLER	PIERRE	251488	01/01/2011	TCS

13866	SCHLOUPT	DOMINIQUE	251680	01/01/2011	TCS
23083	SERRATO-RIOBOO	ANTONIO	251587	01/01/2011	TCS
16467	THIBAUT	HELENE	253008	01/01/2011	TCS
15478	THOUARD	ANNE	253013	01/01/2011	TCS
6015	TYMA	ELEONORE	255865	01/01/2011	TCS
5971	VERZIER	ANNE-CECILE	251671	01/01/2011	TCS
9478	ZIMMERMANN	MARTINE	252153	01/01/2011	TCS

Adjointes techniques principaux de 1ère classe

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
28426	ADRIANO	CHRISTINE	251456	01/01/2011	ATP1
35270	AYAD	HALIMA	252134	01/01/2011	ATP1
18963	CAILLAT MIOUSSE	Patricia	253175	01/01/2011	ATP1
40647	CATHERINE	GEORGES	253047	01/01/2011	ATP1
24870	CRETIN	CECILE	251511	01/01/2011	ATP1
37590	FAVREAU	ELISABETH	253272	01/01/2011	ATP1
16671	GARRIDO	CARMEN	253187	01/01/2011	ATP1
40577	LEVILLAIN	Séverine	252887	01/01/2011	ATP1
31368	LORENZON	CLAUDINE	252843	01/01/2011	ATP1
28891	MAZUR	FABIENNE	251457	01/01/2011	ATP1
10121	POLLET	GREGORY	251503	01/01/2011	ATP1

SELECTION PROFESSIONNELLE

Ingénieurs de recherche hors classe

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
9651	ADDA	GILLES	252061	01/01/2011	IRHC
7863	BOUSSON	JEAN SEBASTIEN	252057	01/01/2011	IRHC
34613	CAVELIER	PHILIPPE	252112	01/01/2011	IRHC
28468	DARTIGUEPEYRON	ROLAND	251632	01/01/2011	IRHC
23561	DAVOINE	JACQUES	251497	01/01/2011	IRHC
23194	FEAUTRIER	PHILIPPE	251496	01/01/2011	IRHC
33310	FINCKER	MYRIAM	251777	01/01/2011	IRHC
9650	FOURMOND	JEAN-JACQUES	252060	01/01/2011	IRHC
11888	GANAU	Patrick	251778	01/01/2011	IRHC
30766	GANGLOFF	MICHEL	251651	01/01/2011	IRHC
16527	GEOURJON	Christophe	251782	01/01/2011	IRHC
20448	GIGLEUX	NADINE	251495	01/01/2011	IRHC
34528	HERMES	YOUNIS	252688	01/01/2011	IRHC
8037	JOUVIN	MICHEL	252058	01/01/2011	IRHC
15964	KRIEG	JEAN MICHEL	254929	01/01/2011	IRHC
16222	LE MOGNE	THIERRY	251780	01/01/2011	IRHC
37091	LEBOUVIER	MARC	253022	01/01/2011	IRHC
12551	LEQUEUX	BRIGITTE	254927	01/01/2011	IRHC
4586	LEVY	CLAIRE	251686	01/01/2011	IRHC
23841	MOLINES	JEAN MARC	251498	01/01/2011	IRHC
16429	OLIVIER	JEAN-MICHEL	251781	01/01/2011	IRHC
12141	PROUST	DOMINIQUE	254926	01/01/2011	IRHC
11550	RAGUIDEAU	JOELLE	252113	01/01/2011	IRHC
44455	RIDENT	EMMANUEL	254948	01/01/2011	IRHC
34230	ROBBIOLA	LUC	251654	01/01/2011	IRHC

Techniciens de classe exceptionnelle

n° d'agent	Nom	Prénom	n° de décision	Date d'effet	grade
15503	BARBIER	DELPHINE	251699	01/01/2011	TCE
8056	BARJOT	FREDERIC	252053	01/01/2011	TCE
40362	BEEN	THIERRY-MICHEL	252909	01/01/2011	TCE
31158	BENDICHOU	LAURENT	252266	01/01/2011	TCE
10309	BERTHE	NATHALIE	252052	01/01/2011	TCE
10168	BEURTHE	CHRISTIAN	252049	01/01/2011	TCE

62187	BILAN	Christiane	251338	01/01/2011	TCE
10307	BILHERE	STEPHANIE	252051	01/01/2011	TCE
37956	BIZIEN	SANDRINE	253031	01/01/2011	TCE
32645	BLANCHARD	MARIE-PASCALE	252108	01/01/2011	TCE
40602	BOILET	Muriel	252903	01/01/2011	TCE
16823	BONFRE	MYLENE	251788	01/01/2011	TCE
24928	BOULLANGER	STEPHANIE	251474	01/01/2011	TCE
28905	BOUSQUET	LUC	252023	01/01/2011	TCE
4615	CANEVET	ANNE	252344	01/01/2011	TCE
4267	CHAMOT	SOPHY	251787	01/01/2011	TCE
35780	CHAMPEVAL	DELPHINE	252330	01/01/2011	TCE
45906	CHRETIEN	Valérie	253027	01/01/2011	TCE
24834	CLARIN	Patricia	251473	01/01/2011	TCE
19421	CORNILLEAU	FABIEN	251374	01/01/2011	TCE
11739	CROIZE	MONIQUE	251786	01/01/2011	TCE
31307	DABURON	VIRGINIE	252269	01/01/2011	TCE
10378	DADY	ANNE	252111	01/01/2011	TCE
25982	D'ANDREA	Nadine	251477	01/01/2011	TCE
19429	DANO	STEPHANIE	251375	01/01/2011	TCE
61271	DEBIEN	François	251337	01/01/2011	TCE
17603	DURAND	CHRISTINE	251790	01/01/2011	TCE
30860	ETCHEVERRY	SYLVIE	252265	01/01/2011	TCE
17644	FABRE	CHRISTINE	251791	01/01/2011	TCE
31372	FERREIRA	NELSON	252270	01/01/2011	TCE
16999	FILDIER	AURELIE	251789	01/01/2011	TCE
35023	FINSAC	PIERRETTE	252110	01/01/2011	TCE
36493	FRESNEAU	SYLVAIN	253029	01/01/2011	TCE
4477	FROMONT	JACKY	252342	01/01/2011	TCE
25508	GAINÉ	CHANTAL	252017	01/01/2011	TCE
40266	GERVAL	BRIGITTE	252908	01/01/2011	TCE
33434	GUTIERREZ-CONNÉZ	ANNE	251783	01/01/2011	TCE
10029	HERON	Sylvie	252047	01/01/2011	TCE
10296	HOULLEBEY	JOELLE	252050	01/01/2011	TCE
4215	JOLIER	FREDERIQUE	252054	01/01/2011	TCE
19821	JOSEPH	Jerome	251339	01/01/2011	TCE
40513	JOURDAIN	STEPHANIE	252905	01/01/2011	TCE
34863	KOZIET	THOMAS	252109	01/01/2011	TCE
24473	LAMBERT	EMELINE	251471	01/01/2011	TCE
40512	LECOURT	JEROME	252910	01/01/2011	TCE
9914	LEGOUT	HELENE	252044	01/01/2011	TCE
36886	LEGROS	FREDERIC	253030	01/01/2011	TCE
9814	LEVAIQUE	HELENE	252043	01/01/2011	TCE
29052	LOPEZ	ROSE-MARIE	252015	01/01/2011	TCE
19595	MAILLARD	Karine	251341	01/01/2011	TCE
80548	MATHON	Kheira	251785	01/01/2011	TCE
4508	MBEMBA LOUMPANGOU	GLADYS	252343	01/01/2011	TCE
28845	METTE	GERALDINE	252022	01/01/2011	TCE
40557	MILHOUD	Soizic	252902	01/01/2011	TCE
24808	MOKHTARI	AKILA	251472	01/01/2011	TCE
16127	NEVEZ	NATHALIE	249522	01/01/2011	TCE
31275	NOGUERO	ANGELE	252268	01/01/2011	TCE
31600	PAGES-LESTRADE	CARINE	252273	01/01/2011	TCE
25536	PAGOTTO	SEBASTIEN	251476	01/01/2011	TCE
30334	PERRET	PATRICE	252014	01/01/2011	TCE
23908	PERROUX	GILLES	251480	01/01/2011	TCE
28604	PICARD	SEBASTIEN	252020	01/01/2011	TCE
23219	POGGIO	CAROLE	251479	01/01/2011	TCE
33436	PRUNIER	SANDRINE	251336	01/01/2011	TCE
6372	QUEZEL	Anne	254952	01/01/2011	TCE
15520	REMY	ANNE-FLORENCE	251700	01/01/2011	TCE
54669	ROUXEL	Sylvie	251784	01/01/2011	TCE
7970	ROYER	SYLVAIN	252025	01/01/2011	TCE
24182	RUSCONI	BRUNO	251481	01/01/2011	TCE

25157	SAGNIMORTE	FLORENCE	251475	01/01/2011	TCE
29003	SCHEVIN	PATRICK	252024	01/01/2011	TCE
9922	SEVERE	CINDY	252045	01/01/2011	TCE
31241	TENA	EMMANUELLE	252267	01/01/2011	TCE
15172	THIRION	MIREILLE	254931	01/01/2011	TCE
37751	VERITE-BELIN	SYLVIE	252906	01/01/2011	TCE
46195	VILBERT	David	253028	01/01/2011	TCE
29444	VILLEGIER	LAURENT	252013	01/01/2011	TCE
24358	VIRONE	JOSEPH	251478	01/01/2011	TCE

DEC110787DAJ

Décision portant nomination de M. Serge BAUIN aux fonctions de directeur de l'unité propre de service Institut d'Information Scientifique et Technique (INIST)

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 65/88 en date du 30 mars 1988 portant création de l'unité intitulée Institut d'Information Scientifique et Technique (INIST) ;

Vu la décision n°080025DAJ du 6 mars 2008 portant renouvellement de l'UPS n°76 – Institut de l'information scientifique et technique (INIST) ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Décide

Article 1^{er}

M. Serge BAUIN, Ingénieur de recherche hors classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité propre de service n° S0076 intitulée « Institut d'Information Scientifique et Technique » (INIST) à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110789DAJ

Décision portant nomination de Mme Christine BERTHAUD aux fonctions de directrice de l'unité propre de service « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD)

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 000005SPHM en date du 13 juillet 2000 portant création de l'unité n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD) ;

Vu la décision n° 080042SPHM en date du 21 novembre 2008 portant renouvellement de l'unité n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Décide

Article 1^{er}

Il est mis fin à sa demande, aux fonctions M. Angel ALASTUEY , directeur de l'UPS n°S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD), à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2

Mme Christine BERTHAUD, ingénieure de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommée directrice de l'unité propre de service intitulée n°S2275 « Centre pour la communication scientifique directe », à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110788DAJ

Décision portant renouvellement de M. Daniel CHARNAY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD)

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 000005SPHM en date du 13 juillet 2000 portant création de l'unité n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD) ;

Vu la décision n° 060177DAJ en date du 14 mars 2006 portant nomination de M. Daniel M. Daniel CHARNAY aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service « Centre pour la communication scientifique directe » (CCSD) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Décide

Article 1^{er}

M. Daniel CHARNAY, ingénieur principal physique nucléaire, est renouvelé dans ses fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service n° S2275 intitulée « Centre pour la communication scientifique directe », à compter du 4 décembre 2010.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110715DAJ

Décision portant modification de la décision n° 100026DAJ du 21 janvier 2010
(Délégation Languedoc Roussillon)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100026DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° 110449DR13 du 4 février 2011 portant nomination de M. Gilles GUEVELLOU aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la Délégation Languedoc Roussillon ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Aux articles 3, 4 et 5 de la décision 100026DAJ du 21 janvier 2010 susvisée, les termes : « Mme Florence RAFFRAY » sont remplacés par les termes : « M. Gilles GUEVELLOU ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 22 mars 2011

ALAIN FUCHS

DEC110677DAJ

Décision portant création d'un comité de pilotage pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Création

Il est créé un comité de pilotage pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Art. 2 – Composition

Le comité est constitué :

- du président du CNRS ou son-sa représent-e,
- du directeur général délégué à la science ou son/sa représentant-e,
- du directeur général délégué aux ressources ou son/sa représentant-e,
- des directeurs/trices d'Instituts du CNRS ou leur représentant-e,
- de la directrice des ressources humaines ou son/sa représentant-e,
- de la directrice des affaires juridiques ou son/sa représentant-e,

- du directeur de l'information scientifique et technique ou son/sa représentant-e,
- de la directrice de la communication ou son/sa représentant-e,
- de la directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS ou son/sa représentant-e,
- de la secrétaire générale du Comité national ou son/sa représentant-e,
- d'un-e représentant-e des délégués régionaux.

Le président de la Conférence des présidents de section du Comité national (CPCN) ou son/sa représentant-e est membre invité-e de droit.

Des expert-e-s peuvent être invité-e-s en tant que de besoin.

Le comité est présidé par le Président du CNRS.

Art. 3. – Mission

Le comité a pour mission d'apporter son appui à la Mission pour la place des femmes au CNRS pour :

- l'élaboration et l'adoption, par l'établissement, d'une charte en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au CNRS, définissant les grands principes de la politique du CNRS dans ce domaine,
- l'élaboration et l'adoption, par l'établissement, d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes au CNRS, traduisant les grands principes de la politique de l'établissement en actions opérationnelles.

Le comité veille à la faisabilité des actions entreprises, aux conditions de leur mise en œuvre et contribue à l'évaluation de leurs résultats.

Art. 4. – Fonctionnement

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

La Mission pour la place des femmes au CNRS assure le secrétariat exécutif du Comité.

Art. 5 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110665DAJ

Décision portant modification de la décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100257DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines ;

Vu la décision n°110664DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Frédérique PELLETIER, aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion ;

DECIDE :

Art. 1 – A l'article 3 de la décision donnant délégation de signature susvisée, les termes « *M. Jean-Philippe MOLERE* » sont remplacés par « *Mme Frédérique PELLETIER* ».

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Alain FUCHS

DEC110664DAJ

Décision portant nomination de Mme Frédérique PELLETIER, aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Frédérique PELLETIER, attachée principale, est nommée responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion (SECG) de la direction des ressources humaines, à compter du 1^{er} mars 2011, en remplacement de M. Jean-Philippe MOLERE appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1^{er} mars 2011

Alain FUCHS

DEC110650DAJ

Décision portant nomination de Mme Claire WERLEN aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Claire WERLEN, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe administrative de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), à compter du 7 mars 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1^{er} mars 2011

Le Président

Alain FUCHS

DEC110651DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre GUILLON, directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°100049DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de M. Pierre GUILLON aux fonctions de directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

Vu la décision n° 110650DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Claire WERLEN aux fonctions de directrice adjointe administrative ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur de l'institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, directeur de l'institut Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, délégation est donnée à Mme Claire WERLEN, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 - La décision n°100041DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Pierre GUILLON est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Le Président
Alain FUCHS

DEC110653DAJ

Décision portant nomination de Mme Marine FORISSIER, aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Marine FORISSIER, ingénieure d'études, est nommée responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques, à compter du 7 mars 2011, en remplacement de Mme Claire WERLEN, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1^{er} mars 2011

Le Président

Alain FUCHS

DEC110654DAJ

Décision modifiant la décision donnant délégation de signature à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100256DAJ du 1^{er} octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques ;

Vu la décision n°110653DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Marine FORISSIER aux fonctions de responsable du pôle ingénierie des structures de la direction des affaires juridiques ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – A l'article 3 de la décision n°100256DAJ susvisée les termes « Mme Claire WERLEN » sont remplacés par les termes « Mme Marine FORISSIER ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Le Président
Alain FUCHS

DEC110577DAJ

Décision portant nomination de M. Raymond DUVAL aux fonctions de chargé de mission auprès du président

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le rapport du 30 janvier 2011 sur la faisabilité de la création de la fonction de correspondant informatique et libertés (CIL) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Raymond DUVAL, ingénieur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS pour la constitution d'une équipe de préfiguration du correspondant informatique et liberté, à compter du 1^{er} mars jusqu'au 30 juin 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Alain FUCHS

DEC110558DAJ

Décision portant nomination de M. Pierre MATARASSO aux fonctions de délégué scientifique à l'INEE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition de la directrice de l'Institut Ecologie et Environnement ;

DECIDE :

Art. 1. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Pierre MATARASSO, directeur adjoint scientifique à l'Institut Ecologie et Environnement (INEE).

Art. 2. - M. Pierre MATARASSO, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique auprès de l'Institut Ecologie et Environnement.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

Alain FUCHS

DEC110531DAJ

Décision portant nomination de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe administrative de l'Institut de physique nucléaire et de physique des particules.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 14 février 2011

Alain FUCHS

DEC110535DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Jacques MARTINO, directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 84-667 du 17 juillet 1984 relatif à l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS, son article 1^{er} ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques MARTINO aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

Vu la décision n°110531DAJ du 14 février 2011 portant nomination de Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite des missions de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) fixées par l'article 1^{er} du décret n°84-667 du 17 juillet 1984 susvisé, délégation est donnée à M. Jacques MARTINO, directeur de l'IN2P3, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions relatives au renouvellement des unités propres de recherche et de service du CNRS ;
- les conventions ou avenants de renouvellement des unités mixtes de recherche et de service hors contractualisation ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels ;
- les décisions et les conventions relatives à la gestion des personnels Techniciens de Physique Nucléaire (TPN) ;
- les décisions et les conventions relatives aux programmes interdisciplinaires relevant de l'IN2P3.

C) SUBVENTION

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 € et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 € ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 €.

D) PARTENARIAT

- les actes et conventions attachés aux projets européens dont le pilotage est assuré par l'IN2P3 et financés par la Commission européenne dans le cadre des programmes-cadres de l'Union européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de programmes,
- les contrats et accords nationaux et internationaux conclus dans le domaine scientifique PNHE avec un ou plusieurs partenaires académiques, organismes publics ou privés et les actes d'application de ces contrats ;
- les conventions relatives au fonctionnement des GIP et des GIE dont l'activité scientifique relève de l'IN2P3.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MARTINO, directeur de l'IN2P3, délégation est donnée à Mme Laurence MATHY-MONTALESCOT, directrice adjointe administrative, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}.

Art. 3 - La décision n° 100215DAJ du 1^{er} septembre 2010 donnant délégation de signature à M. Jacques MARTINO, directeur de l'IN2P3, est abrogée

Art. 4 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 février 2011

Alain FUCHS

DEC110487DAJ

Décision portant modification de la décision donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100257DAJ du 1^{er} octobre 2010 donnant délégation de signature à Mme Christine d'ARGOUGES, directrice des ressources humaines ;

Vu la décision n°110318DAJ du 7 février 2011 portant nomination de Mme Morgane JOUVE, aux fonctions par intérim de responsable du Service développement professionnel chercheurs ;

DECIDE :

Art. 1 – Dans l'article 3 de la décision donnant délégation de signature susvisée, les termes « *Mme Florence PIAUD, responsable du Service développement professionnel chercheurs* » sont remplacés par « *Mme Morgane JOUVE, responsable par intérim, du Service développement professionnel chercheurs les termes* ».

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 février 2011

Alain FUCHS

DEC110423DAJ

Décision portant nomination de Mme Chantal KHAN-MALEK, aux fonctions de directrice adjointe pour l'Asie Pacifique à la DERCI

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Chantal KHAN-MALEK, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe pour l'Asie Pacifique à la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110422DAJ

Décision portant nomination de Mme Claire GIRAUD, aux fonctions de directrice adjointe pour les Amériques à la DERC

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Claire GIRAUD, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe pour les Amériques à la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110421DAJ

Décision portant nomination de Mme Martine BONIN, aux fonctions de directrice adjointe pour la Russie-NEI à la DERC

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Martine BONIN, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe pour la Russie-NEI à la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011
Alain FUCHS

DEC110420DAJ

Décision portant nomination de Mme Francesca GRASSIA, aux fonctions de directrice adjointe pour l'espace européen de la recherche est à la DERC I

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Francesca GRASSIA, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe pour l'espace européen de la recherche est à la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011
Alain FUCHS

DEC110417DAJ

Décision portant nomination de M. Charles HIRLIMANN, aux fonctions de directeur adjoint pour l'Europe communautaire à la DERC

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Charles HIRLIMANN, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint pour l'Union Européenne à la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011
Alain FUCHS

DEC110415DAJ

Décision portant nomination de M. Arnaud LALO aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Malte

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Arnaud LALO, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Malte, à compter du 24 janvier 2011 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 28 mars 2011
Alain FUCHS

DEC110414DAJ

Décision portant renouvellement de Mme Monica DIETL aux fonctions de directrice du bureau du CNRS à Bruxelles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Monica DIETL, directrice de recherche au CNRS, est renouvelée aux fonctions de directrice du Bureau du CNRS à Bruxelles à compter du 16 janvier 2011 jusqu'au 31 août 2011.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3mars 2011
Alain FUCHS

DEC110413AJ

Décision portant nomination de M. Yves SAVIDAN aux fonctions de directeur du bureau du CNRS à Prétoria

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148 du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Yves SAVIDAN, directeur de recherche à l'IRD, est nommé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Prétoria, à compter du 10 janvier 2011 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011
Alain FUCHS

DEC110424DAJ

Décision portant nomination de M. Régis MENU, aux fonctions de directeur adjoint pour l'Afrique - Moyen Orient à la DERC

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Régis MENU, ingénieur d'études au CNRS, est nommé directeur adjoint pour l'Afrique - Moyen Orient à la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110418DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne-Marie BRASS, aux fonctions de directrice adjointe pour l'espace européen de la recherche ouest à la DERC I

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Anne-Marie BRASS, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe pour l'espace européen de la recherche ouest à la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 3 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110319DAJ

Décision portant nomination des membres du comité de pilotage du Très grand équipement Adonis

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070013SCHS du 26 mars 2007 relative à l'organisation du Très grand équipement (TGE) Adonis ;

Sur proposition du président du comité des très grands équipements scientifiques et grandes infrastructures, du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales et du directeur de l'institut des sciences informatiques et de leurs interactions et du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Art. 1. – Sont nommés en qualité de membres du comité de pilotage du Très grand équipement Adonis, les personnes ci-après :

- le directeur de l'institut des sciences humaines et sociales (INSHS) ou son représentant,
- le directeur de l'institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I) ou son représentant,
- le directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ou son représentant.

Art. 2. – La décision n° 090008SCHS du 27 avril 2009 modifiée portant nomination des membres du comité de pilotage du Très grand équipement Adonis est abrogée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2011

ALAIN FUCHS

Volume 7 : Mesures particulières

07.06. Autres décisions

07.06.21. Instituts

DEC110697INC

Portant modification de la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 portant création pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 du GDR n° 3418 intitulé : « Chémoinformatique » et nommant M. Alexandre VARNEK, directeur ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par la directrice de l'institut de chimie ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 3418 intitulé « Chémoinformatique » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2011, comme suit :

- Remplacer : « Centre-Poitou-Charentes »
- Par : « Délégation Alsace »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 mars 2011

Alain FUCHS



DEC110689INC

Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par Monsieur Claude Pouchan

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC090046CHIM du 11 janvier 2010 nommant Monsieur Claude Pouchan, chargé de mission auprès du président du CNRS pour la chimie théorique, chimie physique et chimie analytique à l'INC.

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2011, aux fonctions de chargé de mission exercées par Monsieur Claude Pouchan auprès du président du CNRS pour l'INC.

Art. 2 – La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Aquitaine Limousin.

Art. 3 - Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 mars 2011

Alain FUCHS

DEC110529INEE

Portant modification de la décision n°DEC11A001DSI en date du 4 janvier 2011

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

Décide :

Article 1^{er}

L'intitulé de l'USR n°2936 susvisée est modifié comme suit :

Les termes : « Station de biologie expérimentale du CNRS à Moulis » sont remplacés par les termes : « Station d'écologie expérimentale du CNRS à Moulis ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Le Président

Prorogation de la durée d'une unité mixte de service (UMS)

DEC110454 INSIS

Prorogant la durée de l'unité mixte de service n°2920 Observatoire des Micro et Nano Technologies

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu la convention CEA-CNRS du 24 mars 2010 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 2920 ;

Vu l'accord du partenaire, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Vu l'avis du comité de pilotage de l'unité mixte de service n° 2920 ;

Décide :

Article 1^{er} : Prorogation

L'unité mixte de service n° 2920 intitulée " Observatoire des Micro et Nano Technologies " renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009, et le mandat de son directeur, M. Stéphane FONTANELL, sont prorogés pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Institut de physique

DEC110658INP

Décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut de physique.

Le directeur de l'Institut de physique

Vu la décision n°090007MPPU du 1er janvier 2009 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes dans les unités du département des Sciences Physiques et Mathématiques

DECIDE

Art.1 :

Le tableau joint à la décision ci-dessus mentionnée est remplacé par le tableau ci-annexé.

Art. 2 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} mars 2011.

Bertrand GIRARD

Institut de physique

Activités pouvant ouvrir droit à indemnisation ou compensation des temps

Mise à jour du 01/03/2011

Situations d'emplois

Gardiennage et sécurité d'unités, d'installation et de sites

Au titre des sujétions particulières

- Agents susceptible d'intervenir de façons ponctuelles pour le fonctionnement et la sécurité d'installations

Au titre d'astreinte

- Agents susceptibles d'intervenir pour la sécurité d'installations

Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu

Au titre de sujétions particulières

- Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors de leurs heures normales de service ou en horaires décalés

- Agents susceptibles d'assurer le fonctionnement d'expériences fonctionnant en continu

- Agents susceptibles d'intervenir de façon ponctuelle pour le réglage ou le dépannage d'expérience fonctionnant en continu

Au titre d'astreinte

- Agents susceptibles pour la sécurité et le fonctionnement d'installations fonctionnant en continu

Laboratoires concernés

UPR 3228 – LNCMI (DR 11)
UPS 2573 – LURE - Démantèlement INB 106
(DR 4)

UPR 2940 – Institut NEEL (DR 11)
UPR 3228 – LNCMI (DR 11)
UMR 5819 – SprAM (DR11)
UMR 6252 – CIMAP (DR19)
UPR 2940 – Institut NEEL (SERAS) (DR11)
UMR 7605 – LULI (DR 5)

Situations administratives exceptionnelles

Au titre de sujétions particulières

- Agents susceptibles d'intervenir dans le cadre de leurs fonctions en dehors de leurs normales de service

DEC110165INSU

Décision portant nomination de Monsieur Claude Julien ZEIPPEN aux fonctions de délégué scientifique.

LE PRESIDENT,

- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret du 21 Janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la Recherche scientifique ;
- Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;
- Vu la proposition du Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers,

DECIDE :

- Art. 1 Monsieur Claude Julien ZEIPPEN, directeur de recherche au CNRS, est nommé à compter du 1er février 2011, délégué scientifique en charge de l'interface avec les unités et les observatoires des sciences de l'univers en région au sein de la division Astronomie-Astrophysique de l'Institut national des sciences de l'univers. Il sera également chargé d'assurer le suivi de l'ERA-NET ASTRONET et notamment de la bonne exécution du programme de travail, du calendrier, des produits à délivrer, et des interactions avec les responsables des différents « Work Packages ».
- Art. 2 La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris le,

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC105340INSU

Décision portant nomination de Monsieur Philippe BERTRAND aux fonctions de délégué scientifique.

LE PRESIDENT,

- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret du 21 Janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la Recherche scientifique ;
- Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;
- Vu la proposition du Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers,

DECIDE :

- Art. 1 Monsieur Philippe BERTRAND, directeur de recherche du CNRS, est nommé à compter du 1^{er} janvier 2011, délégué scientifique en charge du suivi du réseau des stations marines et des relations institutionnelles de l'Institut national des Sciences de l'Univers.
- Art. 2 La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris le,

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC105341INSU

Décision mettant fin à la mission de délégués scientifique exercée par Monsieur Alain CASTET.

LE PRESIDENT,

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret du 21 Janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;
- Vu la décision n°DEC07001INSU en date du 16/02/2007 Monsieur Alain CASTET aux fonctions de délégué scientifique chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'INSU,

DECIDE :

- Art. 1^{er}** Il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de Monsieur Alain CASTET, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Art. 2** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris le,

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC105342INSU

Décision portant nomination de Madame Helle PEDERSEN aux fonctions de délégué scientifique.

LE PRESIDENT,

- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret du 21 Janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la Recherche scientifique ;
- Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;
- Vu la proposition du Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers,

DECIDE :

- Art. 1^{er} Madame Helle PEDERSEN, maître de conférence à l'Université Joseph Fourier, est nommée, à compter du 1^{er} janvier 2011, déléguée scientifique en charge de la mise en œuvre du TGE « Réseau Sismologique Français » (RESIF), de son implémentation dans l'infrastructure européenne EPOS et de la représentation de la France dans cette même infrastructure. Elle assure également le suivi du comité thématique « risque et catastrophe tellurique » de l'Institut National des Sciences de l'Univers.
- Art. 2 La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris le,

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC105344INSU

Décision mettant fin à la mission de délégués scientifique exercée par Madame Mireille PERRIN.

LE PRESIDENT,

- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret du 21 Janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS ;
- Vu la décision n°DEC080030INSU en date du 20/01/2009 portant nomination de Madame Mireille PERRIN aux fonctions de délégué scientifique chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'INSU,

DECIDE :

- Art. 1^{er}** Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2011, aux fonctions de déléguée scientifique pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, exercées par Madame Mireille PERRIN auprès du Président du Centre National de la Recherche Scientifique.
- Art. 2** La présente décision sera mise en œuvre par la Délégation Régionale Provence et Corse.
- Art. 3** La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris le,

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC105345INSU

Décision portant nomination de Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU aux fonctions de délégué scientifique.

LE PRESIDENT,

- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret du 21 Janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la Recherche scientifique ;
- Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;
- Vu la proposition du Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers,

DECIDE :

- Art. 1 Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU, directeur de recherche du CNRS, est nommé à compter du 1^{er} janvier 2011, délégué scientifique en charge du suivi des activités relatives aux affaires polaires de l'Institut National des Sciences de l'Univers.
- Art. 2 La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris le,

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC105346INSU

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Pierre VILOTTE aux fonctions de délégué scientifique.

LE PRESIDENT,

- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;
- Vu le décret du 21 Janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la Recherche scientifique ;
- Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;
- Vu la proposition du Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers,

DECIDE :

- Art. 1 Monsieur Jean-Pierre VILOTTE, chercheur de l'IPG de Paris, est nommé à compter du 1^{er} janvier 2011, délégué scientifique en charge du suivi des moyens de calcul (IDRIS, GENCI) de l'Institut National des Sciences de l'Univers.
- Art. 2 La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris le,

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Rédactrice en chef

Myriam Fadel

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Avril 2011

ISSN 1148-4853

